

Council to decide, as much. I should like to see the hands of my colleagues raised for that.

The PRESIDENT: I take it that it is agreeable to have the matter discussed later on, and I shall hope to discuss the Eweland situation as soon as we get through with Western Samoa. We shall discuss this other matter when we can.

The meeting rose at 6.25.

ELEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York on Monday, 8 December 1947, at 2.30 p.m.

President: Mr. F. B. SAYRE
(United States of America).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, United Kingdom, United States of America.

32. Consideration of the report of the United Nations Mission to Western Samoa on the petition presented by representative leaders of Western Samoa (T/46, T/46/Add.1, T/62, T/65, T/78) (continued)

On the invitation of the President, Mr. Laking, special representative of the Administering Authority for Western Samoa, took his place at the Council table.

The PRESIDENT: At the close of our tenth meeting when we were discussing the report to the Trusteeship Council by the Visiting Mission to Western Samoa [documents T/46 and T/46/Add.1¹], the representative of Costa Rica suggested that he would like to ask further questions or make further observations with regard to this matter. I therefore call upon the representative of Costa Rica.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): As the President arranged at our last meeting, we shall have a further opportunity today to discuss some other points of this interesting report of the Mission which visited Western Samoa. With the President's permission, I should like to ask the special representative the following questions.

In chapter II, paragraph 96, of the report, it is stated that the New Zealand Government is planning to establish an economic stabilization fund to meet the contingency of a considerable fall in the world price of copra, which is one of the principal exports and consequently one of the principal sources of wealth of Samoa. I should like to know whether this stabilization fund will cover the risks of a fall in the price of copra only, or whether it is intended that the fund should

comité restreint qui est subordonné au Conseil. Si le soin de trancher cette question doit être laissé à un comité, je voudrais que le Conseil prenne une décision dans ce sens. Je voudrais bien voir mes collègues se prononcer, par un vote, sur cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, le Conseil estime qu'il vaudrait mieux discuter de ce problème plus tard, et j'espère que nous pourrions discuter de la situation du territoire du peuple éhoulé dès que nous en aurons fini avec le Samoa Occidental. Nous discuterons cette autre question dès que nous le pourrions.

La séance est levée à 18 h. 25.

ONZIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 8 décembre 1947, à 14 heures 30.

Président: M. F. B. SAYRE
(États-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

32. Examen du rapport de la Mission des Nations Unies au Samoa Occidental sur la pétition présentée par des dirigeants qualifiés du Samoa Occidental (T/46, T/46/Add.1, T/62, T/65, T/78) (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Laking, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration pour le Samoa Occidental, prend place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A l'issue de notre dixième séance au cours de laquelle nous avons discuté le rapport adressé au Conseil de tutelle par la Mission des Nations Unies au Samoa Occidental [documents T/46 et T/46/Add.1¹], le représentant de Costa-Rica a déclaré qu'il désirait poser d'autres questions et présenter des observations au sujet de ce rapport. Je vais donc lui donner la parole.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): Conformément à la décision du Président à la séance dernière, nous allons avoir aujourd'hui la faculté de discuter de nouveau quelques autres points de l'intéressant rapport de la Mission qui s'est rendue au Samoa Occidental. Avec la permission du Président, je me permettrai de poser au représentant spécial les questions suivantes.

Au chapitre II, paragraphe 96, du rapport, il est dit que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande projette de créer un fonds de stabilisation économique pour parer à l'éventualité d'une baisse considérable du prix mondial du copra, l'un des produits du pays qui s'exportent le plus et par conséquent une des plus grandes sources de richesse du Samoa. Je voudrais savoir si ce fonds de stabilisation ne couvrira que les risques de baisse du prix du copra, ou bien si l'on a l'in-

¹ See *Official Records of the Trusteeship Council*, second session, Special Supplement No. 1.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de tutelle*, deuxième session, Supplément spécial N° 1.

be extended to cover the other important products of the Territory. That is my first question.

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa): I am not able to make a reply, but I am able to make an observation. There is a suggestion in the report of the visiting Mission that there should be a stabilization fund for copra. It is not a suggestion on which the New Zealand Government, as far as I am now aware, has a view.

Perhaps I should take this opportunity to say generally that the putting into effect of some of the recommendations on political advancement contained in the report does not mean that the Government of New Zealand places greater emphasis on them than on the other parts of the report and the recommendations contained therein. I could, I am sure, give an undertaking on behalf of the Government that all of the recommendations in the report and the observations made in this debate will be given the utmost consideration by the Government. That, I think, applies generally, and specifically to the point now made by the representative of Costa Rica. As I say, it is merely suggested in the report of the Mission that there should be a stabilization fund for copra. It is a matter to which the Government is giving consideration, but I am not able to say what the details of any such fund might be if a fund were established.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): The Mission points out in chapter III, paragraph 41, of its report, that the legal position of the New Zealand Government in the so-called "Reparations Estates" is unassailable. It would, however, be of great benefit to the people of Samoa if the Administering Authority, which has already given proof of its desire to help the Samoans, would seek a solution satisfactory to both parties with a view to granting land to the indigenous population in the form of leaseholds or otherwise; and in chapter III, paragraph 44, the Mission—I am quoting its words—says that this question "deserves the attention of the New Zealand Government". Therefore I should like respectfully to ask the special representative whether his Government's new plans contain any programme relating to the solution of this problem of land-hungry indigenous communities.

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa): I am under the impression that I gave a partial answer to this question when the matter was last under discussion,¹ and I doubt whether it is necessary for me to elaborate to any extent except that I should be glad to answer specific points which have not already been covered.

Obviously, the policy of the Government generally is not to deny to the Samoans the use of those lands in so far as they may be necessary to

tention de faire jouer le fonds de stabilisation pour tous les autres produits importants du Territoire. C'est là ma première question.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas en mesure de donner de réponse, mais je puis formuler une observation. Dans son rapport, la Mission suggère qu'il devrait être créé un fonds de stabilisation du copra. A ma connaissance, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande n'a pas d'opinion sur la question.

Peut-être devrais-je profiter de cette occasion pour déclarer, d'une manière générale, que la mise en application des recommandations que l'on trouve dans le rapport concernant le progrès politique ne signifie pas que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande attache à ces recommandations une plus grande importance qu'aux autres parties du rapport et à l'ensemble des recommandations qu'il contient. Je crois qu'il est un engagement que je puis prendre au nom du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, c'est que toutes les recommandations figurant au rapport, ainsi que les observations formulées au cours de ce débat, recevront de sa part toute l'attention qu'elles méritent. Cette déclaration est valable d'une manière générale, mais s'applique en particulier à la question que vient de soulever le représentant du Costa-Rica. Comme je l'ai dit, la Mission a simplement suggéré, dans son rapport, que l'on crée un fonds de stabilisation pour le copra. C'est là une question que le Gouvernement examine, mais je ne saurais dire quelle serait l'organisation détaillée d'un fonds de ce genre, si sa création était décidée.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): La Mission fait remarquer au chapitre III, paragraphe 41, du rapport que la position juridique du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en matière de domaines ex-ennemis cédés au titre des réparations est inattaquable. Toutefois, il serait du plus grand intérêt pour le peuple du Samoa que l'Autorité chargée de l'administration, qui a donné les preuves de son désir d'aider le peuple du Samoa, cherchât une solution satisfaisante pour les deux parties afin de distribuer des terres aux indigènes, soit par location, soit autrement. La Mission, au chapitre III, paragraphe 44, de ce rapport — et je cite les termes mêmes qu'emploie la Mission — déclare que la question « mérite cependant l'attention du Gouvernement néo-zélandais ». En conséquence, je me permets de demander au représentant spécial s'il y a, au nombre des nouveaux plans de son Gouvernement, un programme quelconque destiné à résoudre ce problème du manque de terres pour les indigènes.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*): Je crois que j'ai répondu partiellement à cette question lorsque nous avons discuté récemment du même sujet¹, et je doute qu'il soit nécessaire que je développe les explications que j'ai données; néanmoins, je serais heureux de préciser certains points particuliers qui n'ont pas encore été abordés.

Évidemment, le Gouvernement néo-zélandais a pour politique, d'une manière générale, de laisser les Samoans utiliser les domaines dont il

¹ See 10th meeting.

¹ Voir 10^e séance.

relieve pressure of population. At the present time, some discussions are going on with regard to handing back to the Samoans certain parts of the Reparations Estates, which happen to be situated on the outskirts of Apia where there is considerable pressure of population ; and the same would apply in respect of any other areas where it might be found necessary to make land available for the settlement of Samoans.

As I explained previously, the Reparations Estates represent one of the largest stabilizing elements in the economy of Samoa, and the return which comes from them and which goes back into Samoa is used for development purposes and is a very important factor in the administration of the Territory. However, if the use of those lands for commercial purposes conflicted with the requirements of the Samoans for settlement and the maintenance of their own livelihood, then there is no question that the latter would be given preference.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): At our last meeting the representatives of the United States and of Mexico asked some very important questions about educational methods and certain aspects of racial discrimination in Samoa.

I should now like to refer to one aspect of this matter which was not discussed at that meeting. In chapter III, paragraph 47, the Mission's report says: "Complaints were heard that discrimination is exercised between Samoans and Europeans in medical and hospital services". Any such differentiation is unfounded save in so far as it corresponds to payment for these services. In other words, if a Samoan is willing to pay for European-style facilities, they cannot be denied to him.

I should like to ask the representative of New Zealand to give us an explanation on this point, as he is qualified to do so, and his explanations have been of great assistance to the Trusteeship Council in preventing misinterpretations on earlier occasions.

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa): I think that on this point the report itself is a little lacking in definition, if I may make that criticism. It states that the Mission received complaints about discrimination. It also states a principle of non-discrimination with which New Zealand would be in hearty accord. It does not say what the actual situation is in such a way as to enable members of the Trusteeship Council to assess the validity, or lack of validity of the complaints that were made.

From my knowledge of the situation I think that these complaints were based on one or two isolated incidents which occurred some years ago. At the present time, there is no discrimination between Europeans and Samoans in regard to medical and hospital services. Anyone who is able to pay for hospital services receives them, and those who are not able to pay receive them never-

s'agit, pour autant que cette mesure soit nécessaire pour alléger la pression démographique. A l'heure actuelle, des conversations ont lieu à l'effet de rendre aux Samoans certaines parties de ces domaines cédées au titre des réparations qui se trouvent aux confins d'Apia, où la pression démographique est notable, et l'on agirait de même pour toute autre région où l'on jugerait nécessaire de consacrer des terres à l'installation de Samoans.

Comme je l'ai expliqué précédemment, les domaines cédés à la Nouvelle-Zélande au titre des réparations constituent un des éléments stabilisateurs les plus importants de l'économie du Samoa ; les revenus qu'ils procurent, et qui retournent au Samoa, sont employés à des fins de développement et représentent un facteur très important dans l'administration du Territoire. Toutefois, si l'utilisation de ces terres à des fins commerciales s'avérait incompatible avec la satisfaction des besoins des Samoans en ce qui concerne leur établissement et leurs moyens d'existence, il va sans dire que ce sont ces dernières considérations qui l'emporteraient.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*) : Le représentant des États-Unis et celui du Mexique ont posé à la dernière séance des questions fort importantes sur les méthodes d'éducation et sur diverses mesures discriminatoires fondées sur la race.

Je désire traiter maintenant d'un aspect de la question que nous n'avons pas discuté à la dernière séance. Au chapitre III, paragraphe 47, le rapport de la Mission déclare : « L'on s'est plaint de ce que, dans les services hospitaliers, on fit une discrimination entre indigènes et Européens ». Cette discrimination est injustifiable à moins qu'elle ne corresponde au paiement des frais afférents à ces services. En d'autres termes, si un indigène est disposé à payer les frais du confort que l'on accorde aux Européens, on ne saurait le lui refuser.

Je me permettrai de demander au représentant de la Nouvelle-Zélande de bien vouloir nous donner quelques explications sur ce point, puisqu'il est qualifié pour le faire. Les explications qu'il a déjà données au Conseil de tutelle ont été, pour ce dernier, une aide précieuse qui l'ont aidé à éviter des interprétations erronées.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*) : J'estime que sur ce point, le rapport lui-même manque un peu de précision, si j'ose formuler cette critique. On y lit, en effet que la Mission a recueilli des plaintes concernant la situation privilégiée accordée aux Européens. On y trouve aussi l'énoncé d'un principe de non-discrimination auquel la Nouvelle-Zélande ne peut que souscrire sans réserve. Mais on n'y trouve aucune précision sur la situation véritable qui puisse permettre aux membres du Conseil de tutelle de juger si les plaintes formulées sont ou non bien fondées.

Ce que je sais de la situation me porte à penser que ces plaintes se fondent sur un ou deux incidents isolés, qui se sont produits il y a quelques années. A l'heure actuelle, il n'est fait aucune discrimination entre Européens et Samoans dans les services médicaux et hospitaliers. Toute personne pouvant faire les frais des soins qu'elle demande peut se les procurer, et celles qui ne le

theless. There is, in fact, no discrimination between Europeans and Samoans in this matter.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): In chapter I, paragraph 43, the report we are examining speaks of a complaint by the Samoans that there is no adequate water supply in some villages, but the Mission does not explain why the Administering Authority is unable to provide this water supply. As this is an interesting point, I should like to ask the representative of New Zealand what strong reasons have stood in the way of the supply of such an essential public utility service.

This paragraph also mentions complaints by Samoans that certain compensation was not paid.

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa): I am not quite clear with regard to the final reference of the representative of Costa Rica to the payment of indemnities. Does that also relate to paragraph 43 ?

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): Yes, paragraph 43.

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa): On the first point there may be some little misunderstanding as to the situation with regard to water. There is certainly no shortage of water in Samoa, where the supply is assured by rivers and an over-abundant rainfall. The issue that arises here is the provision of proper sanitary water supplies, that is, the piping of supplies from properly controlled inlets to supply faucets at appropriate places in the villages.

This is a responsibility, of course, which rests on the Samoans. It is not necessarily the responsibility of the Administration to supply them with this facility which they are quite well able to provide for themselves. Any difficulties which arise with regard to the inadequacy of water supplies or failure to provide them are due, at the present time, not to any lack of will or effort on the part of either the Samoans or the Administration, but just to the impossibility of obtaining the necessary piping. That is the governing factor. It is impossible to obtain from any source in the world sufficient piping of the types required to enable these water supplies to be improved at the rate at which the Samoans and the Administration wish them to be improved.

The PRESIDENT: If I may interrupt for just one moment, the representative of Costa Rica will see in annex 1 to the report, part III, paragraph 54, a brief mention of the matter about which he asks. There is a question also of financing, and in the past I believe that the Government has assisted some of these villages in financing the piping and purchase of facilities for adequate water supply.

peuvent pas les reçoivent quand même. En fait, il n'est fait aucune discrimination entre Européens et Samoans à cet égard.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): Au chapitre I, paragraphe 43, du rapport dont nous discutons actuellement, les indigènes samoans se plaignent de ce que, dans certains villages, l'approvisionnement en eau ne soit pas satisfaisant; mais la Mission n'explique pas pour quelles raisons l'Autorité chargée de l'administration n'a pas su pourvoir à cet approvisionnement. Comme il s'agit d'un point intéressant, je me permettrai de demander au représentant de la Nouvelle-Zélande quelles sont les raisons majeures qui ont empêché de pourvoir à la fourniture d'un élément aussi indispensable à la vie d'un peuple.

En outre, dans le même paragraphe, les indigènes se plaignent de ce qu'on ne leur ait pas payé certaines indemnités promises.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*): Je ne sais si j'ai bien compris à quel propos le représentant de Costa-Rica a mentionné le paiement d'indemnités. Est-ce aussi à propos du paragraphe 43 ?

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): Oui, c'est bien à propos du paragraphe 43.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne le premier point soulevé, peut-être n'est-on pas tout à fait bien renseigné sur la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Il n'y a certes pas pénurie d'eau au Samoa, où l'approvisionnement est assuré par les rivières ainsi que par des pluies plus qu'abondantes. La question qui se pose est celle de la fourniture d'eau potable, autrement dit de l'établissement de conduites d'eau partant de sources d'alimentation soumises à un contrôle sanitaire et aboutissant, dans les villages, à des fontaines placées aux endroits appropriés.

C'est là une tâche qui incombe naturellement aux Samoans eux-mêmes. L'Administration n'est pas nécessairement tenue de leur fournir ce qu'ils sont parfaitement en mesure de se procurer eux-mêmes. Les difficultés qu'engendrent actuellement l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, et le fait qu'il n'y est pas remédié, sont imputables, non pas à un manque de bonne volonté ou à une absence d'efforts de la part des Samoans ou de l'Administration, mais simplement à l'impossibilité de se procurer les conduites nécessaires. Tel est le facteur dominant. Il est impossible de se procurer, dans n'importe quel pays du monde, la quantité de conduites du type voulu qu'il faudrait pour améliorer l'approvisionnement en eau potable au rythme où la population samoane et l'Administration désiraient le voir s'améliorer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je puis me permettre d'intervenir un instant, je signalerai au représentant du Costa-Rica qu'il trouvera dans l'annexe 1 au rapport, au chapitre III, paragraphe 54, un court passage se rapportant à la question qu'il vient de poser. Il est également question de financement dans ce passage et je crois que, dans le passé, le Gouvernement a aidé certains de ces villages à acquérir les conduites et les installations nécessaires à un approvisionnement suffisant en eau potable.

Mr. LAKING (Special representative for Western Samoa) : I had not noted that particular reference. As I say, there is not now any difficulty about financing. The Samoans themselves have the money. They are willing to help themselves in this matter, which, I think, is a very healthy sign. But there is, in this regard, just the impossibility of getting the equipment at the rate which the Samoans and the Administration would like.

I am afraid I am not in a position to answer in detail the point that is made about the non-payment of compensation for trees destroyed in building a military road. So far as I am aware, all the legitimate claims made by Samoans in respect of property destroyed or damaged as a result of military work there during the time of occupation by the United States Forces, were assessed and compensated.

I have no doubt that there may be arguments as to whether the compensation was adequate, or whether a particular item should have been compensated for. But to the best of its ability, the Administration has, to my knowledge, made compensation in every case where damage was done or property was destroyed. Possibly the Mission is aware of particular issues.

The PRESIDENT : I think the representative of Belgium can explain the question of the representative of Costa Rica.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*) : We were obliged to insert this paragraph because we heard about these grievances from the witnesses at numerous hearings in Samoa; we were, therefore, compelled to mention that complaints had been lodged.

As regards compensation for destroyed trees, however, there seems to have been some misunderstanding. When a strategic road connecting Apia with the airfield was under construction, compensation was promised for any trees destroyed. At the time of our visit that promise had not yet been fulfilled.

I should like, however, to raise a point regarding this promised compensation for coconut trees destroyed during the construction of the strategic road. Certain Samoans are at present urging the construction of a road leading to their village; at the same time they want to be compensated for any trees destroyed. If compensation has to be paid for every coconut tree destroyed in the course of the construction of the whole network of roads, it should be covered by the budget as a whole. In certain cases, villages owning the land collectively would prefer to take no account of the trees destroyed during the construction of a road, since it is being built in their interest. This is, however, only a minor grievance which will undoubtedly be settled by the Administration, which was dealing with the matter on our departure from Samoa.

The PRESIDENT : I think I should point out that the road referred to was a road built by United

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*) : Cette mention particulière m'avait échappé. Comme je l'ai dit, le financement des travaux ne présente actuellement aucune difficulté. Les Samoans eux-mêmes ont les fonds nécessaires. Ils sont prêts à s'aider eux-mêmes en la matière, ce qui me semble être un signe très heureux. Le seul obstacle est l'impossibilité de se procurer le matériel nécessaire aussi rapidement que le voudraient les Samoans et l'Administration.

Je crains de ne pas être en mesure de fournir des précisions quant à la question du non-paiement d'indemnités promises pour la destruction de certains arbres au cours de la construction de routes militaires. Pour autant que je sache, toutes les demandes d'indemnités justifiées, formulées par des Samoans invoquant la perte de biens détruits au cours de travaux militaires effectués à l'époque où les forces armées des États-Unis se trouvaient sur le Territoire, ont été examinées et les pertes subies indemnisées.

Il peut certes y avoir des personnes qui estiment que la compensation n'a pas été suffisante ou que la perte de telle ou telle chose aurait dû donner lieu à une indemnité; mais, à ma connaissance, l'Administration a fait de son mieux pour indemniser toutes les personnes dont les biens avaient été endommagés ou détruits. Il est possible cependant que la Mission ait eu connaissance de cas particuliers.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Peut-être le représentant de la Belgique pourrait-il préciser la question du représentant de Costa-Rica.

M. RYCKMANS (Belgique) : Nous avons été obligés d'insérer ce paragraphe parce que, au cours de nombreuses auditions de témoins au Samoa, nous avons entendu ces griefs; nous ne pouvions pas négliger de dire que des plaintes avaient été portées.

Au sujet de la compensation pour des arbres détruits, il semble qu'il y ait eu un malentendu. Au moment où fut construite une route stratégique pour relier Apia à l'aérodrome, la promesse avait été faite de donner des indemnités pour les arbres qui auraient été détruits. Au moment où nous sommes passés, cette promesse n'avait pas encore été mise à exécution.

Mais, je voudrais signaler un point à propos de cette promesse d'indemnité pour les cocotiers qui auraient été détruits au moment de la construction de la route stratégique. Aujourd'hui, certains Samoans insistent pour que soit construite une route menant à leur village et, en outre, ils voudraient des compensations pour les arbres détruits. Si, pour tout le système routier, on devait donner une compensation pour chaque cocotier détruit, cela devrait être payé par l'ensemble du budget. Dans certains cas, les villages qui sont propriétaires collectifs des terres préféreraient, lorsqu'une route est construite, ne pas tenir compte des arbres détruits; car, en somme, la route est construite dans leur intérêt. C'est là cependant un grief mineur qui sera certainement réglé par l'Administration; elle s'en occupait au moment où nous sommes partis du Samoa.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je crois devoir faire observer que la route en question

States troops at the request of the inhabitants in order to get military supplies back and forth.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): This is my last question. I do not wish to delay the Council any longer as it has important work to do.

The Mission's report states, as has been said before, that the economic position of the country is good, but it does not give any further details. Therefore, I should like to ask the representative of the Administering Authority if he can give us an approximate idea of the present cost of living in relation to that of a previous year, for example 1939 or any other year. This data is very necessary in order to obtain a complete idea of this aspect of economic life.

Mr. LAKING (Special representative for Western Samoa): The answer to the question of the representative of Costa Rica depends on whether he refers to the cost of living of the Samoans or the Europeans. The cost of living of the Samoan today is exactly what it was before the war and exactly what it was in the nineteenth century—namely, the effort involved in producing enough bananas and collecting enough coconuts and raising enough taro to sustain himself. He is not affected by any of the evils which affect other people. If he is prepared to put in two days a week on his plantation, he has all that is required to sustain him. Anything else he gets, in the way of money for the production of copra, is something extra. It is not part of his cost of living at all.

If you refer to the small European community, the cost of living has risen very considerably in consonance with the rise in the cost of living in most other parts of the world.

I am not sure if that answers the question put by the representative of Costa Rica. If he referred to the general economic state of the Territory, I think the trend is shown in the annual report¹ which, I take it, is also under consideration by the Council at this time.

The PRESIDENT: I was just about to call your attention to page 9 of the document which the New Zealand Government has published covering the year ended 31 March 1947. It says there that the final surpluses have risen to a figure which has never previously been achieved, so that from the viewpoint of public finance the Territory is in an extremely prosperous financial situation.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): I would like to point out that the increase in the price of copra, which is Samoa's main export, is much greater than the over-all increase in the price of imported goods, and this obviously pre-

avait été construite par les troupes des États-Unis à la demande des habitants, afin de faciliter la navette des fournitures militaires.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): Voici ma dernière question. Je ne veux pas retarder davantage le Conseil qui a encore tant de travail devant lui.

Le rapport de la Mission déclare, comme il a déjà été dit précédemment, que la situation économique du pays est bonne, mais il ne fournit pas d'autres détails. Je me permettrai donc de demander au représentant de l'Autorité chargée de l'administration s'il peut nous donner une idée, même approximative, du rapport du coût de la vie avec celui d'une année précédente, par exemple avec celui de l'année 1939 ou de toute autre année. Ce renseignement est indispensable pour nous faire une idée complète de cet aspect de la vie économique.

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*): La réponse à la question du représentant du Costa-Rica est différente selon qu'il s'agit du coût de la vie pour les Samoans ou pour les Européens. S'il s'agit des Samoans, il leur en coûte aujourd'hui pour vivre exactement ce qu'il leur en coûtait avant la guerre, et exactement ce qu'il leur en coûtait au dix-neuvième siècle, à savoir la peine de faire pousser assez de bananes, de cueillir assez de noix de coco et de cultiver assez de taro pour leur subsistance. Les maux qui affectent d'autres peuples ne les touchent pas. S'ils consentent à travailler deux jours par semaine sur leur plantation, leur subsistance est assurée. L'argent qu'ils peuvent tirer de la production du copra constitue une ressource supplémentaire, qui ne rentre nullement dans les éléments nécessaires à leur existence.

S'il s'agit de la petite communauté européenne, le coût de la vie s'est fortement élevé, comme dans la plupart des autres parties du monde.

Je ne sais si ce que je viens de dire répond exactement à la question du représentant de Costa-Rica. S'il avait en vue la situation économique générale du Territoire, le rapport annuel¹ qui, je crois, est aussi soumis à l'examen du Conseil en ce moment, le renseignera sur les tendances de cette situation.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'allais précisément attirer votre attention sur la page 9 du document que le Gouvernement néo-zélandais a publié, et qui se rapporte à l'exercice se terminant le 31 mars 1947. Il est dit dans ce document que la balance excédentaire s'est élevée à un chiffre qui n'avait jamais été atteint auparavant; du point de vue des finances publiques donc, la situation du Territoire est particulièrement prospère.

M. RYCKMANS (Belgique): Je voudrais faire observer que le prix du copra, qui est le principal article d'exportation, a augmenté au Samoa dans une proportion beaucoup plus grande que l'augmentation générale du coût des marchan-

¹ See *Twenty-fourth Report on the Administration of the Territory of Western Samoa, for the year ended 31 March 1947*: New Zealand, Government Printer, 1947.

¹ Voir « *Twenty-fourth Report on the Administration of the Territory of Western Samoa, for the year ended 31 March 1947* »: New Zealand, Government Printer, 1947.

sents a certain element of danger. The existing state of affairs is very advantageous, since the price of copra is abnormally high; but it is unlikely to remain at its present very high level. I repeat that at the present time the increase in the price of copra is certainly greater than the average increase in the cost of imported goods.

The PRESIDENT: In the absence of further questions or observations, I want to express appreciation to the New Zealand Government, first, for sending us the copy of the twenty-fourth report on the Administration of the Territory of Western Samoa, covering the year ended 31 March 1947, which we have examined with interest.

I want also to express this Council's appreciation to the Government of New Zealand for its kindness in asking Mr. Laking, representing the Prime Minister's office and the New Zealand Government, to come all the way here to be with us when we discussed this report and to answer questions as he has been answering them. We greatly appreciate his coming here, and wish to express this appreciation not only to his Government but to him personally.

That brings us to the question of the printing of the report of the United Nations Mission to Western Samoa. I have before me a statement from the Secretariat, which I should like to read to you. The members will recall that rule 65 of our rules of procedure provides that before taking action involving expenditure, we should ask the Secretary-General to make a report on the question as it affects the budget. I have before me such a report. Before proceeding to consider the question of printing the Mission's report, I shall ask Mr. Hoo to read the Secretariat's statement and answer any questions which may arise under it.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): The statement concerns the printing of the report on Western Samoa. I can state that should the Trusteeship Council decide to print this report, it is estimated that on the basis of sixty pages of text, printed in two languages, the cost will be approximately 4,000 dollars. Provision has been made for this expenditure in the budget for 1947.

I make this statement in accordance with the rules of procedure, according to which any decision involving expenditure should be reported to the Trusteeship Council. Provision has been made for the expenditure of printing the report.

The PRESIDENT: Unless some member sees a reason to the contrary, I suppose the Council will desire, in accordance with the provisions of rule 99 of the rules of procedure, to have this report printed, together with the observations of the Administering Authority as set forth in the letter from the Prime Minister to the Secretary-

disés d'importation, ce qui, évidemment, présente un certain danger. La situation actuelle est très favorable, parce que les prix du copra sont anormalement élevés, mais il est probable que ces prix très élevés ne se maintiendront pas. Actuellement, je le répète, l'augmentation du prix du copra est certainement supérieure à l'augmentation moyenne du coût des matières d'importation.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En l'absence d'autres questions ou observations, je désire remercier le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, tout d'abord de nous avoir fait parvenir un exemplaire de son vingt-quatrième rapport sur l'administration du Territoire du Samoa Occidental pour l'exercice se terminant le 31 mars 1947, document que nous avons examiné avec intérêt.

Je voudrais ensuite le remercier, au nom du Conseil, d'avoir bien voulu demander à M. Laking, représentant le cabinet du Premier Ministre et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, de venir de si loin se joindre à nous pour discuter ce rapport et répondre, comme il l'a fait, à nos questions. Nous sommes très reconnaissants à M. Laking d'être venu jusqu'ici, et tenons à lui exprimer également nos remerciements.

Nous devons maintenant aborder la question de l'impression du rapport de la Mission des Nations Unies au Samoa Occidental. J'ai sous les yeux une communication du Secrétariat, dont je désirerais donner lecture au Conseil. Le Conseil sait qu'aux termes de l'article 65 de son règlement intérieur, aucune résolution entraînant des dépenses imputables sur les fonds des Nations Unies ne recevra l'approbation du Conseil de tutelle si celui-ci n'a été préalablement saisi d'un rapport du Secrétaire général sur l'incidence financière de la proposition. J'ai ce rapport sous les yeux, et, avant de passer à la question de l'impression du rapport de la Mission, je demanderai à M. Hoo de nous donner lecture de la communication du Secrétaire général et de bien vouloir répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*): Cette communication a trait à l'impression du rapport relatif au Samoa Occidental. Au cas où le Conseil de tutelle déciderait de faire imprimer ce rapport, la dépense, pour un texte d'une soixantaine de pages imprimé en deux langues, s'élèverait approximativement à 4.000 dollars. Cette dépense a été prévue dans le budget de 1947.

Je fais cette déclaration conformément au règlement intérieur, qui stipule que toute résolution entraînant des dépenses doit faire l'objet d'un rapport au Conseil de tutelle. Les crédits nécessaires à l'impression du rapport dont il s'agit ont été prévus.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A moins que quelqu'un ne soit d'un avis contraire, je suppose que le Conseil désirera que, selon les dispositions de l'article 99 du règlement intérieur, ce rapport soit imprimé, de même que les observations de l'Autorité chargée de l'administration, contenues dans la lettre adressée par le

General, contained in document T/62 of 21 November 1947. Provision has been made for this expenditure in the budget for 1947.

Mr. LIU CHIEH (China): May I ask whether there is any particular use to which the printed report could be put?

The PRESIDENT: Rule 99 of the rules of procedure provides: "Each visiting mission shall submit to the Trusteeship Council a report on its visit, a copy of which shall be promptly transmitted to the Administering Authority concerned by the Secretary-General. The report may be published by the Council in such form as it may deem appropriate. Observations on each such report by the Council and by the Administering Authority concerned may be similarly published."

The answer to the question of the representative of China is that the Trusteeship Council is continually receiving requests for these reports. The requests have come in up to now, and I suppose they will continue to come in. I understand that there are not a sufficient number of mimeographed copies to take care of the demand anticipated for the future. For the sake of the records, and in order to supply those who desire copies of our reports, such as libraries and organizations concerned with the United Nations, the South Pacific or other aspects, I suppose that it is necessary to have copies of our reports available.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): As the author of the report, I should like to say that I should not be at all offended if the Trusteeship Council were to decide not to publish the report. Personally, I feel that it has served its purpose, since it has been submitted to the members of the Trusteeship Council for consideration and has been transmitted to the New Zealand Government, which will take it into consideration to the extent it considers necessary. For my part, I can see no necessity to publish this report; but, should there be a considerable demand which cannot be met by the mimeographed copies, the Council may find it necessary to have it published. As the author, or rather the co-author, of the report, however, I do not insist on its publication, and shall not feel hurt if a decision is taken not to publish it.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): In my usual desire to be helpful, I wish to propose a middle course. I have in my possession a printed copy of this report with its annexes, which was printed by the Government of New Zealand. If it were the decision of the Trusteeship Council to endeavour to save 4,000 dollars, or any portion thereof, I suggest that there is at least the possibility of the Trusteeship Council obtaining an additional supply of printed copies of this report from the Government of New Zealand. Of course, the copy printed by my Government contains merely the report and its annexes, and does not include the observations contained in document T/62.

Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande au Secrétaire général le 21 novembre 1947 (document T/62). Un crédit a été prévu pour cette dépense dans le budget de 1947.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander s'il est une fin particulière à laquelle le rapport pourrait servir?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'article 99 de notre règlement intérieur prévoit que: « Toute mission de visite soumet au Conseil de tutelle un rapport sur sa visite. Une copie de ce rapport est transmise sans délai par l'intermédiaire du Secrétaire général à l'Autorité intéressée chargée de l'administration. Le rapport peut être publié par le Conseil de tutelle sous la forme qu'il estime appropriée. Les observations faites sur ce rapport par le Conseil et par l'Autorité chargée de l'administration peuvent de même être publiées ».

En réponse à la question posée par le représentant de la Chine, je dirai que le Conseil de tutelle reçoit continuellement des demandes concernant des rapports de ce genre. Nous en avons toujours reçu et je suppose que nous continuerons à en recevoir. On me dit qu'il n'existe pas assez d'exemplaires miméographiés pour répondre à toutes les demandes que l'on s'attend à recevoir dans l'avenir. Aussi bien pour constituer nos archives que pour répondre aux demandes de ceux qui désirent avoir des exemplaires de nos rapports, comme les bibliothèques et certaines organisations que les travaux des Nations Unies et les questions relatives au Pacifique-Sud et autres intéressent, il me paraît nécessaire de disposer d'un certain nombre d'exemplaires de nos rapports.

M. RYCKMANS (Belgique): En tant qu'auteur du rapport, je voudrais dire que je ne serais pas froissé le moins du monde si le Conseil de tutelle s'abstenait de le publier. Pour ma part, je crois que le rapport a rempli son objet, puisqu'il a été soumis à l'examen des Membres du Conseil de Tutelle et puisqu'il a été remis au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui en tiendra compte dans la mesure où il l'estimera nécessaire. Je ne vois pas, pour ma part, la nécessité de publier ce rapport; cependant, si des demandes importantes n'ont pu être satisfaites au moyen des rapports miméographiés, il est possible que le Conseil trouve nécessaire de publier ce rapport. Mais, comme auteur ou co-auteur du rapport, je ne tiens pas du tout à ce qu'il soit publié, et je ne serai pas froissé si on décidait de ne pas le publier.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Un souci habituel de faciliter les choses m'incite à suggérer un moyen terme. J'ai en ma possession un exemplaire de ce rapport, avec ses annexes, imprimé par les soins du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Si le conseil de tutelle décidait d'économiser 4.000 dollars, ou une partie de cette somme, il pourrait tout au moins se procurer auprès du gouvernement néo-zélandais un certain nombre d'exemplaires supplémentaires. Naturellement, les exemplaires que mon Gouvernement a fait imprimer ne contiennent que le rapport et ses annexes; les observations contenues dans le document T/62 n'y figurent pas.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I am indifferent as to whether the report is published or not ; I have no views on whether it should or should not be published. Like my colleague from Belgium, I am inquiring about the necessity for publishing it. If there is a necessity for publishing the report, I believe it should be done.

Concerning the financial statement read by Mr. Hoo, is it correct that in the future the publishing of reports will be dependent upon the financial allocations ? In other words, if the Trusteeship Council does not have an allocation for the publishing of a certain report in its budget, will it be unable to publish the report ?

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship) : When a mission is organized, the cost of publishing its report is usually provided for. For example, in the request to provide estimates for the visiting mission for next year, we have foreseen that a certain amount of money will be necessary to publish its report. In addition, the Trusteeship Council has an allowance for the publishing of its documents. Therefore, I believe there will always be provision for the printing of reports of future missions. However, it is for the Trusteeship Council to decide whether it wishes to make use of these facilities.

Mr. NORIEGA (Mexico) (*translated from Spanish*) : I am interested in this report from the point of view of the people of Western Samoa. Would the people of Western Samoa be interested in knowing the contents of the report ? I am sure they would. In what form can it be published ? Could it be published in the vernacular ? Is there any way of making them acquainted with the report and also with the conclusions reached by the Council ?

Mr. LAKING (special representative for Western Samoa) : The report has been reproduced for distribution in Samoa both in English and in the language of the Samoans. We have the printed copies referred to by Sir Carl Berendsen, in English, and it was printed in Samoan in the Territory and distributed there.

Mr. KHALIDY (Iraq) : In that case, if the President will allow me to say so, but without any prejudice to whatever my colleagues think, I do not think there is a very pressing necessity to publish the report ; but I do think that the Secretariat may duplicate it in mimeographed form as it has done so far. If there is any special necessity in the future to publish it, we shall do so ; but of course again I am not going to take any special position on that.

However, it seems to me that it is not really necessary to spend those four thousand precious dollars—and the Council knows how precious those dollars are these days. That being the case, I think we should leave it as it is, unless the New Zealand Government has a special position in the matter. However, I take it that the New Zealand Government has already provided copies for itself and for the Samoan people by publishing the report on its own account.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Pour ma part, il m'est indifférent que le rapport soit ou non publié ; je n'ai pas d'opinion arrêtée à cet égard. Toutefois, je voudrais, comme le représentant de la Belgique, savoir s'il est nécessaire de le faire imprimer. Si oui, j'estime qu'il faut le faire.

En ce qui concerne la déclaration d'ordre financier dont M. Hoo vient de nous donner lecture, devons-nous comprendre qu'à l'avenir, la publication de rapports dépendra d'une allocation de crédits ? En d'autres termes, si le budget du Conseil ne comprend aucun crédit pour la publication de tel ou tel rapport, nous trouverons-nous dans l'impossibilité de le faire imprimer ?

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*) : Lorsqu'une mission est organisée, on prévoit habituellement des crédits pour la publication de son rapport. Par exemple, dans les prévisions relatives à l'envoi de la mission de visite de l'année prochaine, une certaine somme a été prévue pour la publication du rapport de cette mission. En outre, le Conseil de tutelle dispose d'un crédit pour la publication de ses documents. Je crois donc que les fonds nécessaires à l'impression des rapports des missions futures seront toujours prévus. Cependant, il appartient au Conseil de décider s'il désire faire usage des possibilités dont il dispose à cet égard.

M. NORIEGA (Mexique) (*traduit de l'espagnol*) : Ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des indigènes du Samoa Occidental. Cela intéressera-t-il les indigènes du Samoa Occidental de connaître ce rapport ? Certainement oui. Sous quelle forme pourra-t-on le publier ? Peut-on le publier dans la langue indigène ? Y a-t-il quelque moyen de le porter à leur connaissance, ainsi que les conclusions du Conseil ?

M. LAKING (Représentant spécial pour le Samoa Occidental) (*traduit de l'anglais*) : Le rapport a été imprimé pour être distribué au Samoa, tant en anglais qu'en samoan. Nous avons les exemplaires en anglais dont Sir Carl Berendsen a parlé, et des exemplaires en samoan ont été distribués dans le Territoire.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Dans ce cas, j'oserai dire, avec la permission du Président, et sous réserve de l'opinion que les autres membres peuvent avoir en la matière, qu'il n'y a peut-être pas une urgence pressante à publier ce rapport. Cependant, le Secrétariat pourrait le reproduire sous forme miméographiée, comme cela s'est fait jusqu'ici. Si, par la suite, il s'avérait nécessaire de le publier, nous le ferions, mais, encore une fois, je ne m'arrête pas en cette affaire à une ligne de conduite plutôt qu'à une autre.

Cependant, il me semble que l'on pourrait éviter de dépenser quatre mille précieux dollars ; le Conseil sait combien ceux-ci sont précieux aujourd'hui. Cela étant, je crois que nous pourrions laisser les choses en leur état actuel, à moins que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande n'ait en la matière une opinion arrêtée. Mais je crois comprendre qu'il a déjà fait le nécessaire pour se procurer des exemplaires de ce rapport, pour lui-même et pour le peuple samoan, en le faisant imprimer de sa propre initiative.

The PRESIDENT: I understand that in libraries, and so forth, printed documents are very much more easily handled than mimeographed documents, and that many libraries do not handle mimeographed documents.

I should like again to ask Mr. Hoo to inform us as to his view with regard to the demand and meeting the demand during the next twelve months.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): I do not know. We have not had requests recently for such reports.

The PRESIDENT: I shall ask Mr. Bunche to inform us specifically with regard to this question.

Mr. BUNCHE (Secretary of the Council): We have not, so far as I know, had any requests, though they would not necessarily come to the Division of Trusteeship.

The point is, of course, that the report was put out in mimeographed form with the normal distribution of mimeographed documents, and it is therefore not available for public sale as other United Nations documents are; it has not been offered to the public because it is not in printed form. We did print the Trusteeship Agreements, the resolutions of the Trusteeship Council at its first session, and other documents, for the reason that they would be more readily available to the public as United Nations documents and would get a wider circulation.

Mr. LIU CHIEH (China): It seems to me that the question of printing a report does not depend primarily on saving four thousand dollars because I feel that if the printing of a report serves a need, then this Council should not emphasize or over-emphasize the economic aspect. Of course, I would rather leave to the President's judgment, as Chairman of the Visiting Mission, the question of determining whether the report would be useful for general information or academic reference. I should not like to dwell on that, but I should like to make a statement in connexion with rule 99.

Rule 99 states: "The report may be published by the Council in such form as it may deem appropriate". I take it that the word "published" there does not necessarily mean "printed"; I think the meaning implies "making it public".

It seems to me, in regard to this report, that it has been made public, and its immediate purpose has been met, particularly in this case, by the New Zealand Government, firstly in publishing the report, and secondly in taking the necessary steps to translate the report into action.

As far as the Trusteeship Council is concerned, the purpose of the report is already served. If the Council feels that the report is of so much academic interest to students of the Trusteeship System or of the Pacific area that there will be

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois que dans les bibliothèques et autres lieux analogues on trouve qu'il est beaucoup plus facile d'avoir des documents imprimés que des documents miméographiés, et que de nombreuses bibliothèques ne tiennent pas de documents miméographiés.

Je voudrais demander à nouveau à M. Hoo quelles sont ses prévisions en ce qui concerne les demandes de documents qui pourraient nous être adressées dans les prochains douze mois, et dans quelle mesure nous serons à même de les satisfaire.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*): Je ne saurais le dire. Nous n'avons reçu aucune demande de rapports récemment.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander à M. Bunche de nous renseigner exactement sur cette question?

M. BUNCHE (Secrétaire du Conseil) (*traduit de l'anglais*): Pour autant que je sache, nous n'avons pas reçu de demandes, mais celles-ci ont pu être adressées ailleurs qu'à la Division de la tutelle.

La situation est la suivante. Le rapport est sorti sous forme miméographiée et il a eu la distribution normale de tous les documents de ce genre; il n'est donc pas en vente, comme d'autres documents des Nations Unies, et ne se trouve pas à la disposition du public parce qu'il n'a pas été imprimé. Nous avons fait imprimer les Accords de tutelle et les résolutions adoptées par le Conseil de tutelle à sa première session, ainsi que certains autres documents, afin que le public puisse se les procurer plus facilement comme documents des Nations Unies et qu'ils soient assurés d'une plus grande circulation.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, ce n'est pas une économie de quatre mille dollars qui doit jouer le rôle de facteur déterminant dans l'impression d'un rapport. J'estime que si cette impression répond à une nécessité, le Conseil ne devrait pas s'attacher outre mesure à la question d'économie. Naturellement, je préférerais laisser au jugement du Président, en sa qualité de Président de la Mission de visite, le soin de décider si ce rapport peut être utile comme source d'information générale ou de recherches théoriques. Pour ma part, je ne désire pas m'étendre sur ce point, mais j'aimerais présenter une observation concernant l'article 99 du règlement intérieur.

Cet article prévoit que « le rapport peut être publié par le Conseil de tutelle, sous la forme qu'il estime appropriée ». A mon avis, « publier » ne veut pas nécessairement dire « imprimer »; je comprends ce mot comme signifiant que le rapport sera rendu public.

J'estime qu'en l'occurrence le rapport a été rendu public et que son but immédiat a été atteint, surtout dans le cas qui nous occupe, par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui l'a d'abord publié et qui a ensuite pris les mesures nécessaires pour sa mise en pratique.

En ce qui concerne le Conseil de tutelle, le but du rapport a déjà été atteint. Si le Conseil estime que ce document présente, pour ceux qui étudient le système de la tutelle ou les questions relatives aux Territoires du Pacifique, un intérêt

a demand for it in the future, then there may be a justification for spending that sum for the printing of the report. After all, the sum is not very large. However, I am not sure whether the Secretary, in making that statement, has taken into consideration the printing of such observations as have come from the members of the Council. Rule 99 states: "Observations on each such report by the Council and by the Administering Authority concerned may be similarly published". Of course we do not have to ask that such observations be published or be printed with the report. There have been observations on this report which indicate that there are some disagreements with the contents of the report, although the recommendations and conclusions are found generally acceptable. I do not know whether it is really necessary to print the report. However, as I stated, I shall not insist on it.

There is one particular point I should like to make. I should have felt much happier if the report had been printed by the Visiting Mission and charged to the expenses of the Visiting Mission. If we are going to include many of the observations stated in this Council in the printed report, I do not think it would serve much purpose and I should not like to see it done. On the other hand, if those observations do not go into the printed report, it may imply complete acceptance by every member of the Council. Furthermore, this report has been discussed in the Council in a manner in which future reports may not be discussed, firstly because the Council members were satisfied that certain measures had been taken by the New Zealand Government and there was not much discussion as to whether the recommendations were of a kind which the Council might want to recommend to the Administering Authority; and secondly, ever since the adoption of the resolution the discussion of the report has been somewhat out of place, as it were, and the report has been discussed more in connexion with the steps taken in that Territory by the New Zealand Government. For instance, I found that most of the questions were addressed to the representative of the New Zealand Government, and we were not exactly confining our remarks to the report. Of course, that has nothing to do with the actual question of printing, but it has a bearing on the question of whether the observations of the Council should be printed or not.

Mr. GERIG (United States of America): The report is a large one; it covers about 118 printed pages, in the format put out by the Government of New Zealand. I was wondering whether we could not ask the Assistant Secretary-General to find out from the Government of New Zealand whether a few thousand copies could not be supplied with a different cover. It is exactly the report, with nothing added to it; it is a report to the Trusteeship Council by the United Nations

académique tel qu'on pourrait nous le demander au cours des mois à venir, peut-être serait-on justifié à faire la dépense entraînée par l'impression. Après tout, il ne s'agit pas d'une somme tellement grande. Cependant, je me demande si le Secrétariat, dans les prévisions financières qu'il nous a présentées, a tenu compte de l'impression des observations qui ont été formulées par les membres du Conseil. L'article 99 stipule que « les observations faites sur ce rapport par le Conseil et par l'Autorité chargée de l'administration peuvent de même être publiées ». Nous ne sommes naturellement pas obligés de demander que ces observations soient imprimées en même temps que le rapport. Bien que les recommandations et conclusions que celui-ci renferme soient généralement considérées comme acceptables, des observations ont été formulées, ce qui indique une certaine divergence de vues quant à son contenu. Je ne sais pas s'il est vraiment nécessaire de l'imprimer. Néanmoins, comme je l'ai dit, c'est là une question sur laquelle je n'insisterai pas.

Il y a cependant un point particulier que je voudrais faire ressortir. J'aurais de beaucoup préféré que l'impression du rapport soit effectuée par les soins de la Mission de visite et que les frais d'impression figurent aux dépenses de celles-ci. Je ne crois pas qu'il soit très utile de faire figurer dans le rapport imprimé un grand nombre des observations formulées ici, et je n'aimerais pas qu'on le fasse. D'autre part, on pourrait déduire de l'absence de ces observations dans le rapport imprimé que tous les membres du Conseil approuvent entièrement le contenu de celui-ci. En outre, la manière dont il a été discuté au Conseil peut ne pas être celle qui sera adoptée à l'avenir pour les autres rapports; d'abord parce que les membres du Conseil ont pu constater cette fois que certaines mesures avaient été prises par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et que l'on n'a guère discuté la question de savoir si les recommandations du rapport étaient de celles que le Conseil pouvait désirer faire à l'Autorité chargée de l'administration; ensuite parce que, une fois la résolution adoptée, la discussion du rapport devenait en quelque sorte hors de propos, et que le rapport a été davantage discuté en liaison avec les mesures prises dans le Territoire par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. J'ai remarqué, par exemple, que la plupart des questions étaient adressées au représentant du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, et nous n'avons pas précisément limité nos observations au rapport lui-même. Cela, naturellement, n'a aucun rapport avec la question de l'impression proprement dite, mais n'est pas sans relation avec celle de savoir s'il y a ou non lieu d'imprimer les observations des membres du Conseil.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le rapport est assez volumineux; il a environ 118 pages dans le format de la brochure imprimée par les soins du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Je me demande si nous ne pourrions pas prier le Secrétaire général adjoint de se renseigner auprès du Gouvernement néo-zélandais afin de savoir s'il serait possible d'obtenir quelques milliers d'exemplaires avec une couverture différente. Il s'agit du texte exact du

Mission. I think that will take care of the point that was just raised by the representative of China. It does not commit the Trusteeship Council at all; the Council's observations will appear in some other document, that is, the official records of the meetings of the Trusteeship Council.

If the plates are still kept by the New Zealand Government, it might be that for a matter of a thousand dollars—instead of four thousand dollars—a sufficient number of copies of this document could be made available to several thousand libraries. I am rather thinking of the libraries, as there must be quite a list to which the United Nations furnishes official publications. For the time being, at any rate, the public, and especially scholars, would be very glad to have copies of this document.

For that reason, I propose that we find out whether the plates are still intact, and at what price a few thousand copies of the publication could be made available. We could perhaps have a different cover on it.

The PRESIDENT: As I understand the representative of the United States, he would authorize the Secretariat, with the approval of the President of the Trusteeship Council, to publish or not to publish the report, depending upon what he finds after such communications.

Mr. GERIG (United States of America): That is correct. I think perhaps the information may not become available until after we have recessed, and I would be glad to add a mention of that to my proposal.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): I am in complete agreement with the remarks of our colleague, the representative of China. In view of this discussion I, for my part, would prefer the report not to be published, as it was never our intention to present it to the world; it is a report to the Trusteeship Council and forms part of our discussion of the petition submitted by the Samoans notables. The Trusteeship Council's decision regarding this petition is the only important issue.

Our decision to publish the report might, in spite of everything, be interpreted as a sign of approval, as a sort of "posting"; in some Parliaments, when a Minister makes a speech which meets with great approval, the Parliament decides to have the speech posted up. It is certainly not the intention of the majority of the members of the Council to decide upon the posting up or publication of this report, thereby approving it in all its details.

Moreover, if the report were to be published, we should also be obliged to publish all the discussions to which it gave rise, and this is not desirable. We have already decided not to make all the Trusteeship Council's discussions public.

This report is merely an element of our discussion, one of which the Trusteeship Council has made full use, and which has been transmitted to the New Zealand Government. I therefore feel

rapport, sans rien d'autre; d'un rapport adressé au Conseil de tutelle par la Mission des Nations Unies. Je pense que cela répond au souci dont le représentant de la Chine vient de nous faire part. Ce texte n'engage nullement le Conseil de tutelle, et les observations formulées au cours des débats de celui-ci figureront dans d'autres documents, à savoir dans les procès-verbaux officiels des séances du Conseil de tutelle.

Si le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande possède encore les clichés, il est possible que, pour une somme de mille dollars, au lieu de quatre mille, nous puissions mettre à la disposition de plusieurs milliers de bibliothèques un nombre suffisant d'exemplaires du rapport. Je pense surtout aux bibliothèques, car il doit en exister toute une liste, auxquelles l'Organisation des Nations-Unies fournit ses publications officielles. En ce moment, du moins, le public, et en particulier les gens d'étude, seraient très heureux d'avoir ce rapport.

C'est pourquoi je propose que nous recherchions si les clichés en question ont été conservés, et à quel prix nous pourrions nous procurer quelques milliers d'exemplaires du rapport. On pourrait peut-être leur donner une couverture différente.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien le représentant des États-Unis, le Secrétariat serait ou non autorisé, compte tenu du résultat de l'enquête auprès du Gouvernement néo-zélandais, et avec l'assentiment du Président du Conseil de tutelle, à publier le rapport?

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): C'est bien cela. Il est possible que les renseignements en question ne nous parviennent qu'après notre session et j'aimerais que ma proposition fasse mention de cette observation.

M. RYCKMANS (Belgique): Je suis entièrement d'accord avec les observations présentées par notre collègue, le représentant de la Chine. A la suite de cette discussion, je préférerais, pour ma part, qu'on ne publie pas le rapport; nous n'avons jamais eu l'intention de le présenter au monde entier; c'est un rapport au Conseil de tutelle, il est un élément dans la discussion de la pétition adressée par les notables du Samoa. Ce qui importe, c'est la décision du Conseil de tutelle relativement à cette pétition.

La décision que nous pourrions prendre de publier le rapport pourrait, malgré tout, être interprétée comme une approbation, comme une sorte d'affichage; dans certains Parlements, lorsqu'un ministre a fait un discours abondamment applaudi, le Parlement décide l'affichage du discours. Il n'entre certainement pas dans l'intention de la plupart des membres de ce Conseil de décider l'affichage, la publication de ce rapport, et par là même de s'en rendre entièrement solidaire dans tous ses détails.

Si d'ailleurs on publiait le rapport, on devrait également publier toutes les discussions auxquelles il a donné lieu, ce qui n'est pas désirable. Nous avons décidé de ne pas publier toutes les discussions du Conseil de tutelle.

Ce rapport est simplement un élément dans la discussion, le Conseil de tutelle en a fait plein usage, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en a été informé; je crois donc que ce rapport a

that the report has served its purpose, and that there is no need to make it available to persons outside the Trusteeship Council.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I agree with the statement just made. As to the suggestion of the representative of the United States, I do not think that would be a very good way to proceed with our report, without any prejudice to the position taken by the New Zealand Government and without any reflection on it at all in any way. I do not think that is a good precedent for the United Nations to set. If the United Nations is going to publish a report, it must do so itself, and not ask a single Government to provide plates or paper, and then place a slip of paper on it saying "Published by the United Nations". I do not think this sets a good precedent. It may not do any harm now, but in the future it may be harmful to the Trusteeship Council. Therefore, I do not agree with Mr. Gerig's suggestions.

Besides, if we are going to publish the report, I entirely agree with Mr. Ryckmans that other items should be published with the report. If this is not done, I believe it would place us in a very awkward position, which I shall not take the time of the Council to go into, since we have been discussing this matter for over half an hour. Of course, the report is a great achievement, but I do not think the matter of printing it should cause such a long discussion.

Therefore, I am going to present the following proposal : that the report should not be printed, but that the Secretariat should be called upon to make it available to the public in mimeographed form, as has been the custom so far.

The PRESIDENT : Does the United States representative accept that suggestion ? If not, I shall put his motion to the vote.

Mr GERIG (United States of America) : That is, of course, a reversal of my proposal, and I should be glad to be guided by the opinion of the Council on one or two points that have just been made. I should think also that we ought to consider the possibility of having uniformity in the format of our documents in the future. That would be one argument against taking this course.

With regard to the other point about letting the New Zealand Government do our printing for us, I understand that bids for printing work are sought from various Governments and private companies. That is not unusual. The United Nations goes out to get the best bid it can. At any rate, that is my information. Therefore, it would seem to me that if the New Zealand Government has this printing set up, there is no reason in the world why we could not buy the job from them, since it has already been set up. That would not worry me at all.

Mainly for the convenience of professors, and, having been a professor myself at one time, I think

rempli son office et qu'il n'y a pas lieu de le publier à l'intention de personnes étrangères au Conseil de tutelle.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je me rallie aux vues qui viennent d'être exposées. En ce qui concerne la proposition du représentant des États-Unis, je ne crois pas que ce serait là une bonne manière de faire en ce qui concerne notre rapport. Je le dis sans aucun préjudice pour la position prise par le Gouvernement néo-zélandais et sans critiquer cette position en aucune manière. Je ne crois pas que l'Organisation des Nations Unies créerait ainsi un bon précédent. Si elle publie des rapports, il faut qu'elle le fasse elle-même ; il ne faut pas qu'elle demande à aucun gouvernement en particulier de lui fournir des clichés ou du papier et qu'elle se contente d'ajouter au document une bande de papier portant la mention « publié par l'Organisation des Nations Unies ». Je ne crois pas que ce soit là un bon précédent à créer. Il se peut que cela ne fasse aucun mal à l'heure actuelle, mais cela pourrait nuire au Conseil de tutelle, à l'avenir. Je ne me rallie donc pas à la proposition de M. Gerig.

En outre, si nous décidons de publier le rapport, j'estime, avec M. Ryckmans, qu'il faudrait y ajouter d'autres points. Sinon, nous nous trouverions dans une situation embarrassante sur laquelle je n'insisterai pas, car, étant donné que nous en avons discuté pendant plus d'une demi-heure, ce serait gaspiller le temps du Conseil. Certes, le rapport est une belle réalisation, mais je ne crois pas que la question de son impression doive entraîner une si longue discussion.

En conséquence, je présenterai la proposition suivante : le rapport ne sera pas imprimé, mais nous inviterons le Secrétariat à le mettre à la disposition du public, sous forme de document miméographié, comme cela s'est fait jusqu'ici.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant des États-Unis accepte-t-il cette proposition ? Sinon, je mettrai aux voix sa motion.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Cette proposition est simplement le contraire de la mienne, et je serais heureux d'avoir l'opinion du Conseil sur un ou deux points qui viennent d'être soulevés. D'abord, je crois que nous devrions envisager, pour l'avenir, l'adoption d'un même format pour tous nos documents, ce qui, déjà, ne s'accorderait pas avec la proposition en question.

Ensuite, en ce qui concerne les scrupules auxquels a donné lieu la proposition de laisser au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande le soin d'imprimer le rapport pour nous, je crois savoir que lorsqu'il s'agit de faire exécuter des travaux d'impression, divers gouvernements et entreprises privées sont invités à faire des offres. Il n'y a là rien que de très naturel. L'Organisation des Nations Unies essaie d'obtenir les meilleures conditions possibles. C'est du moins ce que je crois. Par conséquent, il me semble que si le Gouvernement néo-zélandais a déjà en sa possession des clichés tout prêts, rien au monde ne nous empêche de lui commander des exemplaires du rapport. Je ne vois rien là-dedans qui doive nous tracasser.

Pour ce qui est de l'utilisation des documents par les professeurs, je crois, ayant été moi-même

it would be of some value not only to have professors and students follow our work, but also to make it as convenient as possible for them, at the least expense for ourselves.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I never held a position as a professor, but I was at one time an assistant professor. I may say that, when I was in that unhappy position, I used to handle all sorts of funny documents and funny printing ; therefore, professors perhaps can put up with it.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand) : I have never been a professor and I have never been an assistant professor, but I have seen many of the queer ways of professors. I venture to say to you that this document has and will have an historical value. There will be many people in the world, whom you may think queer, who from time to time will want to consult this document, despite all the faults which it may have. I should think that, as the document has been published, we should take the best possible means of providing a copy of that document to any curious person who may want to purchase one. It does not seem to me that the form in which the report is made available matters, as long as it is made available. I do not think we ought to waste another minute on this question of whether we are going to print the report or not. If the New Zealand Government can supply the copies, I should think that would be a sensible procedure.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*) : I quite agree with the representative of New Zealand that every report is of historical importance and that there ought to be sufficient copies for anybody wishing to read it, particularly as the United Nations is a world organization. I agree that further copies should be issued, either mimeographed or printed. The important thing is that the report should be published.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*) : I suggest that if any professors request permission to study the report, they should be informed that it has been published by the New Zealand Government and is on sale in Wellington. This relieves the Trusteeship Council of any responsibility ; the professors will be able to obtain the text and, should they so desire, even a printed copy of it.

The PRESIDENT : I should like at this time to put the United States proposal to the vote. The United States proposal is as follows : that the Secretariat get in touch with the New Zealand Government to discover the practicability of utilizing such plates or such printed copies as the New Zealand Government may have or can make available ; and that the Secretariat, in consultation with the President, make the determination as to whether or not this report will be presented together with the comments set forth in the letter from the Prime Minister of New Zealand to the

professeur autrefois, qu'il y aurait un certain intérêt à ce que non seulement les professeurs et les étudiants suivent nos travaux, mais encore qu'ils puissent le faire le plus facilement possible et dans les meilleures conditions possibles pour nous.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai jamais occupé un poste de professeur, mais j'ai, un moment donné, rempli les fonctions d'assistant ; et je puis dire que lorsque je me trouvais dans cette infortunée position, je manipulais toutes sortes de documents étranges et d'imprimés bizarres. Peut-être les professeurs pourraient-ils s'en accommoder.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai jamais été ni professeur ni assistant, mais j'ai vu bien des bizarreries de la part des professeurs. J'oserai dire que le document dont il s'agit a, et conservera, une valeur historique. Il se trouvera dans le monde de nombreuses personnes, que vous pouvez trouver bizarres, qui éprouveront de temps en temps le désir de le consulter, malgré tous les défauts qu'il peut avoir. J'estime que puisque ce document a été publié, nous devrions faire de notre mieux pour en fournir un exemplaire à toute personne d'esprit curieux qui désirerait l'acquérir. Je ne crois pas que la forme du rapport ait d'importance, pourvu qu'on puisse se le procurer. Je suis d'avis de ne pas gaspiller une minute de plus à discuter la question de savoir si nous allons ou non faire imprimer ce document. Si le Gouvernement néo-zélandais peut en fournir des exemplaires, j'estime qu'il serait raisonnable d'adopter cette solution.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*) : Je pense, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, que tout rapport a certainement une valeur historique et qu'il est nécessaire d'en avoir assez d'exemplaires pour que quiconque désirant le lire puisse le faire, surtout que les Nations Unies sont une organisation mondiale. Je suis d'avis qu'on en publie d'autres exemplaires, ronéographiés ou imprimés, peu importe. L'important, c'est que le rapport soit publié.

M. RYCKMANS (Belgique) : Je propose que si des professeurs nous demandent à prendre connaissance de ce rapport, on leur réponde qu'il a été publié par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et qu'il est en vente à Wellington. Dans ce cas-là, le Conseil de tutelle n'a aucune responsabilité ; les professeurs pourront obtenir le texte et même, s'ils veulent l'avoir, le texte imprimé.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais maintenant mettre aux voix la proposition du représentant des États-Unis. Cette proposition est celle-ci : le Secrétariat se mettra en rapports avec le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande afin de voir s'il est possible d'utiliser les clichés ou les exemplaires imprimés du rapport que ce Gouvernement peut posséder et mettre à notre disposition, et décidera, en consultation avec le Président, si oui ou non ce rapport doit être accompagné des observations contenues dans la lettre adressée par le Premier Ministre de

Secretary-General, contained in document T/62 of 21 November 1947.

Mr. HOO (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship) : In connexion with the proposal made by the representative of the United States, I should like to call the attention of the Council to the fact that, in printing or publishing the report as a document of the United Nations, even though it has been printed in English in New Zealand, we shall also have to print a similar document in French, because there are two working languages. We cannot print a document in English without printing it in French.

The PRESIDENT : The United States proposal is as follows : that the Secretariat and the President, after making various inquiries, shall make the determination on this matter.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I did not know that the United States representative's suggestion was made in the form of a motion. If it was, my suggestion would be an amendment to his motion.

The PRESIDENT : I asked the United States representative whether he accepted your suggestion, and his answer was that it was too far removed from the original motion to be an amendment to it.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I consider my suggestion an amendment. Inasmuch as the United States motion is in the positive and mine is in the negative, I believe the rules of procedure will sustain me in saying that mine should be considered as an amendment.

The PRESIDENT : I understood the direct opposite to be the case.

Mr. RYCKMANS (Belgium) : I make the formal motion that the Council decide not to publish the report.

The PRESIDENT : We shall vote first upon the United States motion. Does the representative of Iraq consider his suggestion to be an amendment to the United States motion ?

Mr. KHALIDY (Iraq) : I consider it an amendment. There is another stipulation to my suggestion—namely, that the Secretariat make the report available in the mimeographed form in which it is now. Of course, the Belgian proposal is a separate motion, and it is completely in the negative.

The PRESIDENT : I propose to put each of these three motions to the vote separately.

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*) : I should like to know whether, from a technical point of view, the Secretariat would like to print the text in the two languages.

Mr. HOO (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship) : According to the rules of procedure, I have to speak when I am invited to by the President, but in this case I do

la Nouvelle-Zélande au Secrétaire général figurant au document T/62 du 21 novembre 1947.

M. HOO (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*) : En ce qui concerne la proposition du représentant des États-Unis, je tiens à attirer l'attention du Conseil sur le fait que, si nous imprimons ou publions le rapport comme document officiel des Nations Unies, il nous faut, même s'il se trouve qu'il a été imprimé en anglais en Nouvelle-Zélande, l'imprimer aussi en français, car il y a deux langues de travail. Nous ne pouvons imprimer un document en anglais seulement.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : La proposition des États-Unis est celle-ci : Le Secrétariat et le Président, après s'être renseignés, prendront une décision en la matière.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je ne savais pas que le représentant des États-Unis avait présenté sa suggestion sous la forme d'une motion. Dans ce cas, je présenterai la mienne comme un amendement à cette motion.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'ai demandé au représentant des États-Unis s'il acceptait votre proposition ; il a répondu qu'il la considérait comme trop éloignée de la sienne pour pouvoir constituer un amendement à celle-ci.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je considère ma proposition comme un amendement. Étant donné que la motion des États-Unis est formulée affirmativement, et la mienne négativement, je crois que, selon le règlement intérieur ma proposition doit être considérée comme un amendement.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je pensais que c'était exactement le contraire.

M. RYCKMANS (Belgique) (*traduit de l'anglais*) : Je propose formellement que le Conseil décide de ne pas publier le rapport.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous allons voter en premier lieu sur la motion des États-Unis. Le représentant de l'Irak considère-t-il sa proposition comme un amendement à la motion des États-Unis ?

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je la considère comme telle. Ma proposition comprend une autre disposition, à savoir que le Secrétariat mette le rapport à la disposition du public sous sa forme actuelle, c'est-à-dire sous la forme miméographiée. La proposition du représentant de la Belgique est naturellement une résolution distincte, et formulée d'une manière purement négative.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je propose de mettre ces trois résolutions aux voix séparément.

M. GARREAU (France) : Je voudrais savoir si, du point de vue technique, le Secrétariat désirerait imprimer le rapport dans les deux langues.

M. HOO (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*) : D'après le règlement intérieur, je suis tenu de prendre la parole lorsque le Président m'y in-

not want to speak, because the Secretariat has no preference.

The PRESIDENT: Then I shall put the proposal of the representative of the United States to the vote.

The proposal was adopted by 5 votes to 2.

The PRESIDENT: There is now no need to put the Belgian motion to the vote.

Mr. KHALIDY (Iraq): I do not think we have followed the correct procedure in this matter.

The PRESIDENT: The representative of Iraq is too late in saying that; he should have appealed the ruling before the vote was taken.

Mr. KHALIDY (Iraq): If the President wishes to consider the vote we have just taken as standing I shall not insist on my point. But I hope that this does not establish a precedent for the future, —because I sincerely think that it is not a proper way to proceed—to ask a single Government to help the United Nations in connexion with its printing. I should like to ask Mr. Hoo whether other Governments are being asked to do the United Nations' printing at the present time.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): No, we have never asked Governments to do printing. We have had documents printed in various countries, such as Switzerland and France, but in those cases we negotiated directly with the printing concerns there.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): I feel that the Council may have been a little hasty in its vote on the United States representative's motion, since the rules of procedure provide that all United Nations publications shall be published in the two languages. As a result of the vote on this motion, we shall have an English text printed on the type moulds of the New Zealand publication and, on the other hand, we shall either have no French text at all, which is contrary to the rules of procedure, or we shall have to incur for the French text all the expenditure required for a special United Nations publication in a different format and type, etc.

I think the Council votes a little too hastily on the United States proposal.

Sir Alan BURNS (United Kingdom): I voted for the resolution, which I understood was to the effect that the matter should be left to the discretion of the President and the Secretariat. The vote has already been taken and the resolution carried. I cannot see what we are debating now.

Mr. INGLÉS (Philippines): If we are through with the matter of printing the report, I should like to make some observations on another document which relates to Western Samoa, document T/78.

The PRESIDENT: We shall dispose of the printing matter and then return to the subject men-

vite; en l'occurrence, cependant, je m'en abstiendrai, car le Secrétariat n'a pas de préférence.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais donc mettre aux voix la proposition du représentant des États-Unis.

La proposition est adoptée par 5 voix contre 2.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'est pas nécessaire maintenant de voter sur la proposition du représentant de la Belgique.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, la procédure que nous avons suivie n'est pas correcte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Irak intervient trop tard; il aurait dû le faire avant le vote.

M. KHALIDY (Irak) (*traduit de l'anglais*): Si le Président tient à considérer comme valable le vote auquel nous venons de procéder, je n'insisterai pas. Néanmoins, j'espère que nous ne venons pas de créer un précédent pour l'avenir, car je crois réellement qu'il ne convient pas de demander à un Gouvernement de venir en aide à l'Organisation des Nations Unies dans cette affaire d'impression. J'aimerais demander à M. Hoo si l'on a demandé à d'autres gouvernements de se charger de travaux d'imprimerie pour l'Organisation.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*): Non, nous n'avons jamais demandé à aucun gouvernement de faire exécuter pour nous des travaux d'impression. Certains documents ont été imprimés dans divers pays, en Suisse ou en France par exemple, mais dans ce cas, nous avons directement traité avec des imprimeries de ces pays.

M. RYCKMANS (Belgique): Le Conseil a peut-être voté un peu hâtivement la motion du représentant des États-Unis car le règlement intérieur exige que les publications des Nations Unies soient imprimées dans les deux langues. Or, à la suite du vote de cette motion, nous aurons un texte anglais imprimé sur les matrices de la publication néo-zélandaise, et, d'autre part, ou bien nous n'aurons pas de texte français, ce qui est contraire au règlement, ou bien nous devons faire, pour le texte français, toute la dépense d'une publication spéciale des Nations Unies sous un autre format, avec une autre composition, etc...

Je crois donc que le Conseil a voté un peu hâtivement la motion du représentant des États-Unis.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je croyais, en votant la motion, que celle-ci proposait que nous nous en remettions au Président et au Secrétariat du soin de trancher la question. Le vote a eu lieu et la motion a été adoptée. Je ne vois donc pas de quoi nous discutons maintenant.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Si nous en avons terminé avec la question de l'impression du rapport, je désirerais présenter quelques observations au sujet d'un autre document relatif au Samoa Occidental. Il s'agit du document T/78.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons régler la question de l'impression, puis nous

tioned by the representative of the Philippines.

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*) : I should like to associate myself with the Belgian representative's remark that a French text should be produced at the Secretariat's expense. In accordance with the rules of procedure, this would have to be done in any case. This is a difficulty which must be taken into account.

Mr. KHALIDY (Iraq) : The answer to my question creates an entirely new situation. The vote was taken partly on the basis of information supplied by the mover of the motion which was carried. Now, I regret to say, we discover that this information was not quite correct. Perhaps Mr. Gerig was in error, for we are informed, according to information of the Secretariat, that the United Nations has been asked by no Government and has asked no Government to do its printing. I was quite aware that printing was being done in different countries, but that was purely in order to be accommodated by the printing facilities. I know, for example, that not all the printing has been done in New York : part of it has been done in Boston, because of printing facilities and the time factor ; other printing has been done in Switzerland and France, as well as in England.

The information we now have changes the situation. I am not going to insist—and the President will readily understand that I have no interest in this matter—but I beg the Trusteeship Council not to set an unwholesome precedent for the future.

Mr. LIU CHIEH (China) : After having spoken once this afternoon, I abstained thereafter from speaking, but I now feel I must say a few words in regard to the motion we just adopted. I submit that we have not disposed of the question of printing, because many of us did not know exactly what the United States proposal was, including those who voted for the motion and those who abstained from voting, as I did.

As I understand it, the United States representative suggested that, instead of having the report printed by the Trusteeship Council, we might utilize the report as already printed by the New Zealand Government, possibly with a different cover drawn up by the United Nations. With that idea I heartily agree at this time, because it does not matter where the document is printed, and it saves money and serves the purpose of preserving for posterity the report which has been drawn up as a result of a long investigation. In this connexion, I think the representative of Belgium has also made a good suggestion—namely, that if somebody wishes a copy of the report he could be referred to its source, or the Secretariat could simply buy those copies and store them in anticipation of such a demand. With that course I entirely agree.

reviendrons au point que vient de soulever le représentant des Philippines.

M. GARREAU (France) : Je m'associe à l'observation formulée par le représentant de la Belgique, selon laquelle l'impression devrait être également faite en français, aux frais du Secrétariat. Elle doit être faite de toute façon, conformément au règlement intérieur. C'est là une difficulté dont il y a lieu de tenir compte.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : La réponse qui a été faite à ma question crée une situation entièrement nouvelle. Le vote a eu lieu, en partie, sur la foi de renseignements fournis par l'auteur de la motion adoptée. Nous apprenons maintenant, je regrette de le dire, que ces renseignements n'étaient pas tout à fait exacts. Peut-être M. Gerig a-t-il été mal informé ? Il ressort en effet des déclarations du Secrétariat qu'aucun gouvernement n'a jamais proposé à l'Organisation de faire exécuter pour elle des travaux d'imprimerie, et que l'Organisation n'a jamais rien demandé de pareil à aucun gouvernement. Je savais que des travaux d'impression étaient exécutés dans divers pays, mais je croyais qu'on en usait aussi pour profiter de facilités en matière d'impression. Je sais, par exemple, que tous les travaux d'imprimerie n'ont pas été exécutés à New-York ; certains l'ont été à Boston, en raison des facilités que cette ville est en mesure de fournir en la matière, ainsi que pour gagner du temps ; d'autres l'ont été en France et en Suisse, ainsi que dans le Royaume-Uni.

Les renseignements dont nous disposons maintenant changent la situation. Je n'insisterai pas — le Président comprendra sans peine que je n'ai aucun intérêt dans cette affaire — mais je prie instamment le Conseil de tutelle de ne pas créer pour l'avenir un dangereux précédent.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Après avoir pris la parole une fois cet après-midi, je m'étais abstenu d'intervenir à nouveau, mais j'estime qu'il me faut maintenant dire quelques mots de la motion qui vient d'être votée. À mon avis, la question de l'impression n'est pas réglée, car plusieurs d'entre nous, tant parmi ceux qui ont voté que parmi ceux qui, comme moi-même, s'en sont abstenus, ne savaient pas exactement ce que proposait la motion des États-Unis.

Si je ne me trompe, le représentant des États-Unis proposait qu'au lieu de faire imprimer le rapport par les soins du Conseil de tutelle, nous utilisions les clichés du document imprimé par les soins du Gouvernement néo-zélandais, en donnant éventuellement aux nouveaux exemplaires une couverture différente dont l'Organisation déciderait. Cette idée, en l'état actuel des choses, me paraissait excellente, car le lieu où un document est imprimé importe peu, et nous pouvions, grâce à elle, réaliser une économie et conserver, pour la postérité, un rapport qui est le fruit d'une longue enquête. À cet égard, je crois que le représentant de la Belgique avait également fait une proposition utile, à savoir que la source des exemplaires imprimés du rapport soit indiquée à toute personne qui en demanderait un exemplaire, ou que le Secrétariat se procure simplement un certain nombre de ces exemplaires et les garde en prévision des demandes futures. Là-dessus, j'étais entièrement d'accord.

However, the United States suggestion was entirely altered by the observation of the Assistant Secretary-General. Mr. Hoo said that if the printed report is obtained from New Zealand and issued as a United Nations document, then it will be necessary to issue a French report. That is the equivalent of printing.

As far as the proposals advanced by the representatives of Iraq and Belgium are concerned, I do not think they are exclusive of each other. The representative of Iraq says, "Let us make it available to the public in its present mimeographed form"; and the representative of Belgium says, "Let us not print it, but that does not mean that we must not make it available in its present form". Therefore, I do not know how the situation stands.

I did not vote because I did not quite know what the proposal was on which we were voting; and I was really quite surprised by Sir Alan Burns, who voted for the proposal while actually misunderstanding it. Therefore, the question has not been solved at all.

Mr. GERIG (United States of America): The effect of my motion was merely to leave it to the President of the Trusteeship Council and to the Assistant Secretary-General, Mr. Hoo, to get information. The Council could leave it to them to make the decision, or, if another session takes place in the early part of next year, they could report back to the Council.

In any case, my suggestion was not to ask the New Zealand Government to pay for the printing. If I was so misunderstood, I am very glad to clarify that point. The United Nations will pay the company in New Zealand which does the printing, not the Government. I was merely suggesting that we find out from the Government whether the facilities are available, and then pay for it if it is decided to print it there. If the question of printing also involves printing in French, as I think it does, we will have to pay for the French as well. However, all that will be left to the determination of the President of the Council and the Assistant Secretary-General, who will secure this information.

Mr. NORIEGA (Mexico) (*translated from Spanish*): For about an hour we have been discussing the saving of four thousand dollars. I voted for Mr. Gerig's proposal originally because I understood that his reason for making the proposal was that there was an apparently general feeling in the Council that the document should not be printed. Then Mr. Gerig, with his practical mind, submitted the proposal that copies printed by the New Zealand Government might be used. I voted for that proposal because I regarded it as appropriate and I could see no reason why the United Nations should not distribute and use a docu-

Cependant, la déclaration du Secrétaire général, adjoint a entièrement modifié la proposition des États-Unis. M. Hoo nous a dit en effet que si nous nous procurons des exemplaires du rapport imprimé en Nouvelle-Zélande, et que nous les publions comme des documents de l'Organisation des Nations Unies, il serait alors nécessaire de publier le rapport en français. Cela équivaut à procéder à une nouvelle impression.

En ce qui concerne les propositions présentées respectivement par les représentants de l'Irak et de la Belgique, je ne suis pas d'avis qu'elles s'excluent mutuellement. Le représentant de l'Irak nous dit : « Mettons le rapport à la disposition du public tel qu'il se présente actuellement, c'est-à-dire sous forme miméographiée » ; le représentant de la Belgique nous dit de son côté : « Ne faisons pas imprimer le rapport, mais que cela ne nous empêche pas de le mettre à la disposition du public sous sa forme actuelle. » En conséquence, je ne sais pas très bien où nous en sommes.

Je n'ai pas voté parce que je ne savais pas exactement ce que proposait la motion qui était mise aux voix ; et j'ai été vraiment très surpris d'entendre Sir Alan Burns déclarer qu'il a voté cette motion en se méprenant sur son sens. En fait, la question n'est pas du tout réglée.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Ma motion tendait simplement à laisser le Président du Conseil de tutelle et le Secrétaire général adjoint, M. Hoo, se renseigner. Le Conseil aurait pu, soit leur laisser le soin de prendre ensuite une décision, soit, s'il se réunit de nouveau au début de l'année prochaine, entendre leur rapport sur la question.

De toute manière, je ne proposais pas de demander au Gouvernement néo-zélandais de faire les frais de l'impression des exemplaires du rapport. Si j'ai été mal compris, je suis heureux d'éclaircir ce point. C'est l'Organisation des Nations Unies qui devrait payer l'entreprise néo-zélandaise chargée du travail, et non le Gouvernement néo-zélandais. Je proposais simplement de nous enquérir auprès de celui-ci si les facilités existantes peuvent être mises à notre disposition et, si nous décidons de faire imprimer des exemplaires du rapport, de payer le coût des travaux. Si le fait de faire imprimer le rapport implique l'obligation de le faire également imprimer en français — et je crois que c'est le cas — nous ferons également les frais de l'impression en français. Mais tout cela est laissé au jugement du Président du Conseil et du Secrétaire général adjoint, à qui incombe la tâche de se renseigner auprès du Gouvernement néo-zélandais.

M. NORIEGA (Mexique) (*traduit de l'espagnol*) : Voilà peut-être une heure que nous discutons de la façon d'économiser quatre mille dollars. J'ai tout d'abord voté pour la proposition de M. Gerig parce que cette proposition avait, me semblait-il, pour motif que le sentiment général du Conseil paraissait être de ne pas vouloir imprimer ce document. Sur quoi M. Gerig, esprit pratique, avait pensé que l'on pourrait utiliser des exemplaires imprimés par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. J'ai donc voté pour cette proposition parce qu'elle semblait commode ; je ne vois pas ce qui pourrait empêcher les Nations

ment of one of its Commissions or Committees that had been printed by a government.

However, I believe there is no reason to continue this discussion. I interpret the vote on this question as meaning that we may also vote on the question whether the Council should have the report printed or not.

I am of the opinion that the report should be printed. It is not only an academic study, as might be supposed if, for example, it were an analysis of the future of some government in a typical spot in the South Pacific. In my opinion, the fact that this was the first Mission sent by the Trusteeship Council and that it reached definite conclusions based on a study of the questions involved, may serve to guide future opinion on anything likely to arise in relation to this subject, whether in the United Nations itself or at universities where international law, sociology and political questions are studied. Moreover, I think that, since the next General Assembly will deal with this subject, at least three or four hundred copies will be needed for circulation.

I see no reason why both the English and French texts should not be prepared together, especially as this was provided for in the estimated expenditure for the Mission. I consider that the proper thing would be to publish the report of the Mission without further comment.

Mr. Hoo (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Trusteeship): I have found a solution which I hope will satisfy everybody here. We are publishing this year the official verbatim records of the Trusteeship Council. Next year, perhaps, we shall not have the verbatim records, but only the summary records. However, for this year we shall have the verbatim records and we can publish, as annexes to the verbatim records, all the documents which the Trusteeship Council decides to publish. Therefore, the publication of the verbatim records of this session will include the verbatim records of the meetings in which the report of the Mission to Western Samoa has been discussed. That would give all the observations which have been made by the members of the Trusteeship Council, in favour of, or against, or commenting on, the report of the Mission to Western Samoa. We could publish this report as an annex to the verbatim records, which would not mean that the Council approves or disapproves of the report. The report is only published as an annex, just like any document which might be annexed to the verbatim records.

Of course, these documents are published in French and English. We have money for publishing these records and annexes, and I think that they should be for the use of everyone.

Mr. KHALIDY (Iraq): Before Mr. Hoo made his suggestion, I wanted to say that if the New Zealand Government is not going to pay, then what is the difference? The question is whether the report ought to be printed or not, as Mr. Noriega

Unies d'employer et de distribuer un document émanant d'une Commission ou d'un Comité des Nations Unies et qui aurait été imprimé par les soins d'un gouvernement quelconque.

Toutefois, je crois qu'il n'est pas nécessaire de continuer cette discussion, et, s'il s'agit d'interpréter le vote qui vient d'avoir lieu à ce sujet, je crois que l'on pourrait voter également pour savoir si, en définitive, le Conseil décide ou non d'imprimer le rapport.

Je suis d'avis d'imprimer le rapport. Ce n'est pas seulement un sujet académique, comme on pourrait le supposer, comme par exemple s'il s'agissait d'analyser l'avenir d'un gouvernement particulier en tel ou tel endroit-type du Pacifique Sud. Je considère que le fait qu'il s'agisse de la première Mission envoyée par le Conseil de tutelle, le fait qu'elle soit arrivée à certaines conclusions basées sur les résultats d'une enquête, peut servir à éclairer l'opinion, dans l'avenir, sur telles ou telles difficultés qui pourraient surgir à ce propos, tant au sein même des Nations Unies que dans les universités où l'on étudie le droit international, la sociologie et les sciences politiques. Je pense en outre que, puisque la prochaine Assemblée s'occupera de cette question, il faudra au moins disposer de trois ou quatre cents exemplaires à distribuer.

Pourquoi ne pas préparer du même coup le texte anglais et le texte français de ce document, surtout si ce travail est déjà prévu au budget de la Mission? J'estime que ce qu'il convient de faire, c'est de publier le rapport de la Mission, sans discuter plus avant.

M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle) (*traduit de l'anglais*): Je crois avoir trouvé une solution qui pourrait donner satisfaction à chacun. Nous publions cette année des comptes rendus sténographiques officiels du Conseil de tutelle. L'année prochaine, nous n'aurons peut-être plus que des comptes rendus analytiques. Mais cette année, tout au moins, nous publions des comptes rendus sténographiques, et nous pouvons y joindre en annexes tous les documents que le Conseil déciderait de publier. Dans les comptes rendus sténographiques de la présente session figureront ceux des séances au cours desquelles le rapport de Mission sur le Samoa Occidental a été discuté. On y trouvera donc toutes les observations, favorables ou défavorables, ainsi que les commentaires présentés par les membres du Conseil sur le rapport de la Mission des Nations Unies au Samoa Occidental. Nous pourrions publier ce rapport en annexe de ces comptes rendus sténographiques, ce qui ne signifierait pas qu'il ait été approuvé ou désapprouvé par le Conseil. Il ne serait publié que comme annexe, de même que n'importe quel document joint aux comptes rendus sténographiques.

Naturellement, ces documents sont publiés en français et en anglais. Nous disposons des fonds nécessaires pour leur publication ainsi que pour celle de leurs annexes, et je pense qu'ils pourraient être mis à la disposition de tous.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*): Au moment où M. Hoo a formulé sa suggestion, j'allais dire que si ce n'était pas le Gouvernement néo-zélandais qui doit faire les frais de l'impression, il n'y a exactement rien de changé. Ce qu'il

has stated. The printing is the question, and if the New Zealand Government is not going to pay for that, then we might as well consider the question from the start, because if we go on to the other matter, the cost of printing might come up again.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): I only want to say that, in my opinion, it would be a sheer waste of money to print the verbatim records of this Council.

The PRESIDENT: Before we pass on to other matters, the representative of the Philippines has asked permission to speak in connexion with document T/78.

Mr. INGLÉS (Philippines): In making observations with respect to the memorandum submitted by the New Zealand Government [document T/78], I do not want to be misunderstood as trying to dictate to the New Zealand Government or, as the President said the other day, to put the New Zealand Government on trial.

In making these observations, I was encouraged, firstly, by the fact that this document was voluntarily submitted by the New Zealand Government, and it may therefore be construed as an invitation to the Trusteeship Council to make observations. Secondly, I was encouraged to make these remarks by the fact that the representative of New Zealand said, the other day,¹ that his Government would welcome further recommendations from this Council in addition to the recommendations made by the Visiting Mission.

The memorandum contains the Bill submitted to the New Zealand Parliament, embodying a revision of the Government of Western Samoa. In section 7 of the Bill, paragraph (1), there is a provision which states: "The Legislative Assembly shall meet at such times and at such places as the High Commissioner from time to time appoints in that behalf". This provision may embody the usual practice with respect to advisory or consultative bodies, but it is quite unusual in the case of legislative assemblies. Even in constitutional monarchies, the legislative body is supposed to meet at stated and fixed periods. This provision, however, would give to the High Commissioner discretion as to when to call the Legislative Assembly into session, or even as to whether or not to call the Assembly into session at all.

Were we dealing here with an organic Act which is supposed to be the constitution of Western Samoa and which gives certain substantial powers to the Legislative Assembly. Yet there is no safeguard provided in that Constitution for the exercise of those powers by the Assembly. I think it might be proper to have safeguards placed in the Constitution whereby it would not be within the power of the High Commissioner practically to nullify the powers conferred upon the Assembly.

I do not mean to imply that the High Commissioner of New Zealand would abuse the powers

s'agit de savoir, comme l'a dit M. Noriega, c'est si le rapport doit ou non être imprimé. C'est là toute la question, et si ce n'est pas le Gouvernement néo-zélandais qui doit payer, nous ferions aussi bien de reprendre notre examen depuis le commencement, car si nous passons à l'autre question, celle des frais d'impression pourrait être soulevée à nouveau.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je tiens simplement à déclarer qu'à mon avis, c'est simplement gaspiller de l'argent que de faire imprimer les comptes rendus sténographiques des séances de notre Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de passer aux autres questions, le représentant des Philippines désire faire une observation à propos du document T/78.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Les observations que je vais formuler concernant le mémorandum présenté par le Gouvernement néo-zélandais [document T/78] ne doivent nullement faire penser que j'essaie de faire la loi à celui-ci ou, comme le Président l'a dit, l'autre jour, de le faire passer en jugement.

Ce qui m'incite à formuler ces observations, c'est en premier lieu, le fait que le document en question a été présenté volontairement par le Gouvernement néo-zélandais et que l'on peut donc le considérer comme une invitation au Conseil de tutelle à faire connaître ses vues; et c'est, en deuxième lieu, le fait que le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré l'autre jour¹ que son Gouvernement accueillerait volontiers, de la part du Conseil, de nouvelles recommandations qui viendraient s'ajouter aux recommandations de la Mission de visite.

Le mémorandum en question contient un projet de loi, soumis au Parlement néo-zélandais, portant réforme du Gouvernement du Samoa Occidental. La section 7 de ce projet de loi, paragraphe 1, comprend une disposition selon laquelle « l'assemblée législative se réunira aux temps et lieu que le Haut Commissaire fixera de temps en temps ». Cette disposition est peut-être habituelle en ce qui concerne les corps consultatifs, mais elle est tout à fait extraordinaire en ce qui concerne les assemblées législatives. Même dans les monarchies constitutionnelles, le corps législatif est censé se réunir à des périodes déterminées et fixes. Quoi qu'il en soit, ladite disposition donnerait au Haut Commissaire la latitude de convoquer l'assemblée législative à des dates de son choix, ou même de ne pas la convoquer du tout.

Il s'agit ici d'un acte constitutionnel destiné à devenir la constitution du Samoa Occidental et qui confère à l'assemblée législative des pouvoirs d'une certaine importance. Pourtant, on n'y trouve aucune garantie relative à l'exercice de ces pouvoirs par l'assemblée. J'estime qu'il conviendrait d'introduire dans la constitution des dispositions garantissant qu'il ne serait pas au pouvoir du Haut Commissaire de réduire à néant, dans la pratique, les pouvoirs conférés à l'assemblée.

Je ne veux nullement indiquer que le Haut Commissaire de Nouvelle-Zélande abuserait des

¹ See 8th meeting.

¹ Voir 8^e séance.

or prerogatives conferred upon him by this organic Act. However, it would seem to be sound practice to place a definite safeguard in the Constitution by stating the periods when the Assembly should meet, so that it would not be left to the arbitrary will of a given individual. I should like to know whether the other members of the Council would care to express their views on that point, and whether the representative of New Zealand would also like to make some observations.

The PRESIDENT: I suspect that the representative of New Zealand has no authorization to speak on that point, inasmuch as I understand that this Bill is now before the New Zealand Parliament for consideration. I am sure that the New Zealand Government will be glad to give due consideration to such remarks as have been made by the representative of the Philippines. I doubt whether the Trusteeship Council is the proper forum for a discussion as to whether or not specific provisions in this Bill are wise. I think we can make observations, and I am sure that the New Zealand Government will give every consideration to such observations. I am sure that it will take into account what the representative of the Philippines has just said.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand): I should like to add just a few words to what the President has said, which I whole-heartedly endorse. I fully realize the motive which has animated the representative of the Philippines in raising this matter. It is perfectly correct to state that the New Zealand Government will, of course, give the most earnest consideration to any recommendation by this Council. However, I do beg the representative of the Philippines and my other colleagues to realize what is at the basis of his apprehensions. What is at the basis of those apprehensions is the possibility that the High Commissioner or the New Zealand Government will be animated by bad faith. I think that the representative of the Philippines and the other members of this Council can dismiss that possibility from their minds.

The PRESIDENT: I am sure we all believe and agree with the statement made by Sir Carl Berendsen.

Mr. INGLÈS (Philippines): I appreciate the clarification offered by the representative of New Zealand. As I said before, however, I did not mean to imply bad faith or anything of the sort. My only concern was with a matter of principle.

Mr. KHALIDY (Iraq): On a point of order, I am extremely sorry to bring this question up again, but I am not aware that the printing of the report has been disposed of. It is not that I want to raise the question again, but I do not wish to be hustled and hurried. I do not think the situation was at all clarified.

pouvoirs ou prérogatives qu'il tiendrait de cet acte constitutionnel. Toutefois, il semble qu'il serait judicieux d'introduire dans la constitution une garantie précise, en déterminant les époques auxquelles l'assemblée devrait se réunir et en ne laissant pas ce soin à l'arbitraire de telle ou telle personne. J'aimerais savoir si les autres membres du Conseil souhaitent faire connaître leurs vues à ce sujet, et si le représentant de la Nouvelle-Zélande désire également formuler des observations.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je serais enclin à penser que le représentant de la Nouvelle-Zélande n'est pas autorisé à prendre la parole à ce sujet, étant donné que, si je comprends bien, le Parlement de Nouvelle-Zélande examine actuellement ce projet de loi. Je ne doute pas que le Gouvernement néo-zélandais donne aux observations présentées par le représentant des Philippines une attention appropriée. Je me demande cependant si le Conseil de tutelle constitue bien la tribune qui convient pour discuter du caractère judicieux de telles ou telles dispositions du projet de loi. Je crois que nous pouvons formuler des observations, et je suis sûr que le Gouvernement néo-zélandais les examinera comme il convient. Je suis convaincu qu'il tiendra compte des remarques que vient de faire le représentant des Philippines.

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais ajouter quelques mots à la déclaration du Président, à laquelle je souscris sans réserve. Je comprends parfaitement le motif qui a amené le représentant des Philippines à soulever cette question. Il est certain que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande examinera avec la plus profonde attention les recommandations du Conseil de tutelle. Toutefois, je prie le représentant des Philippines, ainsi que mes autres collègues, de se rendre compte de ce qui se trouve à la base des craintes exprimées. Ce qui se trouve à la base de ces appréhensions, c'est l'idée que le Haut Commissaire ou le Gouvernement néo-zélandais pourrait être de mauvaise foi. Je crois que le représentant des Philippines et les autres membres du Conseil peuvent chasser cette idée de leur esprit.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis sûr que tous les membres du Conseil ajoutent foi et souscrivent à la déclaration que vient de faire Sir Carl Berendsen.

M. INGLÈS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa mise au point. Cependant, comme je l'ai dit auparavant, je n'ai nullement voulu impliquer une idée de mauvaise foi ou quoi que ce soit de pareil. Je n'ai eu en vue qu'une question de principe.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*): Je parle pour une motion d'ordre. Je regrette infiniment de revenir encore sur ce point, mais je ne vois pas que la question de l'impression du rapport ait été réglée. Ce n'est pas que je veuille soulever cette question à nouveau, mais je tiens à formuler mes observations sans être housculé. J'estime que la situation n'est pas du tout éclaircie.

The PRESIDENT: AS I understand the situation, Mr. Gerig made a motion that the matter be referred to the Secretariat and the President of the Council in order to determine, most likely through conferences with the New Zealand Government, what possibilities were practicable, in order to lessen the cost of printing; and if that is impracticable, then to determine, I suppose, in view of such demands as may be made for the report, whether or not it should be printed.

That motion was duly made and passed. I am not sure I understand what is now troubling the representative of Iraq.

Mr. KHALIDY (Iraq): I will inform the President what is troubling me. If the upshot of this motion will be to bring the question back to the Council, which will take a decision on it, I have no objection. However, if that is not the upshot, this is what is troubling me. I said, more or less, that the vote was almost invalid—that many members of the Council have expressed themselves to the effect that they had not comprehended the situation as they should have. At least two or three members were of the opinion that the motion meant something else, and it turned out to be an entirely different thing. Therefore, I do not know if the situation was at all clear.

The PRESIDENT: Is the representative of Iraq moving to reconsider?

Mr. KHALIDY (Iraq): I am so moving.

The PRESIDENT: The members of the Council have heard the motion that we reconsider the motion made by the representative of the United States, which I will not take the time to repeat. We will now vote on the motion to reconsider.

The proposal was rejected by 3 votes to one.

33. Consideration of petitions presented (continued)

Petitions relating to Togoland under British administration and Togoland under French administration (T/PET.6/1—T/PET.7/1, T/PET.6/2—T/PET.7/3, T/PET.6/3—T/PET.7/4, T/PET.6/4—T/PET.7/5, T/PET.6/5—T/PET.7/6, T/PET.6/6—T/PET.7/8, T/PET.6/7—T/PET.7/9, T/PET.7/2, T/PET.7/7, T/58, T/81).

The PRESIDENT: Rule 80 of our rules of procedure provides that "the Trusteeship Council may hear oral presentations in support or elaboration of a previously submitted written petition. Oral presentations shall be confined to the subject-matter of the petition as stated in writing by the petitioners..."

In the petition from the All Ewe Conference dated 9 August 1947 (T/PET.6/5—T/PET.7/6), the request is made in paragraph 19: "We further appeal to the United Nations to grant us the opportunity of sending our representatives to the Conference of the United Nations as soon as possible to supplement our written petition with an oral statement of our case".

The Trusteeship Council at the first and second meetings of its second session, on 20 November

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je ne me trompe, M. Gerig a proposé que la question soit renvoyée au Secrétariat et au Président du Conseil, afin que ceux-ci s'assurent, vraisemblablement en se renseignant auprès du Gouvernement néo-zélandais, des possibilités qu'il y a de procéder à l'impression du rapport à un prix moindre, et de décider ensuite, compte tenu des demandes reçues, s'il y a ou non lieu d'imprimer le rapport.

Cette motion a été dûment présentée et votée. Je ne suis pas bien sûr de saisir ce qui préoccupe le représentant de l'Irak.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*): Voici ce qui me préoccupe. Si le vote de cette motion a pour effet de ramener la question devant le Conseil pour décision, je n'ai aucune objection à formuler; mais si tel n'est pas le cas, vous m'en voyez préoccupé. J'ai dit, à peu de chose près, que le vote était presque entaché d'invalidité et que certains membres du Conseil avaient déclaré avoir voté sans bien comprendre la situation. Deux ou trois membres au moins ont prêté à la motion un certain sens et l'on s'est aperçu par la suite qu'elle en avait un tout autre. Je ne suis donc pas sûr que la situation soit claire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Irak propose-t-il un nouvel examen de la question?

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*): Oui.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Une motion vient d'être présentée à l'effet d'examiner à nouveau la proposition du représentant des États-Unis, dont il est inutile que je répète le texte. Je mets maintenant aux voix la motion tendant à reprendre l'examen de cette proposition.

La proposition est rejetée par 3 voix contre une.

33. Examen des pétitions présentées (suite)

Pétitions relatives au Togo sous administration britannique et au Togo sous administration française (T/PET.6/1—T/PET.7/1, T/PET.6/2—T/PET.7/3, T/PET.6/3—T/PET.7/4, T/PET.6/4—T/PET.7/5, T/PET.6/5—T/PET.7/6, T/PET.6/6—T/PET.7/8, T/PET.6/7—T/PET.7/9, T/PET.7/2, T/PET.7/7, T/58, T/81).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'article 80 de notre règlement intérieur stipule que: « Le Conseil de tutelle peut entendre des exposés oraux destinés à appuyer ou développer une pétition préalablement soumise par écrit. Les exposés oraux seront limités à l'objet de la pétition telle qu'elle a été rédigée par les pétitionnaires. »

Au paragraphe 19 de la pétition de la Conférence du peuple éhoulé, en date du 9 août 1947 (T/PET.6/5—T/PET.7/6), figure le passage suivant: « Nous faisons en outre appel aux Nations Unies pour qu'elles nous donnent l'occasion d'envoyer, aussitôt que possible, nos représentants à la Conférence des Nations Unies, pour compléter notre pétition écrite par une déclaration orale sur notre situation. »

Le Conseil de tutelle, après avoir discuté la question à la première et à la deuxième séance

1947, after discussing the matter, decided to consider the above-mentioned petition on or about 8 December; and, under rule 80, to accord to the petitioners the opportunity to make an oral presentation in support of the petition if the petitioners could arrive at Lake Success prior to the consideration of the petition. A telegram to this effect was dispatched to the petitioners on 20 November.

In response to this telegram, Mr. Sylvanus Olympio has come from Togoland in order to make such an oral presentation under rule 80, and is now ready to appear before the Trusteeship Council.

Immediately after the intermission, therefore, the Council will proceed to listen to the oral presentation made by Mr. Olympio in support or elaboration of the aforementioned petition—namely, T/PET.6/5—T/PET.7/6. I suggest, unless there is any objection, that Mr. Olympio then be given a seat before the Council in order to make his oral presentation. In thus proceeding under rule 80 it is understood that any representative on the Trusteeship Council is free to ask Mr. Olympio such questions relating to the petition as he desires. Mr. Olympio will be free to make such observations and explanations as he desires, in support or elaboration of the aforementioned petition, although it is understood that no representative on the Trusteeship Council may be subjected to questioning by the petitioner.

After the completion of Mr. Olympio's presentation, the Trusteeship Council will next proceed to the second stage of its consideration of the Ewe petition under rule 92. In this examination the two Administering Authorities concerned, that is, France and the United Kingdom, will be entitled to designate and have present special representatives who, in the words of our rule, "should be well informed on the Territory involved".

Since there is no objection, we shall proceed according to the rule after our recess.

The meeting was suspended at 4.10 p.m.,
and was resumed at 4.30 p.m.

The PRESIDENT: Under rule 80, which provides that the Trusteeship Council may hear oral presentations in support or elaboration of a previously submitted written petition, we have invited as a representative of the petitioners who presented document T/PET.6/5—T/PET.7/6, Mr. Sylvanus E. Olympio. Mr. Olympio, having come from Eweland, is now with us.

I want to express on behalf of the Council our welcome to Mr. Olympio and our delight in the fact that he will speak personally to us about the Togoland situation. May I introduce Mr. Olympio and ask him to proceed with his oral presentation.

On the invitation of the President, Mr. Sylvanus E. Olympio, representative of the All Ewe Conference, took his seat at the Council table.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) (*translated from French*): I should like permission to begin by addressing the French delegation in order to

de sa deuxième session, le 20 novembre 1947, a décidé d'examiner la pétition susmentionnée vers le 8 décembre et, conformément à l'article 80 du règlement intérieur, d'accorder aux pétitionnaires la possibilité de faire un exposé oral à l'appui de leur pétition, s'ils pouvaient arriver à Lake Success avant l'examen de celle-ci. Un télégramme leur a été envoyé le 20 novembre à cet effet.

En réponse à ce télégramme, M. Sylvanus Olympio est venu du Togo afin de faire un exposé oral conformément à l'article 80; il est prêt à paraître devant le Conseil de tutelle.

En conséquence, immédiatement après la suspension de la séance, le Conseil écoutera l'exposé oral que M. Olympio va présenter à l'appui de la pétition susmentionnée qui figure au document T/PET.6/5—T/PET.7/6. S'il n'y a aucune objection, je propose d'inviter M. Olympio à prendre place devant le Conseil et à faire son exposé oral. Conformément à l'article 80 du règlement intérieur, en vertu duquel nous procédons de cette manière, il est bien entendu que tout représentant au Conseil de tutelle peut poser à M. Olympio les questions qu'il désire au sujet de la pétition. M. Olympio sera libre de faire toutes observations et de donner toutes explications qu'il jugera utiles pour appuyer ou développer la pétition, mais il va de soi qu'il ne peut poser de questions aux membres du Conseil.

Après l'exposé de M. Olympio, le Conseil de tutelle abordera, selon l'article 92 du règlement intérieur, la seconde phase de son examen de la pétition du peuple éhoulé. La France et le Royaume-Uni, les deux Autorités chargées de l'administration, pourront désigner et faire assister à la séance des représentants spéciaux qui, aux termes de l'article 92, devront « être particulièrement au courant des affaires du Territoire dont il est question ».

Puisqu'il n'y a pas d'objections, nous procéderons à l'examen conformément au règlement à la reprise de la séance.

La séance, suspendue à 16 h. 10,
est reprise à 16 h. 30.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à l'article 80 du règlement intérieur, qui prévoit que le Conseil de tutelle peut entendre des exposés oraux destinés à appuyer ou développer une pétition préalablement soumise par écrit, nous avons invité à venir parmi nous, comme représentant des auteurs de la pétition figurant au document T/PET.6/5—T/PET.7/6, M. Sylvanus E. Olympio. M. Olympio, qui est venu du pays des Éhoulés, est maintenant ici.

Je lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil de tutelle, et tiens à lui dire que nous serons heureux de l'entendre nous parler de la situation au Togo. J'invite M. Olympio à nous présenter son exposé oral.

Sur l'invitation du Président, M. Sylvanus E. Olympio, représentant de la Conférence des Éhoulés, prend place à la table du Conseil.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoulés): Je demande la permission de m'adresser d'abord à la délégation française en expliquant pourquoi je

explain why I am making my statement in English. First of all it is because I am here not only as a representative of the Ewe people of French Togoland, but also of those living in the district which is under British administration. I am also making my statement in English for the convenience of the Trusteeship Council.

Mr. Olympio continued his speech in English.

I bring you greetings from the Paramount Chiefs, Chiefs and Elders, signatories of the Ewe Convention, and the Ewe people. They regret that the time limit given to their representatives to appear before you does not allow any of the Chiefs of the Ewe people to be present. We are, however, deeply grateful to the Trusteeship Council for the unique opportunity so generously afforded us to present our case before this international body, one of the great organs of the United Nations.

The Ewe case is a simple one. I shall endeavour to put it before you without passion. It is the simple request of a tribe of one million people to be allowed to live together under one roof, and one government, so that they can achieve peace and prosperity.

The description of the country of this tribe and its history are given in our petition, and also in the joint memorandum submitted to you by the two Administering Authorities, France and the United Kingdom [*document T/58*]. You have, not only in our own petition, but in the joint memorandum of the two Powers, the essentials and the justification of our claim. I propose, therefore, to summarize these, supplementing the information already at your disposal. I shall also attempt to correct certain impressions which these documents may have created.

The Ewe country lies along the Gulf of Guinea on the West Coast of Africa. It has an area of about ten thousand square miles and thus is nearly as large as Palestine or Belgium. Its population is approximately one million. Its first contact with Europeans dates back more than three centuries, but it has known effective European administration only since the last quarter of the nineteenth century. In 1884 the country was shared between Germany and Great Britain, the former occupying about three-quarters of the area. The part occupied by the British was often referred to as the Volta Triangle, and this area constitutes today the south-eastern corner of the Gold Coast Colony.

Difficulties arose during the first few years of the occupation of the country by Germany and Great Britain owing to the boundary which was set up between the Ewes living in the Volta Triangle and those in the German-controlled area. Generally speaking, the Volta River formed a natural boundary between other Gold Coast tribes and the Ewes. But the Volta line was not followed by the Anglo-German boundary. Professor Buell, an American, in his work, *The Native Problem in Africa*,¹ refers to this position: "But for some reason, about two hundred miles north of

fais mon exposé en anglais. C'est, d'abord, parce que je représente ici, non seulement les Éhoués qui se trouvent dans le Togo français, mais également ceux qui vivent dans la région placée sous l'Administration britannique. C'est aussi pour la commodité du Conseil de tutelle que je fais cet exposé en anglais.

M. Olympio poursuit son exposé en anglais.

Je vous apporte les salutations des chefs supérieurs, des chefs et des anciens, signataires de la Convention des Éhoués, ainsi que celles du peuple éhoué. Ils regrettent que le délai imparti à leurs représentants pour se présenter devant le Conseil n'ait permis à aucun des chefs du peuple éhoué de venir jusqu'ici. Nous sommes néanmoins profondément reconnaissants au Conseil de tutelle de nous avoir si généreusement donné l'occasion unique d'exposer notre cas devant cet organisme international qui est l'un des grands Conseils de l'Organisation des Nations Unies.

Le cas des Éhoués est simple. Je vais m'efforcer de l'exposer sans passion. Les membres d'une tribu qui compte un million d'âmes demandent simplement à vivre ensemble, en un seul groupe, sous un seul gouvernement, afin de pouvoir jouir de la paix et de la prospérité.

Le territoire de cette tribu se trouve décrit et son histoire relatée dans notre pétition ainsi que dans le mémorandum que les deux Autorités chargées de l'administration, la France et le Royaume-Uni, vous ont conjointement présenté [*document T/58*]. Vous avez, non seulement en notre pétition, mais aussi dans ce mémorandum commun des deux Puissances, les données essentielles de notre demande, et sa justification. Ce que je me propose donc, c'est de résumer ces documents tout en complétant les renseignements que vous avez déjà. J'essaierai également de corriger certaines impressions que ces documents pourraient avoir créées.

Le territoire éhoué s'étend le long du golfe de Guinée, sur la côte occidentale de l'Afrique. Sa superficie, qui est d'environ dix mille milles carrés, est donc presque égale à celle de la Palestine ou de la Belgique. Sa population est d'environ un million d'habitants. Bien que son premier contact avec les Européens remonte à plus de trois siècles, ce n'est qu'à partir du dernier quart du XIX^e siècle qu'il connut vraiment l'administration européenne. En 1884, ce territoire fut partagé entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, celle-ci en occupant environ les trois quarts. La partie occupée par la Grande-Bretagne, souvent appelée le triangle de la Volta, constitue aujourd'hui le coin sud-est de la colonie de la Côte de l'Or.

Des difficultés s'élevèrent au cours des premières années de l'occupation du territoire par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, au sujet de la frontière tracée entre les Éhoués vivant dans le triangle de la Volta et ceux de la région soumise à l'autorité de l'Allemagne. Dans l'ensemble, la rivière Volta constituait une frontière naturelle entre d'autres tribus de la Côte de l'Or et les Éhoués, mais on ne suivit pas son cours pour le tracé de la frontière anglo-allemande. Un américain, le professeur Buell, dans un livre intitulé *The Native Problem in Africa*¹, fait mention de

¹ See *The Native Problem in Africa*, by Raymond Leslie Buell, The Macmillan Company, New York, 1928, Volume II, page 276.

¹ Voir *The Native Problem in Africa*, par Raymond Leslie Buell, The Mac Millan Company, New York, 1928, Volume II, page 276.

Lome the frontier was originally drawn so as to leave the river and descend diagonally toward Lome, as a result of which a triangle on the left bank of the river, which came to be called the Volta triangle, became British territory”.

Disputes with the British colony of the Gold Coast as to trade and customs duties in the Volta region led the two Governments to establish a customs union in 1894 for their territories east of the Volta. The German West African merchants were eager to obtain the Volta Triangle in exchange for German Samoa, but the German Government would not agree to give up its Pacific island, and so the exchange was not made.

The customs union established in 1894 for the territories east of the Volta lasted for ten years. This customs union was repudiated by Germany in 1904 in order to divert the trade which was passing through the port of Keta in British controlled territory, and the Germans levied protective duties in the interest of the trade of Lome and the Lome-Palime railway.

The Volta Triangle remains part of the Gold Coast Colony today and is inhabited by the Ewes, the same group which inhabits the southern portions of both British-administered and French-administered Togoland.

In 1914, British troops advancing from the west and French troops advancing from the east occupied Togoland. From 1914 to 1920, the British occupied the western half, including the port of Lome, while the French occupied the eastern half. After the peace treaty in 1920, the British handed over about two-thirds of the former German Togoland, including the port of Lome, to the French. The country was thus divided into Togoland under British mandate and Togoland under French mandate.

As the result of these partitions, my country is now split into three sections: (1) the Volta Triangle, which continues to form part of the British colony of the Gold Coast; (2) the part of Togoland under British administration which lies immediately to the north of this area; (3) the part of Togoland under French administration which lies to the west of the Volta Triangle.

It should be noted here that the partitioning of German Togoland did not take into account one of the principal recommendations of the joint memorandum submitted by France and the United Kingdom to the Council of the League of Nations regarding the disposal of German Togoland. I quote from this recommendation: “The two Governments, animated with the desire to arrive at a mutual understanding, have come to the conclusion that the plan which they ought to recommend to the League of Nations is that the territories of Togo and the Cameroons should be placed under a mandate, but that the terms of the mandate should take into account, firstly, the interests of the natives, up till now artificially separated from the areas occupied by people of the same race...”. No attempt was made, however, to do away with the artificial partitioning of the

ce fait. « Mais, » écrit-il, « pour une raison quelconque, la frontière, à environ deux cents milles au nord de Lomé, fut tracée à l'origine de façon à s'écarter du cours du fleuve et à descendre en diagonale vers Lomé, de sorte qu'une région de la rive gauche, désignée par la suite sous le nom de triangle de la Volta, devint territoire britannique. »

Des questions de commerce et de droits de douane concernant la région de la Volta ayant donné lieu à des difficultés avec la colonie britannique de la Côte de l'Or, les deux Gouvernements furent amenés, en 1894, à instituer une union douanière pour leurs territoires situés à l'est de la Volta. Les négociants allemands de l'Afrique occidentale étaient fort désireux d'échanger le Samoa allemand contre le triangle de la Volta, mais le Gouvernement allemand n'ayant pas voulu céder son île du Pacifique, cet échange n'eut jamais lieu.

L'union douanière instituée en 1894 pour les territoires situés à l'est de la Volta dura dix ans. L'Allemagne la dénonça en 1904, afin de détourner le commerce qui passait par le port de Kéta, situé en territoire sous contrôle britannique, et institua alors des tarifs douaniers pour protéger les intérêts commerciaux de Lomé et du chemin de fer Lomé-Palimé.

Le triangle de la Volta fait encore aujourd'hui partie de la colonie de la Côte de l'Or, et est habité par des Éhoués du même groupe que ceux qui vivent dans les régions méridionales du Togo sous administration britannique et du Togo sous administration française.

En 1914, des troupes britanniques, venant de l'ouest, et des troupes françaises, venant de l'est, occupèrent le Togo. De 1914 à 1920, les Anglais restèrent dans la partie occidentale, y compris le port de Lomé, tandis que les Français occupèrent la partie orientale. En 1920, après le traité de paix, les Anglais cédèrent aux Français environ les deux tiers de l'ancien Togo allemand, y compris le port de Lomé. Le pays fut ainsi partagé en Togo sous mandat britannique et Togo sous mandat français.

Par suite de ce partage, le territoire éhoué se trouve maintenant morcelé en trois sections: 1) le triangle de la Volta, qui fait encore partie de la colonie britannique de la Côte de l'Or; 2) la partie du Togo sous administration britannique, située directement au nord de cette région; 3) la partie du Togo sous administration française située à l'est du triangle de la Volta.

Il convient de faire observer ici que, dans le partage du Togo allemand, il n'a pas été tenu compte d'une des recommandations principales du mémorandum présenté conjointement par la France et le Royaume-Uni au Conseil de la Société des Nations sur les dispositions à prendre au sujet du Togo allemand. Voici quelle était cette recommandation: « Les deux Gouvernements, animés du désir d'arriver à une compréhension mutuelle, sont venus à cette conclusion que le plan qu'ils devraient recommander à la Société des Nations consisterait à placer sous mandat les territoires du Togo et du Cameroun, mais qu'il faudrait que les termes de ce mandat tiennent compte, en premier lieu, des intérêts des autochtones qui, encore aujourd'hui, se trouvent artificiellement séparés de régions habitées par des populations de la même race... » Malgré cela, rien

Ewe tribe in the south, a situation which has existed for over thirty years.

It is true that in the north of Togoland satisfaction was given to the Dagomba tribe which petitioned as early as 1914 for the unification of their land. Commenting on this petition, Sir Hugh Clifford, then Governor of the Gold Coast, wrote on 24 September 1914 to the Secretary of State for the Colonies in London: "... It should..., I think, be noted for future reference that any attempt once more to divide the Dagomba country in a manner which is opposed to the ethnological distribution of the native population will be keenly resented by the chiefs and people both in the Northern Territories and in the Sansane-Mangu district of Togoland. The foregoing remark applies with equal force to the feeling of the natives in the Peki and Misahöhe districts, and to the Awuna population in the Keta and Lomeland districts".¹ Nevertheless the Ewe people of Misahöhe and Lomeland were separated from their kinsmen in the Peki and Keta districts. Clearly, no notice was taken of Sir Hugh Clifford's remark regarding the necessity for the unification of the Ewe people.

As soon as the proposed partitioning of Togoland was made known, there was an immediate protest on the part of the Ewes living in the Lome and Keta districts. In September 1919, a number of Chiefs and other Ewe leaders sent a dispatch to Lord Milner, Secretary of State for the Colonies in England, stating that the possibility that part of Togo might be transferred to another Power had filled them with great apprehension and that on account of tribal, territorial, educational and economic considerations, they wished to be under British rule.

The dispatch further stated that the absorption of Togoland into the French Colonial Empire would sever members of the Ewe-speaking people in Togoland from those in the south-eastern part of the Gold Coast and seriously interfere with their economic progress. The dispatch concluded: "The feelings of his Lordship's petitioners will be more clearly understood when they are considered side by side with those of the inhabitants of Alsace and Lorraine at the time of their annexation to Germany in 1871".

Protests were also sent by Ewes living on the Gold Coast, with the result that in 1920 the Congress of British West Africa took up their case with the British Government in the United Kingdom. No result was obtained, however, from all these protests and the Ewe country remained split into the three zones already described.

The Permanent Mandates Commission of the League of Nations also dealt, on several occasions, with the Togoland frontier question. For example, in 1928, the chiefs and inhabitants of Wome, which is a district centre of Togoland under French administration, petitioned the League of Nations concerning the separation of their villages from their farms by the boundary

n'a été tenté pour mettre fin à la séparation artificielle de la population éhouée du sud, état de choses qui existait depuis plus de trente ans.

Il est vrai que dans le nord du Togo, on a donné satisfaction à la tribu Dagomba qui, dès 1914, avait présenté une pétition demandant l'unification de son territoire. A propos de cette pétition, Sir Hugh Clifford, alors Gouverneur de la Côte de l'Or, écrivait le 24 septembre 1914 au Ministre des colonies à Londres: « ... Il conviendrait de noter pour l'avenir, que toute tentative de diviser une fois de plus la région Dagomba, au mépris de la répartition ethnique des populations aborigènes, provoquerait un vif ressentiment parmi les chefs et les autochtones du Togo, tant dans les territoires du nord que dans le district de Sansanné-Mango. Cette considération vaut, dans une mesure égale, pour ce qui est des sentiments des aborigènes des districts de Péki et Misahohé, ainsi que de ceux de la population Aouna, des districts de Kéta et de Lomé¹. Pourtant, les Éhoués de Misahohé et de Lomé ont été séparés de leurs frères des districts de Péki et de Kéta. De toute évidence, il n'a été tenu aucun compte des observations de Sir Hugh Clifford concernant la nécessité d'unifier le peuple éhoué.

Dès qu'ils surent que l'on envisageait de partager le Togo, les Éhoués des districts de Lomé et de Kéta élevèrent une protestation. En septembre 1919, un certain nombre de leurs chefs et de leurs notables envoyèrent à Lord Milner, alors Ministre des colonies du Royaume-Uni, un télégramme l'informant que l'éventualité du transfert d'une partie du Togo à une autre Puissance les remplissait d'apprehension et que, pour des considérations tribales, territoriales, pédagogiques et économiques, ils désiraient se trouver placés sous l'Administration britannique.

Il était en outre dit dans le télégramme que si une partie du Togo était rattachée à l'empire colonial français, des groupes de langue éhouée se trouveraient séparés de ceux du sud-est de la Côte de l'Or, ce qui entraverait fortement leur progrès économique. Le télégramme se terminait par ces mots: « On comprendra mieux les sentiments des pétitionnaires si on les compare à ceux des habitants de l'Alsace-Lorraine, lors du rattachement de cette province à l'Allemagne, en 1871 ».

Les Éhoués de la Côte de l'Or protestèrent également, de sorte qu'en 1920, le Congrès de l'Afrique occidentale britannique examina leur cas avec le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni. Toutes ces protestations n'aboutirent cependant à aucun résultat, et le pays des Éhoués demeura divisé en trois zones, comme je l'ai déjà dit.

La Commission permanente des mandats de la Société des Nations aborda également à plusieurs reprises la question des frontières du Togo. En 1928, par exemple, les chefs et les habitants de Woamé, district du centre du Togo, placé sous administration française, adressèrent à la Société des Nations une pétition relative à la séparation de leurs villages et de leurs domaines

¹ See *Great Britain, House of Commons, Correspondence relating to the Military Operations in Togoland*, Parliamentary Publications, 1914-1916, Volume XLVI (Cmd. 7872), London, 1915, pages 31 and 32.

¹ Voir « *Great Britain, House of Commons, Correspondence relating to the Military Operations in Togoland* », *Parliamentary Publications*, 1914-1916, Volume XLVI (Cmd. 7872). London, 1915, pages 31 et 32.

between French and British Togoland.¹ All that was obtained as a result of this petition was an assurance by the mandatory Powers that: "It is understood that, in respect to land on either side of the frontier, the rights, whether individual, tribal or family, hitherto enjoyed in respect thereto by persons whom the delineation of the frontier will separate from those lands shall continue to be enjoyed undiminished".²

During the fourteenth session of the Permanent Mandates Commission, held from 26 October to 13 November 1928, the question of the boundary between French and British Togoland was again raised. I quote from the minutes of that session: "M. Palacios said that the same question of the unity of the tribes arose as regards the territory and also in connection with the delimitation of the frontiers... Reference had been made to this work of delimitation on several occasions and also to the arrangements of 1914-1918 and the Milner-Simon Agreement of 1919. The Press and public opinion had often criticized the boundary line on the ground that, when it had been traced, sufficient account had not been taken of natural considerations such as divisions of language, race, tribe, local custom, etc., in connection with which the requirements of justice were more important than the convenience of the Powers..."³

In reply, Sir Ransford Slater, Governor of the Gold Coast and the British accredited representative, said that "it had been hoped that, as a result of the war and of the subsequent division of Togoland, it would be possible to eliminate entirely any division of the tribes. As far as the northern section of Togoland was concerned, he believed that the division of territory had been successful in this respect, but he could not pretend that all the tribes in the southern section were satisfied. It was, however, the British Government's policy to restrain the tribes from reopening questions which must be regarded as having been finally settled in 1919 and 1922, and he had always presumed that it would be improper for the local Government to do so".⁴

Thus, while the Permanent Mandates Commission of the League of Nations was fully aware of the serious disabilities resulting from the partition of Eweland, no effective action was taken to terminate the injustice existing. The question of the partition of Eweland came before the Permanent Mandates Commission again in 1936 and 1938. All who are interested in this question can refer to the minutes of the twenty-ninth session of the Permanent Mandates Commission, held at Geneva from 27 May to 12 June, 1936,⁵ and also to the

agricoles par le tracé de la frontière entre le Togo britannique et le Togo français¹. Cette pétition n'eut pour suite qu'une simple assurance des Puissances mandataires, donnée dans les termes suivants: « Il est entendu qu'en ce qui concerne les terrains situés des deux côtés de la frontière, les droits personnels de tribu ou de famille, dont ont, à cet égard, joui jusqu'à présent des personnes que l'abornement séparera de ces terrains, continueront à subsister sans restrictions² ».

A la quatorzième session de la Commission permanente des mandats, qui eut lieu du 26 octobre au 13 novembre 1928, la question de la frontière entre le Togo français et le Togo britannique fut également soulevée. Je cite un passage du procès-verbal de cette séance: « M. Palacios dit que la même question de l'intégrité des tribus, qui se pose à propos du territoire, se pose aussi à propos de la délimitation des frontières... Plusieurs fois déjà, il a été question de ces travaux, comme aussi des arrangements de 1914-15 et de l'accord Milner-Simon de 1919. Les lignes de démarcation des pays sous mandat ont été souvent critiquées par la presse ou par l'opinion publique, du fait qu'en les traçant, on ne tient pas toujours compte de considérations naturelles telles que les divisions de langues, de races, de tribus, de vie locale, etc., subordonnant ainsi les nécessités de la justice aux convenances des Puissances...³ ».

Sir Ransford Slater, Gouverneur de la Côte de l'Or et représentant accrédité du Royaume-Uni, répondit que « on avait espéré qu'un des résultats de la guerre et de la division subséquente du Togo serait d'empêcher entièrement tout partage des tribus. En ce qui concerne la portion nord du Togo, on croit que la division du territoire a été heureuse à cet égard, mais on ne peut prétendre que toutes les tribus du sud aient reçu satisfaction. Le gouvernement du Royaume-Uni a toutefois pour politique d'empêcher les tribus de rouvrir à nouveau les questions qui doivent être considérées comme ayant été définitivement réglées en 1919 et 1922. Sir Ransford a toujours estimé qu'il ne serait pas correct pour le gouvernement local d'agir ainsi⁴ ».

Ainsi donc, alors que la Commission permanente des mandats de la Société des Nations était parfaitement au courant des graves difficultés résultant de la division du territoire éhoulé, aucune mesure effective ne fut prise pour mettre fin à l'injustice existante. La question de la division du territoire éhoulé fut soumise de nouveau à la Commission permanente des mandats en 1936, puis en 1938. Ceux qui s'intéressent à cette question peuvent consulter les procès-verbaux de la vingt-neuvième session de cette Commission, tenue à Genève du 27 mai au 12 juin 1936⁵,

¹ See *League of Nations, Permanent Mandates Commission, Minutes of the fifteenth session, C.305.M.105.1929.VI, annex 10, page 257.*

² *Ibid.*, pages 258 and 259.

³ See *League of Nations, Permanent Mandates Commission, Minutes of the fourteenth session, C.568.M.179.1928.VI, page 20.*

⁴ *Ibid.*, page 20.

⁵ See *League of Nations, Permanent Mandates Commission, Minutes of the twenty-ninth session, C.259.M.153.1936.VI.*

¹ Voir *Société des Nations, Commission permanente des mandats, Procès-verbal de la 15^e session C.305.M.105.1929.VI, Annexe 10, page 257.*

² *Ibid.*, pages 258 et 259.

³ Voir *Société des Nations, Commission permanente des mandats, Procès-verbal de la 14^e session, C.568.M.179.1928.VI, page 20.*

⁴ *Ibid.*, page 20.

⁵ Voir *Société des Nations, Commission permanente des mandats, Procès-verbal de la 29^e session, C.259.M.153.1936.VI.*

thirty-fifth session of 24 October to 8 November, 1938.¹

I have given this brief survey of the history of the demand for the unification of Eweland in order to demonstrate to you that the problem is a constant source of irritation and dissatisfaction to the Ewe people, and that an acceptable solution is long overdue.

The agitation for the unification of Eweland is becoming more and more intense. During the Second World War, difficulties arose between the French and the British Governments and, as a consequence, contact between the Ewes living in the British and the French zones, respectively, became very difficult, and sometimes altogether impossible, especially during the years 1940 and 1942. This state of affairs naturally intensified the demand for unification, and various organizations throughout the Ewe country, and elsewhere, took up the demand. This finally culminated in the creation of the All Ewe Conference, which has the full backing and the authority of the Ewe people in all territories. The All Ewe Conference is composed of traditional Chiefs, Elders, and other leaders and peoples of the Ewe country. The aim of this organization is to co-ordinate the Ewe demand for the unification of their people under a single administration.

The Administering Authorities recently circulated in both the British and French areas of Eweland a joint memorandum [document T/58] setting forth their views on the question, a copy of which each member of the Trusteeship Council no doubt has. With the President's permission I should like to make a few observations on this memorandum.

In the first place, I wish to make it quite clear to the members of the Trusteeship Council that the Ewe petition emanates from representatives of the Ewe people residing in the French and British zones of Togoland, as well as those of the Gold Coast. It is the unequivocal wish of the Ewes living in those three zones to be placed under one administration. Consequently, it is incorrect to say that the Ewes in French Togoland desire only the re-establishment of the old German Togoland under one administration, while their kinsmen in the British zone demand the creation of an autonomous Eweland.

It is true that in French Togoland and in British Togoland there are other important tribes living to the north of the Ewe country who are ethnologically different from the Ewes. The most important, numerically, of these tribes are: in French Togoland, the Kabres (195,000), the Kotokoli (72,000), and the Mobas (72,000); in British Togoland, the Dagomba (92,000). The total population of these other tribes could be estimated at 600,000, according to French and British official records.

It is interesting to note in passing that the following other tribes of Togoland are also split to a certain extent between the British and French zones: the Mobas, the Chakosi, and the Kon-

ainsi que ceux de la trente-cinquième session, tenue du 24 octobre au 8 novembre 1938.¹

J'ai brièvement fait l'historique des revendications relatives à l'unification du territoire éhoué, afin que le Conseil puisse se rendre compte que cette question constitue une source constante d'irritation et de mécontentement pour les Éhoués, et qu'on aurait dû y donner depuis longtemps une solution acceptable.

Le mouvement qui tend à l'unification du territoire éhoué croît en intensité. Au cours de la deuxième guerre mondiale, des difficultés ayant surgi entre les Gouvernements français et britannique, les relations entre les Éhoués de la zone française et ceux de la zone britannique sont devenues très difficiles, parfois même impossibles, surtout de 1940 à 1942. Cet état de choses a naturellement rendu plus vif le désir d'unification, et diverses organisations, dans tout le territoire éhoué et ailleurs, ont entrepris de formuler des revendications. Tout cela a abouti à la convocation d'une Conférence du peuple éhoué, qui jouit de l'appui et de l'autorité de toutes les populations éhouées dans toutes les régions. La Conférence des Éhoués comprend des chefs et anciens traditionnels, et autres dirigeants et populations du territoire éhoué. Le but de cette organisation est de coordonner les demandes présentées par les Éhoués en vue de l'unification de leur peuple sous une seule administration.

Récemment les Autorités chargées de l'Administration ont distribué simultanément, dans les régions française et britannique du territoire éhoué un mémorandum commun [document T/58] exposant leur point de vue sur la question dont je suis certain que tous les membres du Conseil de tutelle ont un exemplaire. Avec la permission du Président, je voudrais présenter quelques observations sur ce mémorandum.

Je voudrais tout d'abord que les membres du Conseil de tutelle sachent bien que la pétition éhouée émane de représentants des populations éhouées des zones française et britannique du Togo comme de celle de la Côte de l'Or. C'est le vœu catégorique des Éhoués de ces trois régions d'être placés sous une seule administration. Il est donc inexact de dire que les Éhoués du Togo français demandent simplement le rétablissement de l'ancien Togo allemand sous une seule administration, alors que ceux de la zone britannique demanderaient la création d'un pays éhoué autonome.

Il est vrai qu'il existe dans le Togo français et dans le Togo britannique, au nord du territoire éhoué, d'autres tribus importantes qui diffèrent des Éhoués au point de vue ethnologique. Parmi ces tribus, les plus importantes par le nombre sont, dans le Togo français, les Cabrais (195.000), les Cotocolis (72.000) et les Mobas (72.000) et, dans le Togo britannique, la tribu Dagomba (92.000). La population totale de ces autres tribus peut être évaluée à environ 600.000 âmes, d'après les chiffres officiels français et britanniques.

Il est intéressant de noter en passant que d'autres tribus du Togo, les Mobas, les Tchokosis et les Kokombas, sont également divisées, dans une certaine mesure, entre les zones fran-

¹ See *League of Nations, Permanent Mandates Commission, Minutes of the thirty-fifth session, C.418.M.262.1938.VI.*

¹ Voir *Société des Nations, Commission permanente des mandats, Procès-verbal de la 35^e session, C.418.M.262,1938,VI.*

kombas. There is not doubt but that these tribes would also welcome the opportunity of living together under one administration, and would certainly vote to do so if they had the opportunity of appearing before the Trusteeship Council.

Some doubt has been expressed in the joint memorandum of France and the United Kingdom regarding the good relationship between these other tribes and the Ewes. The *Comité de l'unité togolaise*, which is the most important political body in French Togoland, has as one of its primary aims the development of good relations between all the tribes living in French Togoland. This aim has been steadily pursued, and to date substantial results have been achieved.

It has also been stated that within the Ewe country itself, there are other smaller tribes. I must say that this statement exaggerates the facts of the situation, and misinterprets the position of small migrant groups, all of whom have intermarried with the Ewes.

Reference was made to the Minas and the Adangbes in French Togoland. The ancestors of these people came from the Gold Coast. The Minas are not from Dahomey, as suggested in the joint memorandum. Further, the Minas and the Adangbes speak no language today other than Ewe, and practise the same general customs. They have become absorbed by the Ewes and do not owe allegiance to any Paramount Chief outside the Ewe country. The same remarks apply to the following groups in Togoland under British administration: the Awatime tribe, with a population of 4,000; the Nyagbo tribe, with a population of 1,000; the Woadze tribe, with a population of 300; and the Agotime tribe, with a population of 3,000. The total population of these four groups is about 8,000.

The Ewe Convention, which was signed in 1946,¹ is a genuine instrument drawn up and signed by the true representatives of our people. The criticism levelled against certain signatories from French Togoland is not merited. The men who have described themselves in the Convention as presidents of the Councils of Notables are, except in one case, natural rulers or chiefs who have been elected presidents of the Councils of Notables, which are consultative district councils created by the French Government. These men continue to be our chiefs, even though the Councils of Notables may disappear. However, the Councils of Notables continue to function in French Togoland today. An ordinance published in January 1946 provided for their abolition and replacement by district councils, which are known in Togoland as *conseils de circonscription*. These latter councils however, have never been formed, and the Councils of Notables, although technically or legally dead, still function.

We agree with the Administering Authorities that there is no real advantage in creating an autonomous Ewe state which will be too small to become an efficient and independent self-governing unit. This need for larger groupings makes

çaïse et britannique. Il est hors de doute que ces tribus aimeraient aussi vivre ensemble sous une administration unique, et qu'elles en exprimeraient certainement le désir si elles avaient l'occasion de se faire entendre par le Conseil.

Des doutes ont été exprimés, dans le mémorandum commun de la France et du Royaume-Uni, quant aux bonnes relations entre ces autres tribus et les Éhoués. Parmi les fins essentielles du Comité de l'unité togolaise, qui est l'organe politique le plus important du Togo français, figure le développement de bonnes relations entre toutes les tribus du Togo français. Cette fin n'a cessé d'être poursuivie, et le Comité est en mesure d'enregistrer aujourd'hui des résultats notables.

Les auteurs du mémorandum déclarent également qu'il existe à l'intérieur du territoire éhoué lui-même d'autres tribus de moindre importance. Je suis obligé de dire que cette déclaration ne donne pas une idée exacte de la situation réelle et qu'elle fait apparaître sous un faux jour la position occupée par de petits groupes migrants, qui ont tous noué avec les Éhoués de nombreux liens de famille.

Le mémorandum fait mention des Minas et des Adangbés, dans le Togo français. Les ancêtres de ces groupes sont venus de la Côte de l'Or. Les Minas ne viennent pas, comme l'indique le mémorandum commun, du Dahomey. De plus, Minas et Adangbés ne parlent aujourd'hui que la langue des Éhoués, dont ils ont en général adopté les coutumes. Ils ont été absorbés par ceux-ci et ne doivent fidélité et obéissance à aucun chef supérieur en dehors du territoire éhoué. Il en est de même, au Togo sous administration britannique, des tribus suivantes: la tribu Awatime, qui compte environ 4.000 âmes; la tribu Nyagho, qui en compte 1.000; la tribu Woadze, qui en compte 300 et la tribu Agotime qui en compte 3.000. La population totale de ces quatre groupes est d'environ 8.000 âmes.

La Convention des Éhoués de 1946¹ est un instrument authentique élaboré et signé par les véritables représentants du peuple éhoué. Les critiques dirigées contre certains signataires du Togo français ne sont pas justifiées. Les hommes qui ont signé cette Convention en qualité de présidents de Conseils de notables sont, à une exception près, des dirigeants traditionnels ou des chefs qui ont été élus présidents de Conseils de notables, organes consultatifs de districts créés par le Gouvernement français. Ces hommes sont toujours nos chefs, même s'il arrive que les Conseils de notables disparaissent. De toute manière, les Conseils de notables continuent à fonctionner dans le Togo français aujourd'hui. Une ordonnance, publiée en janvier 1946, prévoyait leur abolition et leur remplacement par des Conseils de districts. Ces derniers, connus dans le Togo sous le nom de Conseils de circonscription, n'ont cependant jamais été constitués et les Conseils de notables, bien qu'ayant cessé d'exister administrativement ou juridiquement, se maintiennent dans la pratique.

Nous convenons, avec les Autorités chargées de l'administration, qu'il n'y a aucun avantage réel à créer un état éhoué autonome qui serait trop petit pour tenir efficacement le rôle d'unité indépendante et autonome. Mais en raison même

¹ See document T/PET.6/2—T/PET.7/3.

¹ Voir document T/PET.6/2—T/PET.7/3.

it essential, in our opinion, that the Ewe country should not remain split up in three small units.

On the other hand, we cannot accept as valid the reasons given for the continued division of the two Togolands and the Ewe country of the south-eastern Gold Coast. It seems to us that the whole difficulty, as contended by the Administering Authorities, arises, from these two facts : firstly, that the Ewe country of the south-eastern Gold Coast is a British colony ; secondly, that part of the Dagomba country in the north is a British protectorate.

Now, may I ask, are we as a tribe to continue suffering economic, cultural and political disabilities merely because the Keta, which is the south-eastern part of the Gold Coast, and Dagomba districts are not Trust Territories ? Surely, the terms of Chapter XI of the Charter of the United Nations apply with equal force to all dependent territories, the interests of whose inhabitants are declared to be paramount.

Are we to take it that we have to abide forever by the decision arrived at by the British and French Governments, and accepted by the League of Nations in 1928, without giving voice or paying heed to those actually affected ? I am referring again in this connexion to the statement made by Sir Ransford Slater, accredited representative of the British Government, to the Permanent Mandates Commission that it was, "the British Government's policy to restrain the tribes from reopening questions which must be regarded as having been finally settled in 1919 and 1922..."

Has the General Assembly of the United Nations no right to make any recommendation to colonial Powers on matters affecting the welfare and vital interests of the colonial peoples ? I most earnestly beseech you to put yourselves in our position, to appreciate our point of view.

As regards the other measures proposed in the joint memorandum, we feel that the Administering Authorities are sincerely disposed to help us, but we must say that the measures proposed are hopelessly inadequate. It is pointed out in the joint memorandum that "substantial progress in the social, economic, cultural and political spheres has been achieved, as was recognized by competent bodies of the League of Nations". The fact that those very bodies of the League of Nations accepted the partition of our country as correct and proper makes us feel their approval of reports by the mandatory Powers should not always be accepted without question. Besides, no Native inhabitant was allowed at the time to give his opinion on these reports. While there has been some progress in the Ewe country, the facts are as follows. There is not a single permanent road in the Ewe country today, either in the British or the French zone : the roads are all either mud or laterite. There is not a single secondary school in either the French or the British zone. There is not a single hospital worthy of the name in either of the two zones. There is only one techni-

de la nécessité de constituer des groupes plus importants, nous estimons qu'il est essentiel que le territoire éhoulé ne reste pas fractionné en trois petites unités.

D'autre part, nous ne pouvons considérer comme valables les raisons données pour maintenir séparées les deux zones du Togo et le territoire éhoulé du sud-est de la Côte de l'Or. Il nous semble que toutes les difficultés mentionnées par les Autorités chargées de l'administration sont dues à deux faits : le premier est que le territoire éhoulé du sud-est de la Côte de l'Or est une colonie britannique ; le second, qu'une partie du Dagomba septentrional est un protectorat britannique.

Faut-il donc que notre tribu reste en état d'infériorité dans les domaines économique, culturel et politique, simplement parce que le Kéta, qui est le sud-est de la Côte de l'Or, et le district Dagomba, ne sont pas des Territoires sous tutelle ? Les termes du chapitre XI de la Charte des Nations Unies ne s'appliquent-ils pas dans une mesure égale à tous les territoires dépendants, et la primauté des intérêts des habitants de ces territoires n'est-il pas un principe reconnu ?

Faut-il donc admettre que les populations directement affectées par la décision prise par les Gouvernements français et britannique, décision acceptée par la Société des Nations en 1928, devront s'y soumettre pour toujours, sans avoir voix au chapitre et sans que leurs demandes soient prises en considération ? Je citerai de nouveau à ce propos la déclaration de Sir Ransford Slater, représentant accrédité du Gouvernement britannique à la Commission permanente des mandats, « que c'était la politique du Gouvernement britannique d'empêcher les tribus de rouvrir à nouveau des questions qui doivent être considérées comme ayant été définitivement réglées en 1919 et 1922... »

L'Assemblée générale des Nations Unies n'a-t-elle pas le droit de faire des recommandations aux Puissances coloniales sur des questions concernant le bien-être et les intérêts primordiaux des peuples coloniaux ? Je vous demande instamment de vous mettre à notre place, afin de pouvoir juger la situation de notre point de vue.

En ce qui concerne les autres mesures proposées dans le mémorandum commun, nous croyons que les Autorités chargées de l'administration sont sincèrement disposées à nous aider, mais nous devons déclarer que les mesures envisagées sont absolument insuffisantes. Le mémorandum indique que « des progrès substantiels dans l'ordre social, économique, politique et culturel ont été réalisés, et reconnus par les organismes compétents de la Société des Nations ». Étant donné que lesdits organismes de la Société des Nations ont approuvé le partage de notre territoire comme un acte rationnel, nous sommes portés à penser que l'on peut parfois ne pas s'incliner sans réserve devant l'approbation qu'ils ont donnée aux rapports des Puissances mandataires. D'ailleurs, aucun autochtone n'a eu à l'époque la possibilité de faire connaître son opinion sur ces rapports. S'il est vrai que certains progrès ont été accomplis dans le territoire éhoulé, il n'en est pas moins vrai qu'il n'existe aujourd'hui, dans ce territoire, aucune route permanente, pas plus dans la zone britannique que dans la zone française ; il n'y a que des pistes tracées dans la

cal school, built by the Germans, which is now being used by one of the missionary bodies more as a factory than as a school.

In the political sphere the progress made can hardly be described as substantial. In French Togoland, until December 1946 the participation of the inhabitants in the government of their country, whether local or central, was limited to District Councils, known as *Conseils de notables*, created to advise District Commissioners. These Councils, in effect, had very little or no influence over decisions taken by the District Commissioners. Higher up was the Legislative Council (*Conseil d'administration*) of which only two nominated Africans were members, both of whom were notorious for their inability to understand or express themselves in French, their only qualification being that they were disposed to collaborate with the local administration. On the British side there are Native Authorities created ostensibly to look after their own local affairs, but hedged about with the overriding authority of the Administrative Officers and the veto of the Governor, so that in effect they are only instruments for carrying out the orders of the European administrators. In the Gold Coast Legislative Council, a body which passes laws generally applied later to Togoland under British administration, no representative of this latter Territory is a member.

As a result of the division of the Ewe country there exists a customs barrier between the two zones. This barrier is one of the greatest stumbling blocks in the way, not only of our internal trade and commerce, but also of our cultural, social and religious contacts. Mention of this barrier is made in the joint memorandum, but no date is fixed for its removal.

No specific mention is made in the proposals of the necessity for harmonizing the administrative machinery and methods of the two Administrations, which, in our opinion, in all cases should recognize Native institutions. To give you a concrete instance, I may mention that while in the British zone the position of the chiefs is supported and strengthened, in the French zone our chiefs are reduced to ordinary Government functionaries, nominated and removed from office by District Commissioners. Again, recently a Representative Assembly has been instituted in French Togoland which has considerable powers over questions affecting the budget of the country. But this Assembly has no legislative power and no right to discuss political matters, not even with a view to making suggestions. On the other hand, in the British zone there is a Legislative Council in the Gold Coast which has very limited powers over the budget, but, at the same time, is a legislative body which can deal with matters concerning the affairs of the colony.

The powers of the proposed consultative Commission for Togoland are not defined in the joint memorandum. It appears to be limited to eco-

logue ou la latérite. Il n'existe aucune école secondaire, ni dans la zone française ni dans la zone britannique ; aucun hôpital digne de ce nom de part ou d'autre. Il n'y a qu'une seule école professionnelle, construite par les Allemands, et qu'une mission utilise aujourd'hui plutôt comme atelier que comme école.

Dans le domaine politique, il n'est guère possible de qualifier les progrès réalisés de substantiels. Dans le Togo français, la participation des habitants au gouvernement de leur pays, local ou central, se bornait, jusqu'au mois de décembre 1946, à siéger dans les Conseils de districts, connus sous le nom de Conseils de notables, et dont le rôle était de donner des avis aux Commissaires de districts. En fait, ces Conseils n'avaient que peu ou pas d'influence sur les décisions des Commissaires de districts. Au-dessus d'eux était le Conseil législatif, ou Conseil d'administration, qui ne comprenait que deux Africains, notoirement connus pour leur incapacité à comprendre et à s'exprimer en français, et que seule désignait aux postes qu'ils occupaient leur bonne volonté à collaborer avec l'administration locale. Du côté britannique, il existe des Autorités indigènes qui sont censées veiller sur les intérêts locaux, mais dont l'action est tellement limitée par l'autorité prédominante des fonctionnaires de l'Administration et le veto du Gouverneur qu'elles ne sont, en fait, que des instruments chargés d'appliquer les décisions des administrateurs européens. Le Conseil législatif de la Côte de l'Or, qui vote des lois généralement appliquées ultérieurement au Togo sous administration britannique, ne compte parmi ses membres aucun représentant de ce Territoire.

Par suite de la division du territoire éhoué, une barrière douanière s'est élevée entre les deux zones. Cette barrière est l'un des plus gros obstacles qui restreignent non seulement notre commerce intérieur, mais aussi nos échanges culturels, sociaux et religieux. Le memorandum commun fait mention de cette barrière, mais ne fixe aucune date pour sa suppression.

On ne trouve dans les mesures proposées rien de précis concernant la nécessité d'harmoniser les rouages et les méthodes des deux Administrations qui devraient, à notre avis, tenir compte dans tous les cas des institutions indigènes. Pour donner un exemple concret, je signalerai ce fait que dans la zone britannique, l'autorité appuie et renforce la position des chefs, alors que dans la zone française, ces chefs ne sont que de simples fonctionnaires du Gouvernement, désignés et révoqués par les Commissaires de districts. J'ajouterai que dans le Togo français on a récemment institué une Assemblée représentative ; cette Assemblée a des pouvoirs importants en ce qui concerne les questions intéressant le budget du pays, mais elle n'en a aucun dans le domaine législatif et n'est pas autorisée à discuter les affaires politiques, ne serait-ce que pour présenter des suggestions. D'autre part, en zone britannique, il y a dans la Côte de l'Or un Conseil législatif qui n'a que des pouvoirs très limités en matière de budget, mais qui peut, en tant qu'organe législatif, traiter de questions se rapportant aux affaires de la colonie.

Les pouvoirs de la commission consultative pour le Togo, dont on envisage la création, ne sont pas définis dans le memorandum commun ;

conomic and cultural matters. The manner in which the proposed two representatives of the inhabitants on this Commission are to be chosen is not defined. Further, the proposed permanent secretariat, which is to co-ordinate the efforts of the two Administrations, is to be composed solely of men nominated by the two Governments, without any reference whatsoever to the wishes of the Ewe people. This proposal, in our opinion, is highly undesirable.

It is clear from the joint memorandum that the solution of the Ewe problem proposed by the Administering Powers is at most a makeshift arrangement. It does not solve the basic problem. In order to ensure the orderly and true progress of the Ewe country, we must have a common educational system, the same political organization throughout the land, and economic unity. This, in our opinion, can be brought about only by the complete unification of the country under one administration.

The Ewe people, knowing that our claims are just, earnestly petition the Trusteeship Council to investigate this problem on the spot. I have been asked to entreat the Trusteeship Council most earnestly to send, if possible, an investigating mission in order to ascertain the facts which I have given it.

Finally, I wish, in the name of the Ewe people, to thank the Trusteeship Council for affording us the opportunity to present our case before it.

If there are any questions—and if the President and the rules of procedure permit—I should be most pleased to be given the opportunity to reply.

THE PRESIDENT: We appreciate Mr. Olympio's clear and lucid statement. As Mr. Olympio has expressed a willingness to answer questions, I shall ask any of the members who desire to put questions to him to do so at this time.

MR. KHALIDY (Iraq): I have four questions to ask. My first question is this: to what extent does this request represent the public opinion of the different parts of the land? In other words if a plebiscite were to be taken, to what extent would it show this request to hold true of the general public of the country?

MR. OLYMPIO (All Ewe Conference): I can easily reply to the representative of Iraq by referring him to the joint memorandum which was issued by the Administering Powers, which says that the *Comité de l'Unité Togolaise* represents the greatest portion of the Ewe people in French Togoland. I also refer the representative of Iraq to the convention¹ which has been signed by the elders and chiefs of the Ewe people, which convention covers—if I may express it this way—nearly the whole of the Ewe people.

MR. KHALIDY (Iraq): My second question is as follows: to what extent are the people of Togoland

ils semblent devoir être limités aux questions économiques et culturelles. La façon dont seraient choisis les deux représentants des habitants au sein de la commission n'est pas précisée. En outre, le secrétariat permanent que l'on projette d'instituer pour coordonner l'action des deux Administrations sera composé uniquement de personnes désignées par les deux Gouvernements, sans qu'il soit aucunement tenu compte des vues du peuple éhoué. Cette mesure, à notre avis, est des plus indésirables.

Comme le prouve l'étude du mémorandum commun, la solution que les Puissances chargées de l'administration proposent d'apporter au problème du peuple éhoué n'est tout au plus qu'un expédient; elle ne va pas au fond du problème. Si l'on veut que le peuple éhoué progresse méthodiquement et sûrement, il faut lui donner un même système d'enseignement, une même organisation politique pour tout son territoire, ainsi qu'une unité économique. A notre avis, cela n'est possible que si l'on unifie complètement le territoire sous une même administration.

Le peuple éhoué, sachant que ses revendications sont justes, demande instamment au Conseil de tutelle de faire procéder à une enquête sur place. Je suis chargé de demander au Conseil, de la manière la plus instante, d'envoyer sur place, si possible, une mission d'enquête chargée de constater les faits que je viens de signaler.

Je tiens enfin, au nom du peuple éhoué, à remercier le Conseil de tutelle de nous avoir donné cette occasion d'exposer notre cause.

Si les membres du Conseil désirent poser des questions, je serais — si le Président et le règlement intérieur le permettent — très heureux d'y répondre.

LE PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Nous apprécions la clarté et la précision de l'exposé que vient de faire M. Olympio. Puisque M. Olympio s'est déclaré prêt à répondre à des questions éventuelles, j'invite les membres du Conseil qui désireraient en poser à bien vouloir le faire maintenant.

M. KHALIDY (Iraq) (traduit de l'anglais): J'ai quatre questions à poser. Ma première question est celle-ci: dans quelle proportion la pétition représente-t-elle l'opinion des différentes parties du territoire? Autrement dit, si l'on procédait à un plébiscite, dans quelle mesure la pétition apparaîtrait-elle comme exprimant l'opinion générale du territoire?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (traduit de l'anglais): La réponse à cette question est facile. Le représentant de l'Irak la trouvera dans le mémorandum conjoint des Puissances chargées de l'administration, où il est dit que le Comité de l'unité togolaise représente la plus grande partie des Éhoués du Togo français. Je renverrai également le représentant de l'Irak à la Convention¹ signée par les anciens et les chefs du peuple éhoué; cette convention couvre, si je puis m'exprimer ainsi, la quasi-totalité du peuple éhoué.

M. KHALIDY (Iraq) (traduit de l'anglais): Ma deuxième question est celle-ci: dans quelle

¹ See document T/PET.6/2—T/PET.7/3.

¹ Voir document T/PET.6/2—T/PET.7/3.

able and willing to shoulder the responsibilities involved ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I do not quite understand the question.

Mr. KHALIDY (Iraq) : Perhaps it would be better if I were to proceed to the next question, which might explain this question. The next question is this : if such a principle as Mr. Olympio is defending is conceded, what kind of political fabric does he envisage from his own point of view ; that is to say, if the unification of the country were to be brought about, as far as Mr. Olympio's people are concerned, what type of political fabric would they think it convenient to have established in the country ?

The PRESIDENT : I suppose Mr. Khalidy means what kind of political organization would the Ewe people favour and be prepared to carry through. Does that express the thoughts of the representative of Iraq ?

Mr. KHALIDY (Iraq) : Yes.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : We are asking only one thing in our petition, and that is that we be given one Administering Power. We are not in any sense referring to the setting up of a particular political organization. I think that is probably what the representative of Iraq wants to know. Perhaps he wishes to know, if we were to have self-government, what political organization we would set up.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I am trying to explore Mr. Olympio's own mind here ; that is all. I am trying to discover his point of view before referring to the Administering Authorities. I wish to say that this question should be taken at its face value. We have not yet arrived at the two Administering Authorities. Do I make myself clear ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : Yes. If I understand him rightly, the representative of Iraq wants to know what political organization we would set up if we were allowed to do so.

Mr. KHALIDY (Iraq) : That is right.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I would say to that, as I said just now, that we have not arrived at that point yet. For the time being, we are only asking to have one Administering Power. The question as to what political organization would be set up if we were to work towards self-government would, I presume, arise later on. At any rate, the question has not yet been considered.

Mr. KHALIDY (Iraq) : That is all for the moment, because I do not know if my next question fits in at the present time. My next question is : if such a principle is conceded, what kind and degree of relationship would you envisage having

mesure les populations du Togo sont-elles capables et désireuses d'assumer les responsabilités que l'objet de la pétition implique ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Je ne saisis pas très bien le sens de cette question.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Ce sens deviendra peut-être plus clair si je pose dès maintenant la question suivante : à supposer que le principe défendu par M. Olympio soit admis, quel genre de structure politique envisagerait-il personnellement ? Autrement dit, si l'on réalisait l'unification du territoire éhoué, quel genre de structure politique le peuple éhoué estimerait-il lui convenir ?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je pense que M. Khalidy veut dire : quelle est la forme d'organisation politique que le peuple éhoué préférerait et serait prêt à établir. Est-ce bien là la pensée du représentant de l'Irak ?

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Exactement.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Nous ne demandons qu'une chose dans notre pétition, c'est qu'une seule et même Puissance administre notre territoire. Nous ne demandons nullement une organisation politique en particulier. C'est là, je crois, ce que voulait savoir le représentant de l'Irak. Peut-être désire-t-il également savoir quelle organisation politique nous établirions, si nous devenions autonomes ?

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : J'essaie simplement de savoir quelle est l'opinion de M. Olympio sur ce point. Je m'efforce de connaître son point de vue, avant que nous n'en arrivions aux Autorités chargées de l'administration. C'est une question qui doit être considérée de façon intrinsèque. Nous n'en sommes pas encore aux Autorités chargées de l'administration. Est-ce que je me fais bien comprendre ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Certainement. Si je saisis bien sa pensée, le représentant de l'Irak voudrait savoir quelle organisation politique nous choisirions si la possibilité nous en était donnée ?

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Exactement.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : A cela je répondrai en répétant que nous n'en sommes pas encore arrivés là. Tout ce que nous demandons pour le moment, c'est de n'avoir qu'une Autorité chargée de l'administration. La question de l'organisation politique à créer, si nous devions aller vers un gouvernement autonome, se poserait, je pense, ultérieurement. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas encore été examinée.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Je m'en tiendrai là pour le moment, car je crains que la quatrième question ne soit maintenant hors de propos. Cette question était celle-ci : si le principe dont il s'agit était admis, quelles

with the United Kingdom and French authorities?

However, I believe that question may not be apropos at this time, in view of the present explanation. I would be glad to defer the question, unless Mr. Olympio would like to answer it.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): I would only repeat what I have already said.

The PRESIDENT: Are there other questions or observations?

Mr. LIU CHIEH (China): I should like to ask the representative of the Ewe people whether the measures proposed by the two Administering Powers, as outlined in document T/58, are acceptable to the Ewe people, and to what extent they are acceptable.

The PRESIDENT: I take it that the Ewe representative has studied and is familiar with document T/58, containing the observations submitted by the Governments of France and the United Kingdom, and particularly this question which relates to the measures proposed in section IV of the document.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): Yes, that is so. I have already referred to that in the *exposé* I made just now, by saying that, in our opinion, the measures proposed are hopelessly inadequate, and do not solve the basic problem, which is that we should live under one administration, and have one political organization, one economic organization, and one educational organization. In other words, we do not agree that the measures proposed would solve our problem, the real problem which actually exists. They will be only a makeshift. The problem will still come up sooner or later.

Mr. LIU CHIEH (China): I should like to ask the President whether it is in order for me to address a question to the representatives of the Administering Powers?

The PRESIDENT: No; I think that would be the second stage. We are now only listening to, and asking questions of, Mr. Olympio. Later on, there will be questions put to the Administering Powers, and we can similarly listen to their answers.

Are there any other questions which you would like to ask Mr. Olympio?

Mr. LIU CHIEH (China): Not at this stage.

Mr. FORSYTH (Australia): I should like to ask Mr. Olympio if he could give us some more precise indication of the disadvantages of division of the Ewe people between the two Administering Powers and the Gold Coast, particularly in relation to social services, such as matters of health, education, and pensions, and in relation to transport and so forth.

seraient la nature et l'étendue de vos relations avec les autorités britanniques et françaises?

Toutefois, étant donné les précisions qui viennent d'être fournies, je ne crois pas que ce soit le moment de la poser. C'est volontiers que je la remettrai à plus tard, à moins que M. Olympio ne veuille y répondre.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Je ne pourrais que répéter ce que je viens de dire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions ou présenter des observations?

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au représentant du peuple éhoué si les mesures proposées par les deux Puissances chargées de l'administration, telles qu'elles figurent dans le document T/58, sont acceptables pour le peuple éhoué, et dans quelle mesure?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suppose que le représentant des Éhoués a étudié et connaît bien le document T/58, où figurent les observations formulées par les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni et, notamment, la section IV de ce document intitulée « Mesures proposées ».

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Certainement. J'ai déjà mentionné cette partie du document dans l'exposé que je viens de faire, et déclaré qu'à notre avis, les mesures en question sont absolument insuffisantes et ne résolvent pas le problème essentiel, à savoir celui d'une seule et même Administration, d'une seule et même organisation dans les domaines politique, économique et de l'enseignement. En d'autres termes, nous ne croyons pas que les mesures proposées soient de nature à résoudre notre problème, le véritable problème qui se pose indubitablement. Ce ne sont que des expédients qui n'empêcheront pas la question de se reposer tôt ou tard.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au Président s'il serait dans les règles que je pose une question aux représentants des Puissances chargées de l'administration?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Non, je crois que cela rentre dans le second stade de la discussion. Pour le moment, nous entendons M. Olympio et nous lui posons des questions. Nous pourrions ensuite en poser aux représentants des Puissances chargées de l'administration et entendre également leurs réponses.

Y a-t-il d'autres questions que vous désireriez poser à M. Olympio?

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Non, pas pour le moment.

M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander à M. Olympio s'il peut nous donner des indications plus précises sur les désavantages qui résultent pour le peuple éhoué du fait qu'il est divisé entre les deux Autorités chargées de l'administration et la Côte de l'Or, surtout en ce qui concerne les services sociaux, la santé publique, l'enseignement, les pensions, les transports, etc.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I can only say that at present the two Governments which are administering our country have different ideas about social services—I think the representative of Australia is interested more in that. The two Administering Powers have different ideas about social services, so that if you made a visit to the two Territories you could hardly believe that you were going through one and the same country. Therefore the Ewe people would prefer, from that point of view—I would even say from the educational point of view—to be brought up with one organization having one aim.

The educational system of the United Kingdom is entirely different from the educational system of France, as you all know, so that I really do not have to go into details. But I have a son who was brought up in a British school, and he is a different product from a boy brought up in a French school. That will give you an example of the educational facilities which are given to us in both Territories.

We should like to have no doubt that our children will be brought up in the same manner, so that they can collaborate more efficiently in helping our country in its progress, or towards self-government, which, after all, is the avowed object of the Trusteeship System.

Mr. FORSYTH (Australia) : I wonder if we could have a little more precision about the disadvantages of the division, for example, in regard to health services. Are there disadvantages, in fact, in regard to health services, arising out of the division of the territory under French and British administration ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : As regards health services, I really do not say that there would be disadvantages in having two Powers administering the territory. I agree with the representative of Australia in that particular respect. If the two services are well developed in the two areas, there would be no real disadvantages, from the point of view of health, in having two Powers ruling our country.

Mr. FORSYTH (Australia) : Could Mr. Olympio perhaps indicate, then, what the practical disadvantage are, apart from the field of education ? In regard to health, there would not apparently be very great disadvantages, particularly if there could be some co-ordination between the health services. What other practical disadvantages would there be if the division between the Territories were to be maintained, but arrangements were to be made for co-operation ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I have already said that there is no disadvantage in connexion with health, but that there is a definite disadvantage in connexion with education. I have just said that the product of a French school is not the same as the product of a British school. That perhaps leads me to other considerations

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Tout ce que je puis dire, c'est que, pour le moment, les deux Gouvernements qui administrent notre territoire ont des idées différentes en ce qui concerne les services sociaux. Je pense que c'est cette question qui intéresse plus particulièrement le représentant de l'Australie. Je dis que les deux Puissances chargées de l'administration ont des idées différentes en matière de services sociaux, de sorte que quiconque parcourerait les deux Territoires aurait peine à croire qu'il s'agit du même pays. C'est pourquoi le peuple éhoué préférerait de ce point de vue — et je dirai même de celui de l'enseignement — n'avoir affaire qu'à une seule organisation qui n'ait qu'une seule fin en vue.

Tous les membres du Conseil savent que les systèmes d'enseignement britannique et français sont entièrement différents ; il est donc inutile que j'entre dans les détails. Mais j'ai un fils qui a été élevé dans une école britannique, ce qui en a fait quelqu'un de différent d'un enfant élevé dans un établissement français. Voilà un exemple de ce qui se produit avec les systèmes d'enseignement des deux Territoires.

Nous voudrions être certains que nos enfants soient élevés de la même manière, afin qu'ils puissent collaborer plus efficacement à favoriser le progrès de notre pays ou la capacité de celui-ci à s'administrer lui-même, ce qui, après tout, est la fin déclarée du régime de tutelle.

M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Ne pourrions-nous avoir quelques précisions de plus sur les inconvénients qui résultent de la division en ce qui concerne, par exemple, la santé publique ? Le partage du territoire entre les Administrations française et britannique engendre-t-il réellement des désavantages pour la santé publique ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : En ce qui concerne la santé publique, je ne puis vraiment pas dire qu'il y ait désavantage à ce que le territoire soit administré par deux Puissances. Je suis d'accord avec le représentant de l'Australie sur ce point. Si les deux services sont bien développés dans les deux zones, il ne peut y avoir un désavantage réel pour la santé publique à ce que notre pays soit administré par deux Puissances.

M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*) : M. Olympio pourrait-il alors nous indiquer quels sont, du point de vue pratique, les désavantages qui résultent de la division du Territoire, la question de l'enseignement mise à part ? En ce qui concerne la santé publique, il semble qu'il n'y ait pas de très grands inconvénients, surtout si l'on établissait une coordination entre les services. Quels sont les autres désavantages d'ordre pratique qui résulteraient du maintien de la division du Territoire, étant entendu qu'une coopération serait établie entre les deux Puissances chargées de l'administration ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas de désavantage du point de vue de la santé publique, mais qu'il en existait un très net de celui de l'enseignement. Je viens de faire remarquer qu'un enfant formé dans une école française est différent de celui qui sort d'une école britan-

and to a brief comment on French colonial policy. That policy, as you know, is based on assimilation : if the French do not wish to have their colonial peoples actually become Frenchmen, they at least wish them to have exactly the same views and the same outlook on life. With the British, that is not the case. Those differing policies naturally find their reflection in our children, with the result that it is almost impossible for these two products to work together. That is why I say that it is definitely a disadvantage, from the point of view of education, to have these two diametrically opposed policies pursued in our country.

Mr. FORSYTH (Australia) : Perhaps I have not made myself very clear. What I am trying to understand is this : apart from what one might almost call a natural reluctance to see a people divided between different administrations, apart from the disadvantage from a cultural and educational point of view, I was hoping that Mr. Olympio might be able to give us a number of concrete examples of the way in which the division of the territory between two regimes does harm to the people or reduces the benefits which they might expect to obtain. There must be effects, for instance, on transport and trade. Are there effects on production and on economic life generally ? Are there effects on social services, apart from education and health ? That is the sort of information I was hoping to get.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I was limiting myself, of course, only to social services. The representative of Australia has just mentioned the question of trade, and other questions which I should have included in the category of economic questions. So far as economic questions are concerned, there is definitely a disadvantage to this division. I have already said that one cannot cross from one Territory to the other without having a passport ; without paying duties, one is not allowed at the present time to bring any article from the United Kingdom zone to the French zone, or from the French zone to the United Kingdom zone, owing to exit regulations.

Consider the matter of currencies and the control of exchange. A man living in Lomé cannot send money to his people living in Keta ; he is not allowed to exchange his francs for sterling and send the money to his wife or children. Not only can he not send the money, but he cannot even send goods—and that refers not only to imported goods, but even to goods which are produced in our own country. It applies to salt, which is produced in the United Kingdom area, to maize, and to other commodities of that sort. That is not only a definite disadvantage, but a misery, to many of our people.

Mr. LIU CHIEH (China) : Mr. Olympio has just indicated the two different systems of education—namely, the British and the French. I should

nique. Peut-être ce fait est-il de nature à conduire à d'autres considérations et à m'inspirer un bref commentaire sur la politique coloniale française. Il s'agit, vous le savez, d'une politique assimilatrice. Les Français ne veulent peut-être pas voir leurs peuples coloniaux devenir absolument français, mais ils désirent tout au moins les voir adopter leurs vues et leur manière d'envisager la vie. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les Britanniques. Ces deux politiques différentes se reflètent naturellement dans nos enfants de sorte qu'il est à peu près impossible de faire travailler ceux-ci ensemble. Voilà pourquoi je dis que, du point de vue de l'enseignement, la poursuite, dans notre pays, de deux politiques diamétralement opposées nous est nettement désavantageuse.

M. FORSYTH (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Peut-être ne me suis-je pas exprimé très clairement. Voici ce que j'essaie de savoir : indépendamment de ce qu'on pourrait presque appeler une répugnance naturelle à voir un peuple divisé entre deux administrations différentes, indépendamment des désavantages qui résultent de cet état de choses du point de vue culturel et de l'enseignement, j'espérais que M. Olympio pourrait nous donner quelques exemples concrets de la façon dont la division du pays entre deux administrations fait du tort à la population ou limite les avantages que celle-ci pourrait s'attendre à recueillir. Cette division a sans doute des effets sur les transports et le commerce, par exemple. En a-t-elle sur la production et la vie économique en général ? En a-t-elle sur les services sociaux, l'enseignement et la santé mis à part ? Tel est le genre de renseignements que je cherchais.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Je me suis limité, naturellement, aux services sociaux. Le représentant de l'Australie vient de mentionner la question du commerce, ainsi que d'autres que j'aurais dû comprendre dans le domaine économique. En ce qui concerne les questions économiques, la division du pays présente certainement un désavantage. J'ai déjà dit que l'on ne pouvait passer d'une partie du pays dans une autre sans passeport ; on ne peut à l'heure actuelle, sans payer de droits, introduire aucun article de la zone britannique dans la zone française, ou vice-versa, en raison de règlements applicables à la sortie des marchandises.

Prenons le cas des devises et du contrôle des changes. Un habitant de Lomé ne peut envoyer d'argent à sa famille à Kéta. Il ne peut changer des francs contre des livres sterling qu'il enverrait à sa femme et à ses enfants. Non seulement il ne peut pas envoyer d'argent, mais il ne peut pas non plus envoyer de marchandises, et je ne parle pas seulement des produits importés, mais aussi de ceux de notre pays tels que le sel que l'on trouve dans la zone britannique, le maïs ou d'autres denrées de ce genre. Cet état de choses n'est pas seulement un désavantage certain, mais aussi une cause de détresse pour une grande partie de notre population.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : M. Olympio vient de mentionner deux systèmes d'enseignement : le britannique et le français.

like to ask which system the Ewe people consider to be more suitable to their aspirations and to the needs of their people.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I stated in my prepared address a short while ago that we think any political or educational system must take into account our Native institutions. We insist on that. For the time being, at any rate, the United Kingdom has made some sort of effort in this respect, and to that extent, at least, their system is preferred.

Mr. LIU CHIEH (China) : I think several of the questions I wish to ask may have been touched upon in the *exposé* made by Mr. Olympio, but in order to clarify certain questions in my mind or to bring out certain points, I will have to ask these questions. First, I should like to ask what percentages of the population are under the different Administrations.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : The population of the Ewes may be considered roughly to be divided in two, half in the French area and half in the United Kingdom area.

Mr. LIU CHIEH (China) : It is my understanding that the Ewe people also live in the Gold Coast territory. Is that correct ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : Yes. I am considering that as United Kingdom territory, because in the United Kingdom area there are two sections ; one part is their colony, the Gold Coast Colony proper, and the other part is Togoland under British administration, which is today a Trust Territory. In the old days it was a mandated area.

Mr. LIU CHIEH (China) : As between the two Trust Territories, what are the populations ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : In the Gold Coast Colony we could figure about 170,000 Ewes. That would leave about 200,000 to 300,000 in the British Trust Territory.

Mr. LIU CHIEH (China) : When the Ewe people ask for unification of the Ewes, do they exclude the Ewe population in the Gold Coast Colony ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : No, we include them.

Mr. LIU CHIEH (China) : I should like to ask what, in the opinion of Mr. Olympio, accounts for the delay on the part of the Administering Powers in meeting the repeated demands for unification.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I think it would be better to put that question to the Administering Powers.

Mr. LIU CHIEH (China) : But I should like to hear what, in the opinion of Mr. Olympio, accounts for such delay.

J'aimerais savoir lequel des deux, de l'avis des Éhoués, répond le mieux à leurs aspirations et à leurs besoins ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : J'ai dit au cours de mon exposé qu'à notre avis, tout régime politique, tout système d'enseignement, doit tenir compte des institutions qui nous sont propres. Nous insistons sur ce point. Pour le moment tout au moins, les Britanniques font quelque effort à cet égard et, au moins dans cette mesure, nous préférons leur système.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Parmi les questions que je désire poser, il en est, je crois, que M. Olympio a abordées au cours de son exposé. Néanmoins, il me faut les poser à nouveau afin de mettre certaines questions au clair dans mon esprit et faire ressortir certains points. En premier lieu, je voudrais savoir comment se répartit la population entre les diverses Administrations.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : On peut estimer que la population éhouée se divise à peu près également entre la zone française et la zone britannique.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je crois comprendre qu'il y a également des Éhoués dans la Côte de l'Or. Est-ce exact ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Certainement. Je considère la Côte de l'Or comme territoire britannique car, dans la zone britannique, se trouvent deux sections : l'une qui est la colonie britannique de la Côte de l'Or proprement dite, et l'autre qui est le Togo sous administration britannique, aujourd'hui Territoire sous tutelle, après avoir été auparavant une région sous mandat.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Comment se répartit la population dans les deux Territoires sous tutelle ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Dans la colonie de la Côte de l'Or se trouvent environ 170.000 Éhoués, ce qui en laisserait de 200.000 à 300.000 dans le Territoire sous tutelle britannique.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Lorsque les Éhoués demandent l'unification de leur peuple, laissent-ils en dehors la population éhouée de la Côte de l'Or ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Non, ils la comprennent dans leur demande.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Quelle est, de l'avis de M. Olympio, la raison du retard apporté par les Puissances chargées de l'administration à donner satisfaction aux demandes d'unification réitérées des Éhoués ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Je crois que c'est plutôt aux Puissances chargées de l'administration qu'il faudrait poser cette question.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Mais j'aimerais savoir à quelle raison M. Olympio attribue ce retard.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): I have been trying to find out all these years, but I have been unable to determine the reason for their refusal. All I know is that they have refused, and they have never given us any reason.

Mr. LIU CHIEH (China): In the various documents on this matter I have found many statements by the representatives of the United Kingdom and by others in support of unification. Therefore I should like to know what has delayed the implementation of a declared policy. I felt, since I could not ask the Administering Authorities for an explanation at this time, I would ask Mr. Olympio. However, perhaps I can delay the question until later on.

I should like to know now what plan the Ewe people have for the unification of the Ewes, inasmuch as they desire to have the entire people, including those in the Gold Coast Colony, unified. Mr. Olympio has already made it clear that the Gold Coast Colony is not a Trust Territory. Therefore, when he asks that all the Ewe people be placed under one Administering Power, exactly what does he have in mind?

The PRESIDENT: As I understand the question, Mr. Olympio, you are being asked what is your concrete plan, or the concrete plan of the Ewe people, to meet this problem, in view of the difficulties which the representative of China has mentioned.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): I have already stated that we were told by the Government of the United Kingdom that the power over the Gold Coast country is theirs, and that we should not ask for unification since the Gold Coast territory is a British colony. As I have said, I do not know the reason for that. As a tribe we know only that the country belongs to us. It is a little difficult for us to understand why we should not come together. We gave this country to the British not very long ago by friendly treaties, and the British themselves have admitted for nearly seventy years now that the way in which they divided it was not proper. We feel that this question of its being a British colony should not come into the matter at all, if they are to accept the interests of the inhabitants as being paramount.

I admit that I do not understand the legal complexities involved in having one part of a country a colony and another part a Trust Territory, but I look at this question purely from our own point of view. We, the Natives, are on very good terms with the Powers which are ruling us, and we ask them to do something about this matter.

Mr. LIU CHIEH (China): In that case, the unification of the entire Ewe people could not be brought about unless those in the Gold Coast Colony were included?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Depuis des années, je m'efforce de découvrir cette raison sans y parvenir. Tout ce que je sais, c'est que les Puissances chargées de l'administration ont toujours refusé de donner suite à notre demande, sans jamais nous fournir de raison.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Dans les divers documents relatifs à la question, j'ai trouvé de nombreuses déclarations de représentants du Royaume-Uni et autres qui se déclarent en faveur de l'unification. Je voudrais donc savoir ce qui fait obstacle à l'application d'une politique déclarée. Comme je ne puis, à ce point des débats, le demander aux Autorités chargées de l'administration, j'avais pensé que M. Olympio pourrait me renseigner. Quoi qu'il en soit, je puis peut-être remettre cette question à plus tard.

Je voudrais maintenant savoir quels plans les Éhoués ont formés en vue de leur unification, attendu qu'ils désirent que cette unification comprenne toute la population éhouée, y compris celle de la Côte de l'Or. M. Olympio a déjà précisé que la colonie de la Côte de l'Or n'était pas un Territoire sous tutelle. Que veut-il donc dire exactement quand il demande que le peuple éhoué tout entier soit placé sous l'administration d'une seule Puissance?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, la question est celle-ci: par quel plan concret M. Olympio, ou le peuple éhoué, compte-t-il résoudre les difficultés mentionnées par le représentant de la Chine?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement du Royaume-Uni nous a fait savoir que son autorité s'étend sur la Côte de l'Or, et que ce territoire étant colonie britannique, nous ne pouvons pas réclamer l'unification du territoire éhoué. Comme je l'ai dit, je ne connais pas les raisons du refus qui nous a été opposé. Tout ce que nous savons, en tant que tribu, c'est que ce territoire nous appartient. Nous pouvons difficilement comprendre pourquoi le peuple éhoué ne pourrait pas être réuni. Nous avons donné ce territoire à la Grande-Bretagne, il n'y a pas très longtemps, par des traités d'amitié. La Grande-Bretagne elle-même admet, depuis près de soixante-dix ans, que la façon dont elle l'a divisé n'est pas judicieuse. A notre avis, le fait qu'il s'agit d'une de ses colonies ne devrait nullement entrer en ligne de compte, si elle accepte le principe de la primauté des intérêts des habitants.

J'avoue que je ne comprends pas très bien toutes les subtilités juridiques qu'implique le fait qu'un pays est en partie une colonie et en partie un Territoire sous tutelle; je considère uniquement la question de notre point de vue. Nous autres, indigènes, sommes en très bons termes avec les Puissances qui nous administrent, et nous leur demandons de faire quelque chose pour résoudre la question.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, l'unification du peuple éhoué ne serait réalisée que si elle comprenait la population éhouée de la colonie de la Côte de l'Or?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : That is true.

Mr. LIU CHIEH (China) : But the present intention of the Ewe people is nothing more than to ask for trusteeship under one Administering Power. Is the idea, therefore, that the Ewe people would be contented to leave the Gold Coast Colony population alone ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : No, that is not so. I said just now that it was not stated clearly in the joint memorandum that our desire was not merely to bring together the parts of Eweland under trusteeship. We want the whole of Eweland, whether in the Gold Coast Colony or under trusteeship, to be brought together. That is the demand which we have been making not only since the recent war and after the 1914 war, but as far back as 1884. We have now brought the matter to an international tribunal in order that some kind of decision may be taken. I repeat that we regard these lands as ours and that we want to be unified under one administration.

We do not ask for self-government at the moment because we are incapable of governing ourselves just now, but in a few years' time we shall be capable of doing so. Now, however, we want, as I say, to be unified under one administration.

Mr. LIU CHIEH (China) : Then does the Ewe representative envisage a trusteeship under one single Administering Authority ? If so, I would ask whether the Ewe people contemplate trusteeship under the British or the French administrations, under joint administration, by France and the United Kingdom or under a United Nations administration direct ?

The PRESIDENT : I recall an English legal precedent to the effect that a man shall not be forced to incriminate himself, and I do not think that we can require an answer to that question. If Mr. Olympio sees fit to reply to it, he is at complete liberty to do so ; but I do not think that it is fair to require him to do so if he prefers not to.

Mr. GARREAU (France) (*translated from French*) : I should like to assure Mr. Olympio that he can answer quite frankly all questions that are put to him.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I did not intend to reply, but merely to refer the representative of China to our petition, which gives an answer.

Mr. LIU CHIEH (China) : I notice that in T/PET. 6/5—T/PET.7/6, appendix A, section 4, one of the petitions states : "... your loyal and humble petitioners, would be satisfied with removal or moderation of the import and export restrictions which have formed a barrier between the people of the French and the British spheres, if, owing to inter-

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : C'est exact.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Mais tout ce que se propose actuellement le peuple éhoué, c'est d'obtenir le régime de tutelle sous l'administration d'une seule Puissance. Accepterait-il donc de rester séparé des Éhoués de la Côte de l'Or ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Non, il ne l'accepterait pas. Je l'ai dit il y a un instant, le mémorandum commun n'indique pas de manière précise que notre désir n'est pas seulement d'unifier les territoires éhoués actuellement sous tutelle. Ce que nous voulons, c'est l'unification de tout le territoire des Éhoués, que ce territoire se trouve dans la Côte de l'Or, ou sous tutelle. Nous demandons cette unification, non seulement depuis la dernière guerre et même depuis celle de 1914-1918, mais depuis 1884. Nous avons maintenant porté la question devant un tribunal international, afin qu'une décision puisse être prise. Je répète que nous considérons ces territoires comme nôtres, et que nous voulons qu'ils soient unifiés sous une seule administration.

Nous ne demandons pas l'autonomie actuellement, parce que nous ne sommes pas encore capables de nous gouverner nous-mêmes ; mais nous le serons dans quelques années. Pour le moment, cependant, nous voulons, comme je l'ai dit, être unifiés sous une seule administration.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Le représentant des Éhoués envisage-t-il alors un régime de tutelle sous une seule Autorité chargée de l'administration ? S'il en est ainsi, je lui demanderai si le peuple éhoué envisage ce régime sous une administration britannique ou française, sous une administration par la France et le Royaume-Uni ou sous l'administration directe de l'Organisation des Nations Unies ?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais rappeler une disposition du droit anglais en vertu de laquelle nul n'est tenu de témoigner contre soi-même et je ne crois pas que nous puissions demander à M. Olympio de répondre à cette question. Si cependant il désire le faire, il en est absolument libre ; autrement, j'estime qu'il ne convient pas d'insister.

M. GARREAU (France) : M. Olympio peut répondre en toute franchise aux questions qui lui sont posées, je tiens à le lui dire.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Je n'avais pas l'intention de répondre moi-même, mais simplement de renvoyer le représentant de la Chine à notre pétition, qui le fera pour moi.

M. LIU CHIEH (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je remarque dans une des pétitions, à l'annexe A, paragraphe 4 du document T/PET.6/5—T/PET. 7/6, les mots suivants : « ... vos humbles et loyaux pétitionnaires se montreraient satisfaits de la suppression ou de l'atténuation des restrictions sur les importations et les exportations qui ont

national arrangements, the whole country cannot be placed under the British Government”.

I take it that is an opinion not quite representative of the entire Ewe people, because Mr. Olympio told me earlier that the economic measures proposed by the Administering Powers are entirely inadequate. Then, I take it, this opinion contained in document T/PET.6/5—T/PET.7/6 is not representative ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : No. In our own petition, the petition which comes from the All Ewe Conference [document T/PET.6/5—T/PET.7/6], we ask in paragraph 18 that this question should be settled by a plebiscite; that is what I have the authority to talk about, not to say that we require this authority or the other authority. It should be decided by a plebiscite. In other words, it should be referred back to all Eweland to decide which Administering Authority they would have.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I have only one clarification, and two small questions. Do I understand, from the speech of Mr. Olympio, that there are really two sides to the presentation : that one side is the unification of the country, and the second side is the inadequacy of conditions ? Is my understanding correct : that one problem is that things are inadequate in the country and need quite a bit of mending, and the other problem is that Mr. Olympio desires the unification of the country ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : When I mentioned a little while ago certain things which were not quite right, I was rather replying to a statement in the joint memorandum [document T/58] that substantial progress has been made in Eweland. That is what caused me to mention certain things, to show that, after all, substantial progress had not been made in all spheres. But that is only to reply to the contention of the Administering Powers. Our point really is that we want unification ; it is not so much that there are inadequacies in certain parts of the area.

Mr. KHALIDY (Iraq) : In that case, I have my first question. Of course Mr. Olympio has the right of not answering ; but may I tell him that this question, like the question of the representative of China, could equally well be directed to the Administering Authorities. May I point out to Mr. Olympio that there are certain things, as we know from experience, which are looked upon differently by the Administering Authority and the people concerned. The Administering Authority may have as much right or justification in taking a certain point of view as have the people concerned ; but sometimes it happens to be contradictory.

formé une barrière entre les populations des zones française et britannique, si, par suite des accords internationaux, l'ensemble du pays ne peut être placé sous l'autorité du Gouvernement britannique ».

Je suppose que cette phrase n'exprime pas le point de vue unanime des Éhoués, car M. Olympio a dit tout à l'heure que les mesures économiques proposées par les Puissances chargées de l'administration sont absolument insuffisantes. L'opinion exprimée dans le document T/PET.6/5—T/PET.7/6 n'est donc pas celle de l'ensemble du peuple éhoué ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Non. Dans notre propre pétition, celle qui émane de la Conférence du peuple éhoué [document T/PET.6/5—T/PET.7/6], nous demandons au paragraphe 18 que cette question soit tranchée au moyen d'un plebiscite ; c'est cela que je suis habilité à vous dire, et non pas que nous demandons telle autorité plutôt que l'autre. Cette question doit faire l'objet d'un plebiscite. Autrement dit, c'est à l'ensemble de la population éhouée qu'il faut demander quelle autorité elle désire.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais seulement avoir une précision et poser deux brèves questions. Dois-je comprendre, d'après les déclarations de M. Olympio, que la question se présente sous deux aspects : l'un qui est l'unification du pays, et l'autre les défauts de la situation actuelle ? Dois-je comprendre qu'il y a deux problèmes, à savoir : d'une part que les conditions, dans le territoire, demandent à être sérieusement redressées, et que, d'autre part, M. Olympio désire que ce territoire soit unifié ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Lorsque j'ai dit tout à l'heure que certaines choses laissaient à désirer, je voulais plutôt répondre à une déclaration que l'on trouve dans le mémorandum commun [document T/58], à savoir que des progrès substantiels ont été réalisés dans le territoire des Éhoués. C'est cette déclaration qui m'a amené à signaler certains faits, de façon à montrer que, tout compte fait, il n'a pas été accompli de progrès substantiels dans tous les domaines. J'entendais seulement répondre ainsi aux affirmations des Puissances chargées de l'administration. Ce qui nous intéresse, en réalité, c'est l'unification ; ce n'est pas tant les insuffisances que l'on constate dans certaines parties du territoire.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Dans ce cas, je vais poser ma première question. Bien entendu M. Olympio n'est pas tenu d'y répondre, mais je lui ferai remarquer que cette question, comme celle du représentant de la Chine, pourrait tout aussi bien être posée à l'Autorité chargée de l'administration. Puis-je faire observer à M. Olympio qu'il y a certaines questions — l'expérience nous l'a enseigné — qu'une Autorité chargée de l'administration et les populations intéressées ne voient pas du même œil ? L'Autorité chargée de l'administration peut avoir autant de droits et de raisons pour considérer les choses de son point de vue que les populations intéressées en ont de les considérer du leur ; mais il arrive parfois que ces points de vue soient opposés.

With this understanding, I want to ask Mr. Olympio why, in his own opinion, the country has been neglected ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : It is very difficult to say, because that question, I think, would be better put to the Administering Authority. I only know, as a fact, that it has been neglected in certain directions. Why, I cannot very well say.

Mr. KHALIDY (Iraq) : I could say, for example, that the Administering Authority would answer, "inadequacy of finances". But is that, for example, borne out in Mr. Olympio's opinion ? I am only trying to explore.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I certainly would not say that it is only due to finances, because, after all, a new country should not be developed only as a result of taxes which can be obtained from the country. I think that France and the United Kingdom have sufficient money to develop our country, so as to get the money back. Therefore, I would not say that it is only because our country is so poor and they cannot get enough money to develop it. Perhaps you are just thinking of the difficulty of raising sufficient taxes from the area itself for development purposes.

Mr. KHALIDY (Iraq) : My other question is : has the country ever been consulted regarding the partition ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : Never.

Mr. KHALIDY (Iraq) : How long has this complaint on the part of the people been going on ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : Since 1884.

Mr. GERIG (United States of America) : I understood Mr. Olympio to say that the Ewe people wish to be under a single administration. I wish to ask him whether his proposal envisages one administration for the whole of what is now Togoland ; whether it includes the northern tribes, or just the southern part of Togoland. What is the geographical extent of Mr. Olympio's proposal ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I have stated in my address that we accept the suggestion made by the Administering Powers that we would not obtain any great advantage by cutting Ewe-land from the rest of Togoland, with which we are at present in relationship. We would prefer to have the whole of Togoland as it is, with the other tribes to the north, under one administration.

Mr. GERIG (United States of America) : I take it that Mr. Olympio does seem to envisage the possibility of a unified Togoland, Togoland itself having been of fairly recent origin.

Cela étant, je voudrais demander à M. Olympio pourquoi, à son avis, son pays a été négligé ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Il m'est très difficile de répondre à cette question qu'il vaudrait mieux, je crois, poser à l'Autorité chargée de l'administration. Ce que je sais d'une façon certaine, c'est que notre territoire a été négligé à certains égards. Pourquoi ? Je ne saurais le dire.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : J'imagine, par exemple, que l'Autorité chargée de l'administration pourrait dire : « Finances insuffisantes ». Serait-ce également là l'opinion de M. Olympio ? Je cherche seulement à me renseigner.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Mon opinion n'est certainement pas qu'il s'agit uniquement de finances, car, après tout, le développement d'un pays neuf ne devrait pas être financé par le seul moyen d'impôts prélevés sur sa population. Je pense que la France et le Royaume-Uni ont assez d'argent pour développer notre pays de manière à rentrer dans leurs fonds. La raison n'est donc pas que notre pays est trop pauvre pour fournir l'argent nécessaire à son développement. Peut-être voulez-vous simplement parler de la difficulté qu'il y a à lever suffisamment d'impôts dans le pays même pour financer son développement.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Mon autre question est celle-ci : Le pays a-t-il jamais été consulté au sujet du partage ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Jamais.

M. KHALIDY (Iraq) (*traduit de l'anglais*) : Depuis combien de temps les habitants se plaignent-ils ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Depuis 1884.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Si je ne me trompe, M. Olympio a dit que le peuple éhoué désirait être placé sous une seule Administration. Je voudrais lui demander s'il envisage une administration unique pour l'ensemble des territoires qui forment le Togo actuel, s'il inclut dans son projet les tribus vivant dans le nord, ou s'il se borne à la partie méridionale du Togo ? Quelle est la région géographique que vise sa proposition ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : J'ai dit, dans mon exposé, que, comme le suggèrent les Puissances chargées de l'administration, nous reconnaissons que nous n'aurions guère avantage à ce que le territoire éhoué soit séparé du reste du Togo avec lequel nous entretenons maintenant des relations. Nous préférons que l'ensemble du Togo, tel qu'il se trouve constitué, avec les autres tribus du nord, soit placé sous une seule Administration.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je comprends donc que M. Olympio envisage la possibilité d'un Togo unifié, le Togo lui-même étant d'origine assez récente.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): Including that part of the Gold Coast which is occupied by our people.

The PRESIDENT: And, I believe, also including North Togoland with the non-Ewe peoples included there.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): That is correct.

Mr. GERIG (United States of America): My second question is: do I understand Mr. Olympio to say that all of the Ewe people are united in this claim for unification?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): That is so.

Mr. GERIG (United States of America): We seem to have received some dissenting opinions. I wish to ask particularly whether Mr. Olympio thinks that the northern tribes in Togoland would be equally interested in this unification project.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): As far as I know, they would be interested.

Mr. GERIG (United States of America): Mr. Olympio spoke of the economic effects of division. I wish to ask him whether he believes they could be overcome, in a large measure in any case, by a customs union; and, if an early date for the removal of the present economic barriers could be agreed upon by the Administering Authorities, would this not in large measure overcome these economic difficulties?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): It is true that a customs union would improve the position considerably.

Mr. RYCKMANS (Belgium) (*translated from French*): Would not the unification of the whole of Togoland and part of the Gold Coast under a single administration cause a certain amount of suffering to a portion of the population? Let us suppose, for example, that part of the population of Togoland prefers to be under British administration, and that France is made the Administering Power for the whole Territory; or that another section of the population prefers to be administered by France, and that the United Kingdom is made the Administering Power. Would not such a unification result in suffering and difficulties?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): That is what I stated a few minutes ago—namely, that the question should be settled by a plebiscite; by a majority the people would select the Administering Power they wanted, with a full knowledge of the position. There is no doubt that certain elements prefer the British and other elements prefer the French. However, in a country such as ours, I believe that this matter can easily be settled by putting it to a majority. That is why we propose a plebiscite.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Y compris la partie de la Côte de l'Or peuplée par des Éhoués.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Et si je ne me trompe, y compris également le nord du Togo, avec les populations non-éhouées qui s'y trouvent.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): C'est exact.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'ai une deuxième question à poser: dois-je comprendre que, dans l'opinion de M. Olympio, tout le peuple éhoué est unanime à désirer cette unification?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): C'est exact.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il semble que nous ayons reçu communication de certaines opinions divergentes. Je voudrais demander à M. Olympio, en particulier, si, à son avis, les tribus du nord s'intéresseraient également à ce projet d'unification.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Pour autant que je sache, oui.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): M. Olympio nous a parlé des conséquences économiques de la division du territoire. Je voudrais lui demander s'il croit que les difficultés économiques ainsi créées pourraient être résolues, tout au moins en grande partie, par une union douanière; et si la suppression des barrières économiques actuelles, à une date rapprochée fixée d'un commun accord par les Autorités chargées de l'administration, n'entraînerait pas, dans une grande mesure, la disparition des difficultés économiques?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Il est exact qu'une union douanière permettrait d'améliorer sensiblement la situation.

M. RYCKMANS (Belgique): L'unification de tout le Togo et d'une partie de la Côte de l'Or sous une administration unique ne provoquerait-elle pas des souffrances chez une certaine partie de la population? Je suppose, par exemple, qu'une partie des habitants du Togo préfère être administrée par le Royaume-Uni et que la France soit chargée de l'administration de l'ensemble, ou bien qu'une autre partie de ces habitants préfère être administrée par la France et que le Royaume-Uni soit chargé de l'administration. Cette unification ne causerait-elle pas des souffrances et des difficultés?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que cette question devrait être réglée par un plebiscite; la majorité de la population décidera en toute connaissance de cause du choix de la Puissance chargée de l'administration. Il est indubitable que certains éléments préféreront l'Administration britannique et d'autres l'Administration française. Toutefois, dans un pays comme le nôtre, je crois que cette question peut être aisément tranchée par la décision de la majorité, et c'est pourquoi nous proposons un plebiscite.

Sir Carl BERENDSEN (New Zealand) : Perhaps what I wish to offer are more observations than questions, though they may have an inquiring aspect to them.

I think Mr. Olympio should be congratulated on the moderation and cogency with which he has made his *prima facie* case, and in the frank and open manner in which he is answering these questions. I think everybody around this table deeply appreciates that fact.

Two aspects occur to me at this stage. One of them is that Mr. Olympio represents the Ewes ; he does not represent a number of other peoples who would be directly affected by the proposal to bring about the alterations that Mr. Olympio proposes. Quite obviously, then, this Council, before it could form any opinion on the broad proposal that Mr. Olympio has suggested to us, would have to hear the other peoples who might be affected and who might not even wish to be engulfed—if that is the word—in a general plebiscite of the whole country.

The second point is this : of course, we can all agree that there is something extremely anomalous about a large group of people such as the Ewes living under three separate Administrations ; but they have to bear in mind that so far as this Council is concerned, it is charged with what authority it has solely in respect of Trust Territories, and to the extent that Mr. Olympio wishes to include that portion of the Ewe people who live on the Gold Coast, it seems to me the matter would be beyond the competence of this body altogether.

I think we have had a very interesting discussion, and of course we really will not be able to form any opinion at all until we have heard the representatives of the Administering Powers. However, I do want to say that I have very much appreciated Mr. Olympio's presentation.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) : A point made by the representative of New Zealand brings to my mind a question which I wish to ask Mr. Olympio. He suggested that the whole of Togoland under Trusteeship—that is, the whole of the British and French territories—should be brought into this proposed unification. Is he aware that the Dagombas in the north were separated before this new arrangement of Togoland, and that they were united as a result of the present arrangement ? Does he propose, therefore, that the Dagombas in the northern part of Togoland should be separated from the Dagombas who inhabit a considerable area in the northern territories of the Gold Coast stretching all the way to the west of Tamale, which is the capital of the northern territories ?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference) : I think I have already given a reply to that in my address. In reading through the memorandum, it appears to me that the difficulties brought about by the Administering Authorities were, first of all, because of the southern part which is a British colony ; because of the Dagomba tribe, part of which is in a British protectorate and part in a British colony ; and because part of the Ewe tribe

Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*) : Ce sont peut-être des observations, plutôt que des questions, que je désirerais formuler, bien que l'on puisse trouver un caractère interrogateur aux remarques que je vais faire.

J'estime qu'il convient de féliciter M. Olympio pour la modération et la compétence avec laquelle il a exposé son cas, ainsi que pour la manière franche et directe avec laquelle il répond à nos questions. Je suis sûr que nous apprécions tous grandement son attitude.

A ce stade de la discussion, je discerne dans la question deux points. Le premier, c'est que M. Olympio représente les Éhoués ; il ne représente pas telles ou telles autres tribus qui seraient directement touchées par les modifications qu'il propose. Il est donc évident qu'avant de se former une opinion sur l'ensemble de la proposition présentée par M. Olympio, il faudrait que le Conseil entende également les représentants des autres populations qui seraient ainsi affectées et qui, peut-être, ne désirent pas être absorbées — si c'est bien là le mot qui convient — dans un plébiscite s'étendant à tout le pays.

Le second point, c'est que nous pouvons certes être unanimes à estimer qu'il y a réellement quelque chose d'anormal dans le fait qu'un groupe important comme la population éhouée se trouve placé sous trois Administrations distinctes ; mais il faut tenir compte de la considération que voici : l'autorité de notre Conseil ne s'étend que sur les Territoires sous tutelle, et, dans la mesure où la proposition de M. Olympio vise à inclure dans le territoire dont il demande l'unification les Éhoués de la Côte de l'Or, la question, il me semble, sort de la compétence du Conseil.

Le débat qui vient d'avoir lieu est d'un grand intérêt ; naturellement, nous ne pouvons vraiment pas nous faire une opinion avant d'avoir entendu les représentants des Puissances chargées de l'administration. Je tiens cependant à déclarer que j'ai beaucoup apprécié l'exposé de M. Olympio.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Un des points que vient d'indiquer le représentant de la Nouvelle-Zélande m'amène à désirer poser une question à M. Olympio. M. Olympio a suggéré que l'ensemble du Togo qui se trouve sous tutelle, c'est-à-dire les zones britannique et française réunies, devrait être compris dans l'unification envisagée. M. Olympio se rend-il compte que les Dagombas, qui vivent dans le nord du pays, se trouvaient séparés avant que le territoire fût organisé comme il l'est actuellement, et que c'est le présent arrangement qui les a réunis ? Propose-t-il donc que les Dagombas du nord du Togo soient séparés de ceux qui peuplent, dans le nord de la Côte de l'Or, une région étendue qui va jusqu'à l'ouest de Tamalé, capitale des territoires du nord ?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*) : Je crois que j'ai déjà répondu à cette question au cours de mon exposé. Il me paraît, à la lecture du mémorandum, que les difficultés indiquées par les Autorités chargées de l'administration sont celles-ci : d'abord le fait que la partie sud est une colonie britannique ; ensuite qu'une partie de la tribu Dagomba se trouve dans un Territoire sous tutelle britannique, tandis

is in a British colony and not in a Trust Territory. I come back to the same point.

Sir Alan BURNS (United Kingdom): I think Mr. Olympio has missed my point.

Does he consider that the Dagombas themselves would like to be brought into Togoland and taken out of the unit in which they are now included?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): Part of the Dagomba tribe is in Togoland. I think you are referring to the part which is in Togoland?

Sir Alan BURNS (United Kingdom): Yes.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): If you agree to bring the whole group into Togoland, I do not see why they should refuse, especially as they have relations with our people living in Sansane Mango, which is in the French area.

Sir Alan BURNS (United Kingdom): I shall ask, finally, whether Mr. Olympio is qualified to speak for the Dagombas?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): No, I am not; but I say that if they were asked they would probably agree.

Mr. INGLÉS (Philippines): Regarding the northern tribes, mentioned a while ago, that do not form part of the Ewe people, is it not true that they form a minority within British Togoland?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): I assume that you are referring to the other tribes. I have given an estimate that the tribes in British and French Togoland which are not Ewes come to approximately 600,000 people.

Mr. INGLÉS (Philippines): So that they would be a minority; is that right?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): Certainly.

Mr. INGLÉS (Philippines): In other words, at present they are a minority in British Togoland and also a minority in French Togoland. Therefore unification would not change the picture; they would still form a minority in the unified Togoland, is that right?

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): As compared with the Ewes, that is true. They are not as many as the Ewes.

Mr. INGLÉS (Philippines): What I want to bring out is that unification will not change the picture from their point of view; they will still form a minority.

Mr. OLYMPIO (All Ewe Conference): Yes, presumably.

que l'autre vit dans une colonie britannique; et enfin, qu'une partie de la tribu éhouée se trouve dans une colonie britannique et non dans un Territoire sous tutelle. J'en reviens au même point.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je crois que M. Olympio ne m'a pas compris.

Croit-il que les Dagombas eux-mêmes aimeraient être rattachés au Togo et détachés de l'unité dont ils font actuellement partie?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Une partie de la tribu Dagomba se trouve dans le Togo. Je pense que vous voulez parler de celle-là?

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Oui.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Si vous acceptiez d'incorporer dans le Togo tout le groupe des Dagombas, je ne vois pas pourquoi ceux-ci refuseraient, surtout si l'on tient compte du fait qu'ils sont en relations avec ceux des nôtres qui vivent dans la région de Sansanné-Mango, en zone française.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je demanderai, pour terminer, si M. Olympio a qualité pour parler au nom des Dagombas?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Non; mais si on demandait à ceux-ci leur avis, il est probable qu'ils accepteraient.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne les tribus du nord qui ne font pas partie du peuple éhoué, celles dont on a parlé auparavant, n'est-il pas vrai qu'elles constituent une minorité dans le Togo britannique?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Je pense que vous voulez parler des autres tribus. J'ai indiqué que les tribus autres que la tribu éhouée, qui vivent dans les zones britannique et française du Togo, comptent environ 600.000 personnes.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Elles constitueraient donc une minorité. Est-ce exact?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Certainement.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): En d'autres termes, elles constituent actuellement une minorité, tant dans le Togo britannique que dans le Togo français. L'unification ne changerait donc rien à la situation; ces tribus continueraient à constituer une minorité dans un Togo unifié. Est-ce exact?

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Par rapport aux Éhoués, oui; ces tribus sont moins nombreuses.

M. INGLÉS (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Ce que je veux faire ressortir, c'est que du point de vue de ces tribus, l'unification ne changerait rien; elles constitueraient toujours une minorité.

M. OLYMPIO (Conférence des Éhoués) (*traduit de l'anglais*): Oui, sans doute.

Mr. INGLÈS (Philippines) : That was all I wanted to make clear.

The PRESIDENT : It is now six o'clock. We have had Mr. Olympio in the chair for quite a long time, and I think it is only fair to give him a rest. I think all of us, as the Vice-President has suggested, do appreciate the frank way in which Mr. Olympio has handled these questions. It is, as he knows better than anyone else, a most difficult problem which we are attacking.

Tomorrow I hope we may continue our discussion of this matter. If there are other questions to be put to Mr. Olympio, I am sure that he will be glad to answer them. Otherwise, we shall proceed with the second stage of our examination, and ask the Administering Powers to indicate and bring before us the special representatives on this Territory.

Mr. RYCKMANS (Belgium) : Let us finish the questions to-day, while Mr. Olympio's statement is fresh in our minds. I expect it will not take very long.

The PRESIDENT : I should like to share this opinion, but I am afraid it may take considerable time to question the representatives of the Administering Powers.

Mr. RYCKMANS (Belgium) : I meant finishing the questions to Mr. Olympio.

The PRESIDENT : I see.

Mr. NORIEGA (Mexico) (*translated from Spanish*) : I should like to know whether, after hearing information from representatives of the Administering Authorities, we shall have an opportunity of putting some questions to Mr. Olympio.

The PRESIDENT : That all rests with the Council. I suppose the answer would be "Yes", provided Mr. Olympio is good enough to remain here, as I understand he expects to, for several days. I think that there will be such an opportunity.

In reply to the representative of Belgium, I do not think it is quite fair to Mr. Olympio to ask him to continue answering questions tonight. He has been seated at the Council table for over an hour and a half, and if there should be any further questions, I am sure he will be glad to answer them tomorrow, when we continue the discussion.

The meeting rose at 6.10 p.m.

M. INGLÈS (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : C'est tout ce que je voulais préciser.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il est maintenant six heures. Nous retenons M. Olympio depuis longtemps déjà, et je pense qu'il conviendrait de le laisser se reposer. Comme le Vice-Président l'a suggéré, je crois que nous apprécions tous la manière sans détour avec laquelle M. Olympio a traité les questions débattues. Mieux que quiconque, il connaît l'extrême complexité du problème auquel nous nous attaquons.

J'espère que nous pourrions poursuivre cette discussion demain. S'il y a d'autres questions à poser à M. Olympio, je suis sûr qu'il sera heureux d'y répondre. Autrement, nous aborderons la deuxième partie de notre examen et demanderons aux Puissances chargées de l'administration de désigner et de nous présenter leurs représentants spéciaux pour les Territoires qui nous occupent.

M. RYCKMANS (Belgique) (*traduit de l'anglais*) : Pourquoi ne pas en terminer aujourd'hui avec les questions, tandis que nous avons tous encore présentes à l'esprit les observations de M. Olympio ? Cela ne prendrait pas très longtemps, je pense.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'aimerais partager ce point de vue, mais je crains que les questions à poser aux Puissances chargées de l'administration ne nous occupent pendant pas mal de temps.

M. RYCKMANS (Belgique) (*traduit de l'anglais*) : Je parlais de celles qui pourraient être posées à M. Olympio.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je comprends.

M. NORIEGA (Mexique) (*traduit de l'espagnol*) : Je voudrais savoir si, lorsque nous aurons entendu les explications des représentants des Puissances chargées d'administration, nous pourrions poser quelques questions à M. Olympio.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il appartient au Conseil d'en décider. Je suppose qu'il acceptera, pourvu que M. Olympio veuille bien demeurer à New-York pendant quelques jours encore, comme il en a, je crois, l'intention. Je pense donc que nous aurons cette possibilité.

En réponse au représentant de la Belgique, il ne me semble pas qu'il serait séant de demander à M. Olympio de continuer à répondre à nos questions ce soir. Voilà plus d'une heure et demie qu'il est avec nous. Si nous avons encore des questions à lui poser, je suis sûr qu'il se fera un plaisir d'y répondre demain. Nous poursuivons donc nos débats demain.

La séance est levée à 18 h. 10.

TWELFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 9 December 1947, at 2.30 p.m.*

*President: Mr. F. B. SAYRE
(United States of America).*

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, United Kingdom, United States of America.

34. Consideration of petitions presented (continued)

Petitions relating to Togoland under British administration and Togoland under French administration (T/PET.6/1—T/PET.7/1, T/PET.6/2—T/PET.7/3, T/PET.6/3—T/PET.7/4, T/PET.6/4—T/PET.7/5, T/PET.6/5—T/PET.7/6, T/PET.6/6—T/PET.7/8, T/PET.6/7—T/PET.7/9, T/PET.7/2, T/PET.7/7, T/58, T/81 (continued).

On the invitation of the President, Mr. Sylvanus E. Olympio, representative of the All Ewe Conference, took his place at the Council table.

The PRESIDENT: At the adjournment yesterday afternoon we were asking Mr. Olympio various questions with regard to Togoland, particularly with respect to the petitions under consideration.

Before entering upon the second stage of our examination, I should like to ask whether there are any Council representatives here who would like to ask further questions of Mr. Olympio.

Mr. MORALES (Costa Rica) (*translated from Spanish*): I have listened with great interest to the statement of Mr. Olympio, the representative of the Ewe people. I take this opportunity to welcome him and to express the hope that his stay in this hospitable country will be a pleasant one. I trust he will take back to his compatriots the conviction that the Trusteeship Council has paid due attention to all he had to say and that it will ever be ready to listen to just petitions or claims which come within the scope of the Trusteeship Agreements, the rules of the Council and the provisions of the United Nations Charter.

I wish to thank the President for giving us an opportunity to ask Mr. Olympio questions at this meeting, thus enabling us to form a real opinion of the situation in the Ewe territory. With the permission of the President, I shall now ask the following questions.

First, one of the points most emphasized in the various petitions is the question of the education of the Ewe people under the British and French Trusteeship Agreements. In document T/PET.6/4—T/PET.7/5, it is stated that no modern secondary school has been built in Eweland. I wonder, and at the same time I should like to ask Mr. Olympio, whether, if all the Ewe people were under a single administration, either French or English, as they wish to be, this want would be remedied. Does the Ewe people feel that, if there was a single British or French administration, such

DOUZIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 9 décembre 1947, à 14 heures 30.*

*Président: M. F. B. SAYRE
(États-Unis d'Amérique).*

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

34. Examen des pétitions présentées (suite)

Pétitions relatives au Togo sous administration britannique et au Togo sous administration française (T/PET.6/1—T/PET.7/1, T/PET.6/2—T/PET.7/3, T/PET.6/3—T/PET.7/4, T/PET.6/4—T/PET.7/5, T/PET.6/5—T/PET.7/6, T/PET.6/6—T/PET.7/8, T/PET.6/7—T/PET.7/9, T/PET.7/2, T/PET.7/7, T/58, T/81) (suite).

Sur l'invitation du Président, M. Sylvanus E. Olympio, représentant de la Conférence des Éhoués, prend place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Au moment où la séance a été levée hier après-midi, nous posions à M. Olympio des questions sur le Togo, au sujet notamment de pétitions que nous examinons.

Avant d'aborder la deuxième phase de notre examen, je voudrais demander s'il est des membres du Conseil qui aimeraient poser d'autres questions à M. Olympio.

M. MORALES (Costa-Rica) (*traduit de l'espagnol*): C'est avec un profond intérêt que j'ai écouté l'exposé du représentant des populations éhouées, M. Olympio, à qui je souhaite la bienvenue en espérant qu'il fera un séjour agréable dans ce pays hospitalier. J'espère aussi qu'il fera savoir à ses compatriotes que le Conseil de tutelle a entendu toutes ses explications avec l'intérêt qu'elles méritent et que le Conseil sera toujours disposé à prêter attention à toutes les pétitions, à toutes les aspirations justifiées qui rentrent dans le cadre des accords de tutelle, du règlement intérieur du Conseil et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Je remercie le Président de nous avoir donné l'occasion de poser quelques questions à M. Olympio au cours de cette séance, nous permettant ainsi de nous faire une idée complète de la situation dans le territoire des Éhoués. Avec la permission du Président, je vais poser à M. Olympio les questions suivantes.

Premièrement, un des points qui ressortent le plus vivement des différentes pétitions est celui de l'instruction du peuple éhoué dans le cadre des Accords de tutelle anglais et français. La pétition qui constitue le document T/PET.6/4—T/PET.7/5 déclare qu'il n'existe aucune école secondaire dans le territoire des Éhoués. Je me demande, et je le demande en même temps à M. Olympio, si cette omission serait réparée par la réunion de toutes les populations éhouées sous une administration commune comme elles le désirent, qu'elle soit française ou anglaise. Le